

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère

Trimestriel



Un fusilier marin sous la 3^e république (1^e partie) - Clochemerle à Pont-Croix - Le tour pour berceau, la guillotine pour linceul - Retour au manoir du Fers en Saint-Thegonnec - Ouessant, l'île de l'épouvante et de l'abomination - Faute de BMS : Jean Mazé, de Keromnes en Lanhouarneau - Faits divers, faits d'hier - Le coin des lecteurs - Entraide - Questions - Réponses

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE

Siège social : Salle municipale, Rue du Commandant-Tissot, 29200 BREST.
Tél. : 02 98 44 00 64 Courriel : cg29@cgf.asso.fr

Association régie par la loi de 1901, fondée en 1979.
Membre de la Fédération Française de Généalogie : www.genefede.fr
et de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique

Site général du CGF et des bases informatiques (Généabank) : <http://www.cgf.asso.fr>

Membres fondateurs : Allain GUIANVARC'H (+), Denise FOULON (+), André-Jean JOGUET, Marie PERSON (+)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Jean François PELLAN (M, 2016). Courriel : jf.pellan@orange.fr
Vice-présidents : Michel DUROSE (B, 2016) et les Présidents d'Antennes, membres de droit : André LE GOFF (B), Serge HAMEURY (M), Christian BOLZER (Q).
Secrétaire générale : Marie-Yvonne LOPES-CURVAL (Q, 2016)
Secrétaire générale-adjointe : Annik FOLGOAS (Q, 2016)
Trésorier : Alain GAUDÉ (M, 3627)
Trésorier-adjoint : Marcel JACOB (M, membre de droit)
Les secrétaires et chargés de comptes des Antennes,
Autres membres : Jean-Yves BARVEC (Q, 2016), Danielle CREACH (B, 2018), Annick FOLGOAS (Q, 2016), Hervé LE BOT (Q, 2018), Bernard LE GOUIL (B, 2018), Marie-Claire LE QUELLEC (Q, 2014), Thierry MARTIN (B, 2014), Jean François PELLAN (M, 2016), André KERVAREC (B, 2014), Joseph POTIN (B, 2016), Pierre ROUDAUT (M, 2014), Didier ROUSVOAL (M, 2018), Maryvonne SCOARNEC (Q, 2014), Jean TOULHOAT (Q, 2014), Renée VANOVERSCHELDE (Q, 2018).
(Les dates indiquent l'année où le mandat du membre du CA est renouvelable)

ANTENNES	PERMANENCES	PRESIDENTS	SECRÉTAIRES	CHARGES DE COMPTES
BREST (B)	Jeudi et samedi, 9 h-12 h et 14 h-18 h, Nocturne 3ème vendredi du mois, 19-22h rue Commandant Tissot, BREST Tél. 02 98 44 00 64 Courriel : cgfbrest@wanadoo.fr Site Internet : http://brest.cgf.asso.fr Annexes CGF BREST : LE RELECQ-KERHUON : Allée des Pêcheuses Kerhorres, mardi 14h-18h, jeudi, 9h-12h et 14h-18h, 1er et 3è samedi du mois : 9h-12h. CROZON : Maison du Temps Libre - Salle n° 3 lundi 20 - 22 h, mardi 14h-16h 30 et jeudi 9h-12h.	André LE GOFF	Véronique GUENEGUES	Corinne TOUZE
MORLAIX (M)	Lundi, mercredi et vendredi, 14 h-18 h 17 rue Général Le Flô, 29600 MORLAIX Tel. 02 98 63 81 26 Courriel : CGFMX@wanadoo.fr Site Internet : http://morlaix.cgf.asso.fr	Jean CAROFF	Patricia GAUDÉ	Marcel JACOB
QUIMPER (Q)	Lundi : 13h30-18h Tous les autres jours, sauf dimanches et jour fériés : 8h30 à 18h 4, rue Félix Le Dantec (Zone de Creac'h Gwen) 29000 QUIMPER Tel : 02 98 64 29 82 Courriel : cgf-quimper@orange.fr Site Internet : http://quimper.cgf.asso.fr Annexe CGF QUIMPER : Maison de retraite Tal ar Mor, 6 rue St Melaine 29350 MOËLAN SUR MER Tel : 02.98.96.50.74 - Courriel : cgfmoeLAN@orange.fr Permanences: jeudis & samedis 10-17 h	Christian BOLZER	Danièle TANGUY	Danièle KERAVEC

Commission informatique :

Robert MARHIC (QUIMPER), Pierre ROUDAUT (MORLAIX), Thierry GOAOC (BREST), Hervé LE BOT (QUIMPER)

Pour 2013 : Cotisation individuelle : 24 € - Cotisation couple 40 € - Abonnement adhérent : 16 € - Abonnement extérieur (non adhérent) : 27 €
Cotisation individuelle + abonnement pour un an (4 n°) : 40 €* - Cotisation couple + abonnement pour un an (4 n°) : 56 €*.

* dont 1,25 € pour la Fédération Française de Généalogie et 0,20 € pour l'Union Généalogique de la Bretagne Historique

Ce paiement de 40 € ou de 56 € vous permet de recevoir vos codes d'accès personnalisés pour consulter gratuitement, via Internet, la base du CGF, riche de 8 140 069 actes. Il permet aussi l'accès aux bases informatiques dans nos locaux.

Droit d'entrée (exigible la 1ère année d'inscription) : 20 €

Le numéro du LIEN, port non compris : 8 €

Toute demande d'insertion dans LE LIEN est à transmettre aux membres du Comité de Rédaction
(MORLAIX : M. Didier ROUSVOAL ; QUIMPER : M. Christian BOLZER)

ou à adresser à : Jean François PELLAN, 51 rue Saint-Guenal, 29400 LANDIVISIAU

Courriel : jf.pellan@orange.fr

Les questions, réponses, demandes d'entraide sont à adresser à cg29@cgf.asso.fr

Impression : Bureau 2000, Plougastel-Daoulas

Tirage de ce n° 128 de décembre 2013 : 5 300 exemplaires
Directeur de la Publication du LIEN : Jean François PELLAN
CPPAP n° 0518 G 88054

Sommaire du LIEN n° 128

- * Sommaire et éditorial p. 1
- * Le coin des lecteurs p. 2
- * Un fusilier marin sous la Troisième République : p.4
la marine de 1883 à 1909 (1^e partie),
par Hélène Coatanéa
- * Le tour pour berceau, la guillotine pour linceul, p. 10
par Pierrick Chuto
- * Ouessant, l'île de l'épouvante p. 18
et de l'abomination (1^e partie),
par Jean-Paul Chevillotte
- * Faute de B.M.S. : Jean Mazé, de Keromnes p. 29
en Lanhouarneau, par Paul Perrot
- * Clochemerle à Pont-Croix, p. 40
Jean François Pellan
- * Retour au Fers, p. 42
par Jean-Miliau Garion
- * Addenda à l'article sur "Les Le Gall" p. 58
paru dans LE LIEN n° 126,
par Marie-Françoise Bastit-Lesourd
- * Faits divers, faits d'hier p. 59
par Carl Rault

Page 1 de couverture :

Portail de la collégiale de Pont-Croix.
Photo Jean François Pellan.

Page 2 de couverture :

L'organigramme du CGF

Page 3 de couverture :

L'UGBH et ses revues.

Page 4 de couverture :

Carte des paroisses et trèves avant 1789.

Tous droits de reproduction réservés.
Les articles publiés dans *LE LIEN* n'engagent
que la responsabilité de leurs auteurs.

LE MOT DU PRESIDENT

Quel bilan pouvons-nous tirer de la dernière loi concernant les Archives, cinq ans après sa promulgation ?

Les généalogistes attendaient avec impatience cette nouvelle loi. A première vue, il y avait de belles avancées. Il y eut tout d'abord l'énonciation que les archives étaient communicables de plein droit, et l'apparition de délais de communicabilité réduits. L'accès aux archives a été renvoyé à la loi dite "Cada", qui avait été élaborée en 1978 pour les documents administratifs, laquelle était complétée en ce qui concerne leur réutilisation. Ces deux lois, par ailleurs, renvoyaient à l'autre loi de 1978 dite "CNIL" pour tout ce qui touche aux données personnelles.

Depuis, tout s'est obscurci. Pourquoi ?

La loi de 2008 a été conçue sur des principes anciens en ne tenant pas vraiment compte d'Internet et de la numérisation. Une véritable révolution était en marche. Elle n'a pas été perçue ni vue.

Les archives physiques sont communicables de plein droit, mais elles le sont aussi gratuitement depuis la Révolution. Voici un principe de base qui doit être réaffirmé pour les archives numériques : accès libre et gratuit, afin de combattre ce que nous considérons comme des dérapages avec les accès payants pratiqués dans le Calvados et la Charente.

Cette loi de 2008 nous a donné des délais réduits de communication, mais ils sont battus en brèche par la CNIL. Ce qui a été donné par une main et repris de l'autre. Comment se peut-il qu'une loi si claire soit ainsi contrariée par les décisions d'une commission ? Certes, les personnes en vie doivent être protégées, mais au nom de quoi doit-il en être ainsi pour ceux qui sont morts ?

La loi "Cada" permet la réutilisation des documents, mais indique qu'elle peut donner lieu au versement de redevances.

Cette décision de soumettre à redevances n'est soumise à aucune condition. C'est plus que fâcheux, car cela donne à l'administration un pouvoir discrétionnaire, qui peut être pesant, voire relever du caprice.

La réutilisation privée devrait être libre, gratuite, érigée au rang de principe et exclure toute contrainte ou licence. La diffusion du contenu de ces mêmes documents devrait suivre le même chemin.

Quant à la diffusion des images, il faut que l'État donne des règles claires. Il exprime le souhait que les données numériques puissent être appréhendées gratuitement en vue d'être enrichies, mais n'arrive pas à prendre position en ce qui concerne les archives !

On nous promet une loi qui, en 2014, va réviser la loi archives :

Que pouvons-nous souhaiter ?

- Une loi qui reconnaisse à l'archive numérique, qui s'est substituée au document après numérisation, la même valeur juridique qu'à l'archive physique

- Une loi qui retire à la CNIL tout pouvoir d'interférence avec la loi sur les archives, à partir du moment où les personnes ne sont plus en vie, permettant ainsi numérisation et indexation sans contrainte de quelque sorte.

- Une loi qui permette la réutilisation libre et gratuite du contenu des archives et leur diffusion sans contrainte, et ce hors de toute possibilité de soumettre à une licence même gratuite.

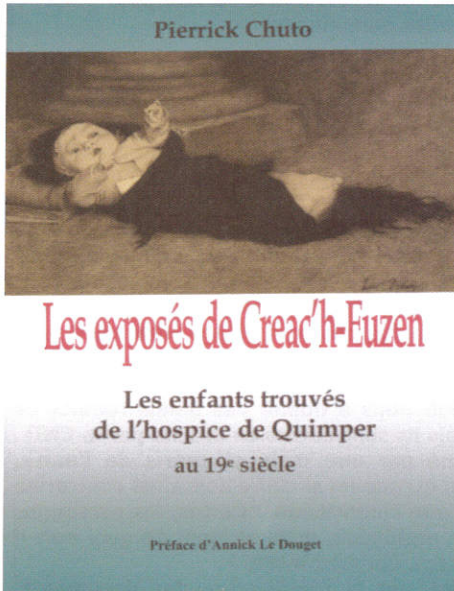
Espérons que la nouvelle année nous apportera une belle et nouvelle loi, favorable aux généalogistes et aux historiens !

**BLOAVEZ MAT DEOC'H !
BONNE ANNEE A TOUS !**

Jean François PELLAN

Le coin des lecteurs

**Les exposés de Créac'h Euzen
Les enfants trouvés
de l'hospice de Quimper au 19^e siècle,
par Pierrick Chuto.
Editions Saint Alouarn
ISBN 978954607603**



L'enfant trouvé est celui né de parents inconnus.

Au XIX^e, il est abandonné dans un "tour", boîte prévue pour le dépôt des nouveaux-nés à l'entrée des hospices.

Ces abandons d'enfants seront souvent nombreux lors des crises frumentaires qui interviendront au cours de ce siècle.

En dehors de ces cas dus à la misère,

il y a aussi les situations de détresse de ces femmes victimes de viol ou qui se trouvent enceintes alors qu'elles sont veuves. Il y a parfois également des parents qui cherchent à se décharger des frais qu'entraînent des progénitures nombreuses.

La collectivité doit alors faire face à des dépenses importantes pour subvenir au frais des hospices. Les fonds ne sont pas, hélas, à la hauteur des besoins et les hospices se trouvent dans des situations bien dramatiques.

Pauvres enfants que les hospices vont ensuite confier à des nourrices, pour de chiches pensions. Peu d'hygiène, alimentation souvent déplorable, la mortalité de ces enfants est impressionnante.

On les affuble également de patronymes fabriqués de toute pièce en assemblant diverses lettres. Il faut donc une dose de bonne chance pour que ces enfants arrivent à l'âge adulte et puissent fonder une famille.

L'auteur utilise des archives peu exploitées pour conter l'histoire de l'hospice et de ses petits pensionnaires. Un livre qui ne peut laisser personne indifférent.

**Voyage dans l'Au-delà :
Les Bretons et la mort,
par Bernard Rio.
Editions Ouest France.
ISBN : 9 782737 358098**

Les Bretons entretiennent des relations singulières avec la mort et les morts, tel est le constat de cette vaste enquête

dans la Bretagne d'aujourd'hui. L'Ankou n'est pas seulement un personnage de légende. Ce "conducteur des morts" dans l'au-delà apparaît toujours au XXI^e siècle, comme en attestent plusieurs témoins dignes de foi.

A l'ère d'Internet, les Bretons perçoivent de nouveaux intersignes annonçant les décès ou révélant la présence des

Anaon, les "âmes errantes", qui hantent les chemins et les maisons. Perdues au fond des bois, des tombes immémoriales continuent de recevoir les offrandes de visiteurs anonymes !

Quel sens donner à ces phénomènes mystérieux, révélation d'un véritable culte des morts et d'une croyance dans l'autre monde ? Qu'est-ce que le marteau béni ? Pourquoi dépose-t-on le cercueil à la croisée du transept dans l'église ? Où se trouve l'enfer froid ? A quoi reconnaît-on la présence de l'Anaon ? Qui est l'auto-stoppeuse fantôme ? Où voir la danse macabre ? Qui sont les passeurs d'âmes ?

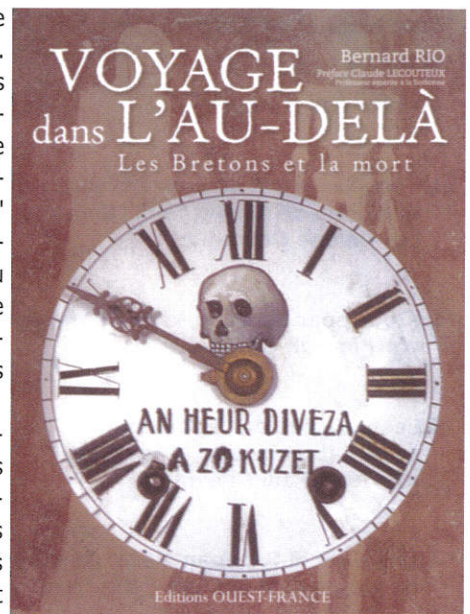
Autant de questions auxquelles Bernard Rio apporte des réponses dans ce livre magnifiquement illustré, qui renouvelle complètement la célèbre *Légende de la Mort* écrite par Anatole Le Braz au XIX^e siècle.

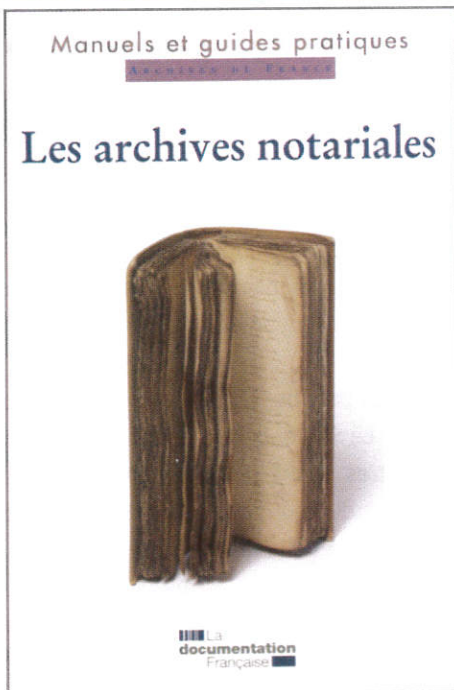
**Les archives notariales,
dans la collection "Manuels et guides pratiques",
par la Commission des archives notariales
du Conseil supérieur des Archives
La documentation française
ISBN : 9 782110 094285**

Cet ouvrage fait la synthèse de plus de quatre-vingts ans d'intérêt des archivistes et des chercheurs pour les archives notariales. En 1928, la loi a rendu possible l'entrée massive des actes des notaires dans les services d'archives publics, avant de la rendre obligatoire en 1979. Elle a entraîné une politique active de collecte, de création d'instruments de recherche et de mise en valeur de ces documents.

Ces fonds ont très vite suscité un extraordinaire engouement des chercheurs, qui y ont souvent trouvé la matière de leurs investigations dans des domaines très variés : histoire économique et sociale, histoire de l'art et de l'architecture, histoire du droit ou généalogie familiale.

Ce manuel présente successivement l'institution notariale





en France à travers les siècles, le droit et la diplomatie de ses archives, la manière dont on les collecte, inventorie et conserve. Dans une quatrième partie sont évoquées des opérations de mise en valeur de ces fonds.

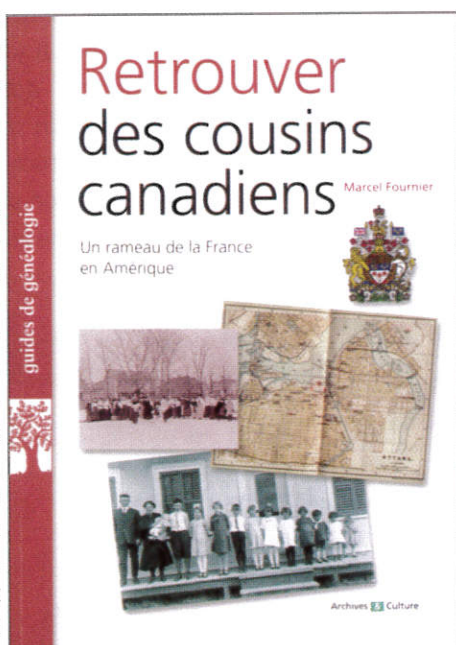
Cet ouvrage est le fruit collectif de la commission des archives notariales, qui est une émanation du Conseil supérieur des Archives ; il a

donc comme auteurs des archivistes, des conservateurs, des chercheurs et des notaires. Il se veut un abrégé pratique destiné à tous ceux qu'intéresse cette source insurpassable de l'histoire des personnes.

Retrouver des cousins canadiens,
par Marcel Fournier
Archives et Culture
ISBN 9 782350 772332

Nous avons tous des cousins au Canada, plus ou moins lointains, plus ou moins connus.

Or ce pays, le Québec, en particulier, a été l'un des premiers à rassembler les archives et les documents généalogiques en vastes bases de données. Accessibles par Internet depuis quelques années, elles prolifèrent et offrent toujours davantage de pré-



cisions, d'index et de rapidité pour les recherches. Elles font de ce pays un paradis des généalogistes – d'autant plus que ni guerres ni catastrophes naturelles n'ont endommagé les fonds documentaires anciens : tout est intact!

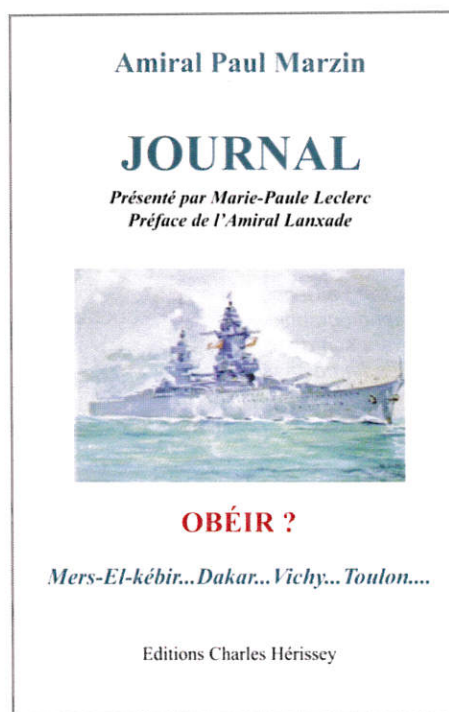
Retrouver des cousins canadiens est donc accessible aujourd'hui à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de leur famille, même s'ils sont européens et vivent à des milliers de kilomètres. C'est d'autant plus facile à un Français d'explorer les fonds que les sources d'archives françaises et québécoises

sont complémentaires et construites sur les mêmes principes.

Après avoir donné les grands repères en termes de migrations et de transformations phonétiques des noms de famille (car cela peut compliquer la recherche), le livre vous guide pas à pas dans les fonds d'archives et les bases de données : état civil, registres paroissiaux ou pastoraux, documents notariés, recensements, archives judiciaires et hospitalières, presse ancienne...

Il ne vous reste plus qu'à vous lancer à la recherche de vos cousins !

Obéir ?
Mers-El-kébir... Dakar... Vichy... Toulon...
Journal de l'Amiral Paul Marzin
présenté par Marie-Paule Leclerc,
Préface de l'Amiral Lanxade
ISBN 978-2-914417-46-4



Sorti de Navale en 1913, après une brillante carrière, le Brestois Paul Marzin commande en 1940 le Richelieu qui, deux mois après l'affaire de Mers-El-Kébir, repousse la tentative de débarquement des troupes anglaises et des Forces françaises libres.

Appelé à Vichy par Darlan, il participe *a minima* à des négociations avec les Allemands.

"L'amiral Marzin était profondément opposé à la

tendance collaborationniste qui se développait alors à Vichy... Il mit tout son intelligence et ses capacités de négociateur à faire échouer les projets allemands. Il réussit ainsi à freiner la collaboration militaire jusqu'à ce que le débarquement allié en Afrique du Nord ne vienne complètement changer les données de la guerre. Le récit qu'il fait des négociations auxquelles il prit part témoigne de la grande utilité de son action à un moment crucial de la politique française. Ce fut là sans doute son plus grand mérite tant la tâche était délicate et dangereuse" écrit l'amiral Lanxade dans sa préface.

Préconisant le départ de la flotte de Toulon, il est profondément meurtri par son sabotage en novembre 1942.

En désaccord total avec la politique de Laval, il demande à être placé en congé d'armistice et, souhaitant rejoindre l'Afrique du Nord, prend contact avec la Résistance. Mais il se heurtera au veto tacite de Londres, qui n'a pas pardonné Dakar...

Ce livre, dû à notre adhérente Marie-Paule Lederer-Marzin, fille de Paul Marzin, est un témoignage exceptionnel sur les choix qui se sont présentés aux officiers de l'armée française en cette triste période.

Un fusilier marin sous la Troisième République : la marine de 1883 à 1909 (partie 1)

par Hélène COATANEA, CGF n° 6302

Fusilier marin sous la Troisième République, Jean Le Gentil est le troisième fils d'un couple de cultivateurs de Plouarzel.

Il fait vingt-cinq ans de service, entre 1883 et 1909, sillonnant toutes les mers du monde dans une marine en pleine révolution industrielle.

Un destin peu ordinaire, lié à l'histoire de la période des guerres coloniales de la Troisième République, se termine pour lui avant la Première Guerre mondiale.



Jean Le Gentil, photographié devant son domicile à la fin de sa vie

C'est à l'occasion de la préparation d'une cousinade rassemblant ses descendants à l'été 2012, qu'il nous a été possible de reconstituer son parcours de vie, principalement par la découverte de ses états de service dans la marine, associés à sa généalogie et aux documents de famille.

De son vivant, peu d'informations ont été transmises aux petits-enfants qui l'avaient connu ou par le biais de leurs parents : marin, depuis longtemps à la



La ferme de Kerven

retraite, peu bavard, courageux, avec du caractère, apprécié dans sa commune, selon l'éloge fait à son décès.

De cultivateur à fusilier marin : pourquoi ce changement de métier en 1883 ?



Beaucoup d'hypothèses ont été avancées :

- Misère, difficultés dans sa famille de cultivateurs, souhait ou obligation de partir de la ferme.
- Volonté d'une vie meilleure, envie d'aventures à l'identique de celle des trois grands cousins partis loin de la ferme, dont un matelot (tous décédés à vingt-deux ans).
- Opportunité du recrutement de la marine pour établir les protectorats et colonies françaises.

Sans doute, plusieurs d'entre elles sont à l'origine du choix de Jean Le Gentil.

Il faut savoir qu'en 1870, la Bretagne est en surpopulation et que l'industrie linière décline, or elle fournissait du travail en complément à l'agriculture.

La famille, l'enfance :

Jean le Gentil est le troisième d'une fratrie de six

enfants, dont les deux derniers sont des jumeaux. Il naît le 18 mars 1863 à Kerven en Plouarzel.

Ses parents, Louis Marie Le Gentil et Anne Le Stanc, cultivateurs comme leurs ancêtres avant eux, tiennent une des fermes du lieu-dit depuis trois ans avec une partie de la famille :

- le frère de Louis, François, mort à quarante ans, célibataire.
- les parents de Louis : son père Jean meurt deux ans avant la naissance du petit-fils Jean, et sa mère, Marie Françoise Omnes, qui décèdera en 1868.

- les oncle et tante de Louis : François, décédé en 1869 ; sa deuxième épouse, Marie Yvonne Vouch, vivra dans cette ferme de Kerven jusqu'à son décès en 1883. Il y a aussi certains de leurs enfants, deux filles et trois garçons, dont un marin qui meurt en 1865. L'oncle François a déjà perdu trois de ses fils, nés de son premier mariage avec Marie Gabrielle Stang.



Avant 1860, toute cette branche de la famille Le Gentil vivait dans une autre ferme de Plouarzel, au lieu-dit Kervourt (photo ci-dessus).

Tous les enfants des deux frères y naissent :

- les dix enfants de François Le Gentil issus de ses deux épouses, Marie Gabrielle Stang et Marie Yvonne Vouch,

Ménager, Ménagère : petit exploitant agricole qui possède quelques parcelles, ne possède pas de chevaux, ni d'équipement, il travaille chez un cultivateur lequel cultive le champ du ménager. Le ménager pouvait percevoir une partie de la récolte, mais souvent préférait être payé. Le ménager était souvent un employé agricole, quelquefois un artisan qui place ainsi ses économies avec l'espoir de devenir cultivateur.

Laboureur : Métier apparu à partir de 1709 sur les registres paroissiaux. Le laboureur était un cultivateur aisé, rarement propriétaire du sol. Il possède un instrument aratoire et un attelage. Il est son maître et peut avoir des employés.

Cultivateur : cette dénomination remplaça par intermittence à partir de 1793 et complètement à partir de 1797 la dénomination de laboureur, mais il s'agit de la même profession. Le cultivateur, en plus du travail de la terre et selon les régions, se consacre avec sa famille à l'artisanat textile au détriment de la culture dans cette première partie du XIX^e siècle. Son équilibre économique reposait sur une dualité agriculture artisanat, puis à la fin du XIX^e siècle, la crise économique le contraint à se consacrer uniquement à l'agriculture. Sur les registres d'état civil l'épouse du cultivateur est déclarée sans profession mais au décès de celui-ci, elle prend l'appellation cultivatrice.

- ainsi que les deux enfants de Jean Le Gentil et Marie Françoise Omnes : François, né en 1830, et le père de notre fusilier marin, Louis Marie, né en 1832.

Après leur mariage, les trois fils de François et l'aîné des fils de Louis quittent Kerven. Tous cultivateurs, ils habitent les bourgs de Plouarzel et de Saint-Renan.

Une des filles de François, Marie épouse un maçon en 1871 et vit à la ferme en même temps que le dernier des fils de Louis, Yves, l'un des jumeaux.

Ces deux familles tiennent la ferme de Kerven jusque vers 1928.

(Voir en fin d'article la descendance de Jean Laurens Le Gentil et de Marie Anne Le Guen sur quatre générations.)

L'ascendance :

Les Le Gentil, originaires de Plouarzel, y sont restés de génération en génération tandis que les Le Stanc viennent de Plourin en passant par Milizac, pour arriver à Plouarzel.

Servants (serviteurs) puis ménagers du XVI^e au XVIII^e siècle, les Le Gentil deviennent cultivateurs travaillant dans les fermes de propriétaires. A Plouarzel, la

mer n'est jamais loin : les hommes sont agriculteurs, mais aussi plus ou moins marins ou pêcheurs, exerçant une activité annexe au travail de la terre.

Parmi les ascendants, on découvre un ancêtre *texier*, c'est-à-dire tisserand, et un autre *calfat* ou *calfautrier*¹.

Marin et fusilier marin :

Par volonté, par obligation, par opportunité, Jean, à dix-huit ans, quitte la ferme de Kerven pour le port du Conquet et devient marin.

Il navigue pendant deux ans sur un bateau de pêche appelé *Marie* parmi l'un de ces trois :

- le petit bateau *La Maria* (1,97 t.) de Pierre Le Goaster de 1856 à 1864

- la *Marie* (1,56 tonneau) de Jacques Quériel (1851)

- la *Marie-Pauline* (armateur Gendrot, patron François Grovel), parmi les huit bateaux du Conquet en 1879 qui font la saison à l'île de Sein.

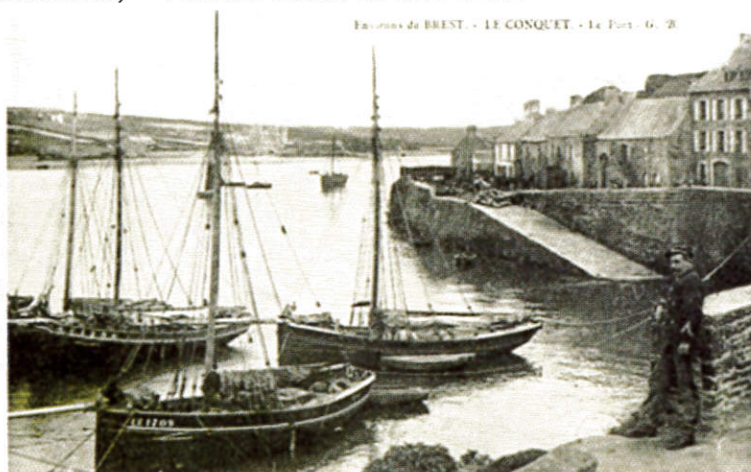
En 1881, les pêcheurs du Conquet sont au nombre de trente-trois.

En 1883, Jean Le Gentil s'engage à Brest dans la Marine nationale et fera d'emblée une formation de fusilier marin, dont l'école de spécialité, créée en 1856, est basée à Lorient.

Le fusilier marin est un marin militaire appartenant à un corps spécialisé destiné au combat sur terre ou en zone littorale. Il participe aux opérations d'abordage et de défense de navires.

Sa fiche matricule à l'inscription maritime nous donne sa description physique à vingt ans : 1m 62 (1m 65 sur une autre page), des sourcils noirs, des yeux roux, une bouche grande, un menton rond, des cheveux noirs, un front rond, un nez ordinaire, un visage ovale.

A défaut de son portrait ou photo de l'époque, ces données nous permettent d'imaginer Jean en jeune homme à partir de sa photo à un âge avancé, soixante-dix ans en 1934.



Le port du Conquet.

Au premier plan à gauche :

LC 1709, "Confiance en soi", armateur Gendrot, commandé par Jean François Menguy.

Au second plan : LC 1290 "Saint-Michel".

Au centre "La Mouette", gabare des Ponts-et-Chaussées.

Le blog de Jean-Pierre Clochon, jean-pierre.clochon@wanadoo.fr

¹ métier qui consiste littéralement à "étanchéfier" une embarcation.

DÉSIGNATION DES CORPS, REGIONS ET NOMS DES BÂTIMENTS.		POSTES ET NUMÉROS D'ARMEMENT.	DESTINATION.	LIEUX DE BARQUEMENT.	FONCTIONS À BORD.	DATES D'ENTRÉE ET SORTIE DU CORPS OU D'EMBARQUEMENT.	DATES DE SORTIE DU CORPS OU DE DÉBARQUEMENT.	LIEUX DE BARQUEMENT.	POSTES ET NUMÉROS DE DÉBARQUEMENT.	SERVICES ANTÉRIEURS...					
233 né le 1 ^{er} avril 1883 188 x 703 de 1865		Mousse le Navire le 16 août 1883 Classeur le Mécanisme le		Le Gentil, Jean né le 18 Mars 1863 à Lanargal département de la Seine-Inférieure fils de Louis et de M ^{me} Anne Blanchet taille d'un mètre 520 millimètres. cheveux bruns front ras sourcils noirs yeux bruns nez rectiligne-touche au-dessous menton carré marques particulières Demeure à Lanargal		1 ^{er} avril 1883 25 Mars 1883		Lanargal Conquet 308 Conquet 312		Domicile en contrôle de la date de naissance : F ^o N ^o SERVICES à bord, en campagne, à terre Mars, Juin, Août, Janvier, Mars, Juin 19 1/2 4 1/2 8 1/2					
Rapporté à la matricule des équipages le 11. 7 ^o . 1883 N ^o 143 N ^o 383															

Extrait du cahier des inscriptions maritimes :

le 1er avril 1883, première inscription de Jean Le Gentil, novice sur La Marie

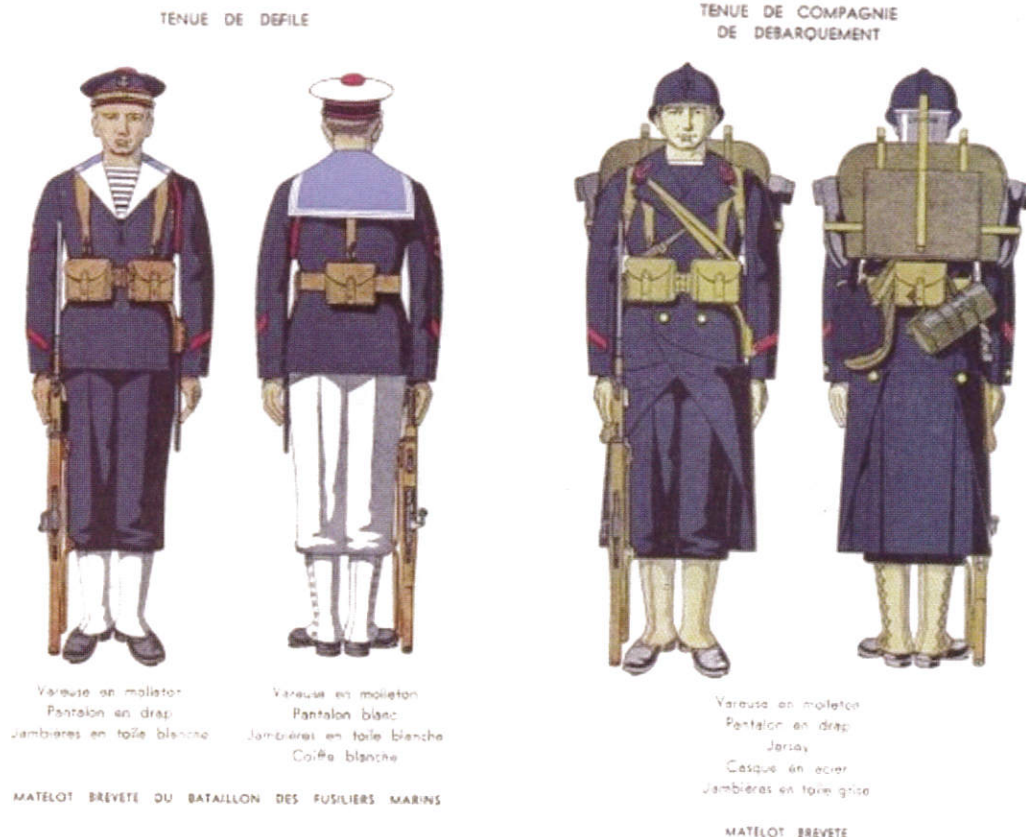
Le Conquet : Campagne de pêche et pilotage (extrait du Blog de Jean-Pierre Clochon)

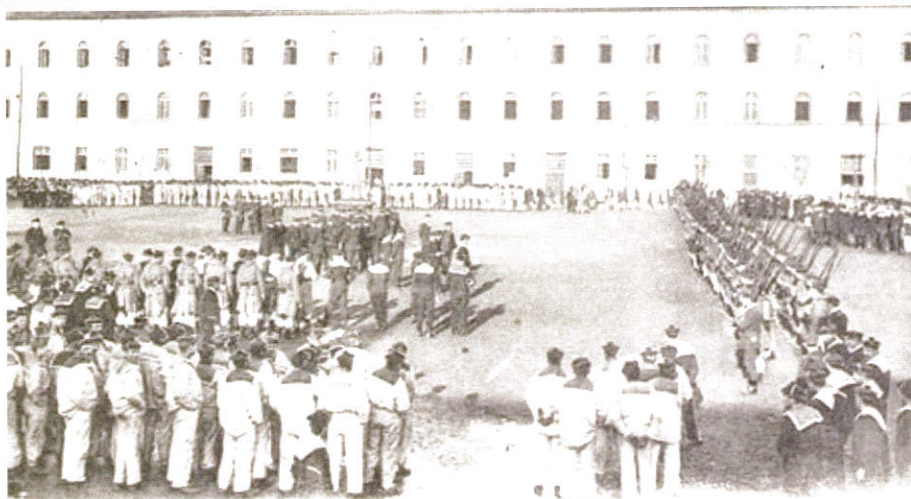
Pierre Le Goaster, l'un de ces migrants saisonniers, venus de Loguivy faire la pêche des crustacés au Conquet vers 1856, s'est vite sédentarisé, habitant quai du Drellac'h. En été, le bateau navigue jusqu'à l'île de Sein pour les pêches. Reçu aspirant-pilote en 1864, il

exercera le pilotage avec un nouveau bateau, *Le Robuste*, petit lougre de 6,12 m. pour 3,14 tonneaux. A soixante-dix ans en 1886, il est toujours pilote du Conquet.

Les pilotes-lamaneurs sont attestés au Conquet depuis 1820, date de leur

demande pour que les pilotes des stations voisines leur cèdent, en arrivant dans leurs eaux le pilotage des bâtiments venant à Brest ou se rendant dans le nord (règlement du 12 décembre 1806 et ordonnance du roi du 5 août 1818 pour les prix).





En haut :
compagnie de fusiliers-marins
prête à partir en marche à Brest.

En bas :
Le port militaire de Brest en 1873

11. 12. 1873. BREST. 29. 29. 1873. Compagnie de Fusiliers-Marins prête à partir en marche.



Le 5 juin 1856, un décret impérial créait cette spécialité de fusilier dont la formation au sein d'un bataillon fut organisée à Lorient. La spécialité de fusilier marin est une des plus anciennes de la marine de guerre. Sur les vaisseaux du roi, les formations spécialisées pour le service de la mousqueterie sont les véritables ancêtres de nos fusiliers marins. Richelieu, en 1627, a créé le Régiment de la Marine destiné à donner aux navires des troupes capables de combattre sur mer ou sur terre, encadrées par les officiers des vaisseaux. Ils faisaient partie des équipages des bâtiments et concouraient à la manœuvre des voiles basses.

Depuis cette date, tant dans les campagnes coloniales de la fin du XIX^e siècle, en Chine, en Cochinchine, au Tonkin, à Madagascar, qu'en métropole lors des guerres mondiales, les fusiliers marins ont prouvé, aux côtés de leurs camarades de toutes les spécialités, leur vaillance et leur héroïsme.

**Descendance sur 4 générations
de Jean Laurens LE GENTIL et Marie Anne LE GUEN**

176- LE GENTIL Jean Laurens <i>Ménager</i>	° 08.08.1761 PLOUARZEL	+ 11.01.1830 PLOUARZEL	
177- LE GUEN Marie Anne <i>Cultivatrice</i>	° 02.09.1766 PLOUARZEL	x 11.11.1788 PLOUARZEL	+ 21.07.1844 PLOUARZEL
1 LE GENTIL François Marie	° 01.09.1789 PLOUARZEL		+ 23.09.1789 PLOUARZEL
2 LE GENTIL Marie Isabelle	° 06.11.1790 PLOUARZEL		+ 11.07.1859 PLOUARZEL
x LE JONCQUEUR Hamon Marie	° 21.09.1784 PLOUARZEL	x 29.01.1815 PLOUARZEL	+ 21.07.1844 PLOUARZEL
2-1 JONCQUEUR Yves Marie	° 09.01.1816 PLOUARZEL	+ 17.01.1816 PLOUARZEL	
2-2 JONCQUEUR Marie Jeanne x ROPARS Jean François	° 19.12.1816 PLOUARZEL	+ 13.07.1878 PLOUARZEL	
2-3 JONCQUEUR Tanguy Marie	° 19.03.1813 PLOUARZEL	x 02.06.1844 PLOUARZEL	+ 19.03.1888 LAMPAUL-PLOUAR.
2-4 JONCQUEUR François <i>Cultivateur</i>	° 30.12.1818 PLOUARZEL		+ 03.10.1844 PLOUARZEL
x KERMAIDIC Marie Gabrielle <i>Cultivatrice</i>	° 09.04.1821 PLOUARZEL	x 07.11.1847 PLOUARZEL	+ 16.04.1893 LAMPAUL-PLOUAR.
2-5 JONCQUEUR Marie Jeanne ROPARS Jean Marie <i>dit Jérôme</i>	° 16.03.1819 PLOUARZEL	x 07.11.1847 PLOUARZEL	+ 18.05.1867 PLOUARZEL
2-6 JONCQUEUR Marie Joséphe x BERNICOT Prigent	° 04.01.1824 PLOUARZEL	x 02.06.1844 PLOUARZEL	+ 14.04.1882 PLOUARZEL
2-7 JONCQUEUR Yves Marie	° 25.02.1815 PLOUARZEL	x 02.06.1844 PLOUARZEL	+ 08.03.1889 PLOUARZEL
	° 30.04.1829 PLOUARZEL	+ 23.12.1887 PLOUARZEL	
	° 07.08.1804 PLOUARZEL	x 26.10.1856 PLOUARZEL	+ 27.12.1883 PLOUARZEL
	° 27.06.1832 PLOUARZEL	+ 21.09.1832 PLOUARZEL	
3 LE GENTIL François Marie	° 08.05.1793 PLOUARZEL		+ 31.07.1867 PLOUARZEL
x a STANG Marie Gabrielle	° 11.11.1805 PLOUARZEL	x 06.11.1826 PLOUARZEL	+ 23.09.1839 PLOUARZEL
3-1a LE CHENTIL Claude Marie	° 09.10.1827 PLOUARZEL		+ 24.06.1851 AUXONNE (21)
3-2a LE GENTIL Jean Laurent <i>Cantonnier</i>	° 04.06.1830 PLOUARZEL		+ 12.04.1900 PLOUARZEL
x MAGUEUR Marie Gabrielle	° 29.03.1844 LANRIVOARÉ	x 30.09.1866 PLOUARZEL	
3.2a.1 LE GENTIL Marie Yvonne	° 18.02.1868 PLOUARZEL		+ 1.3.1868 PLOUARZEL
3.2a.2 LE GENTIL Jean Marie	° 19.10.1869 TREBABU		
x JOURDEN Marie Jeanne	° 28.02.1872 PLOUGONVELIN	x 21.04.1895 ST-RENAN	
3.2a.3 LE GENTIL Marie Françoise	° 05.07.1871 TREBABU		+ 04.10.1898 ST-RENAN
x RUSSAUEN Joseph	° 02.01.1871 MILIZAC	x 22.09.1895 ST-RENAN	
3-3a LE GENTIL Hamon Marie	° 25.08.1832 PLOUARZEL		
x MONTFORT Marie Françoise	° 08.01.1833 GUERLESQUIN	x 25.06.1862 PLOUARZEL	
3.3a.1 LE GENTIL Brigitte	° ~ 1863 BREST Recouvrance		+ 14.12.1866 ST-RENAN
3.3a.2 LE GENTIL Marie Louise	° 14.05.1865 PLOUARZEL		
3.3a.3 GENTIL Charles Joseph Marie	° 12.05.1867 ST-RENAN		+ 12.12.1869 ST-RENAN
3.3a.4 LE GENTIL Emmanuel Francis Marie	° 08.06.1869 ST-RENAN		+ 09.12.1869 ST-RENAN
3-4a LE GENTIL François Marie	° 08.05.1835 PLOUARZEL		+ 30.09.1858 LORIENT
3-5a LE GENTIL Guillaume Marie	° 25.04.1837 PLOUARZEL		+ 11.05.1837 PLOUARZEL
3-6a LE GENTIL Marie Françoise <i>Cultivatrice</i>	° 10.06.1838 PLOUARZEL		+ 26.9.1893 BREST
x L'HOSTIS Corentin	° 17.03.1821 PLOUGUIN	x 20.11.1864 ST-PIERRE-QUILB.	+ 09.12.1879 ST-PIERRE-QUILB.
x DUPARC Bernard <i>Tanneur</i>	° 05.09.1835 LAMPAUL-PLOUAR.	x 15.05.1881 ST-PIERRE-QUILB.	+ 18.07.1883 ST-PIERRE-QUILB.
x b LE VOURCH Marie Yvonne	° 07.03.1812 PLOUARZEL	x 17.07.1842 PLOUARZEL	+ 19.12.1883 PLOUARZEL
3-7b LE GENTIL Jean Marie <i>Matelot</i>	° 10.06.1843 PLOUARZEL		+ 29.08.1865 ALEXANDRIE
3-8b LE GENTIL Jean Marie <i>Marin</i>	° 30.04.1845 PLOUARZEL		
x SALAUN Marie Jeanne	° 23.10.1846 ST-RENAN	x 31.08.1873 ST-RENAN	
3.8b.1 LE GENTIL Rosalie Marie Renée	° 30.08.1875 ST-RENAN		+ 26.01.1877 ST-RENAN
3.8b.2 GENTIL Jean René	° 05.08.1878 ST-RENAN		
3.8b.3 GENTIL Grégoire Joseph	° 24.10.1890 ST-RENAN		
3-9b LE GENTIL Marie Yvonne	° 13.03.1847 PLOUARZEL		+ 17.10.1920 PLOUARZEL
x KERMAIDIC Jean Marie <i>Maçon</i>	° 14.03.1846 PLOUMOGUER	x 14.10.1871 PLOUARZEL	+ 24.11.1918 PLOUARZEL
3.9b.1 KERMAIDIC Marie Yvonne	° 19.11.1872 PLOUARZEL		+ 25.10.1873 PLOUARZEL
3.9b.2 KERMAIDIC François Marie	° 23.09.1874 PLOUARZEL		+ 06.06.1875 PLOUARZEL
3.9b.3 KERMAIDIC Léontine Marie Jeanne Couturière <i>Couturière</i>	° 23.09.1874 PLOUARZEL		+ 16.05.1912 PLOUARZEL
x QUÉRÉ Prigent <i>Maçon</i>	° 28.11.1869 PLOUMOGUER	x 02.02.1896 PLOUARZEL	

3.9b.4	KERMAIDIC Marie Perrine ° 20.10.1876 PLOUARZEL <i>Cuisinière</i>		
	x ELIES Yves ° 22.03.1874 LANRIVOARÉ ° 22.11.1903 PLOUARZEL <i>Canonnier breveté</i>		
3.9b.5	KERMAIDIC Marie Jeanne Gabrielle ° 19.03.1879 PLOUARZEL <i>Cuisinière, cultivatrice</i>		
	x RICHARD Guillaume ° 15.05.1884 PLOUARZEL x 12.01.1908 PLOUARZEL <i>Fusilier marin</i>		
3.9b.6	KERMAIDIC Marie Jeannie ° 13.05.1881 PLOUARZEL <i>Couturière</i>		+ 24.08.1904 PLOUARZEL
3.9b.7	KERMAIDIC Marie Louise ° 13.02.1884 PLOUARZEL		+ 05.05.1884 PLOUARZEL
3.9b.8	KERMAIDIC Yves Marie ° 14.10.1885 PLOUARZEL		
3.9b.9	KERMAIDIC Jean René ° 06.03.1889 PLOUARZEL		
3-10b	LE GENTIL Jacques Marie ° 30.11.1852 PLOUARZEL		+ 18.01.1853 PLOUARZEL
4	88- LE GENTIL Jean ° 07.08.1795 PLOUARZEL <i>Cultivateur</i>		+ 12.02.1861 PLOUARZEL
	x 89- OMNES Marie Françoise ° 21.04.1799 PORSPODER x 07.02.1830 PLOUARZEL		+ 13.04.1868 PLOUARZEL
4-1	LE GENTIL François ° 19.12.1830 PLOUARZEL <i>Cultivateur</i>		+ 30.12.1869 PLOUARZEL
4-2	44- LE GENTIL Louis Marie cultivateur ° 06.09.1832 PLOUARZEL <i>Cultivateur</i>		+ 24.05.1915 PLOUGONVELIN
	x 45- LE STANC Anne ° 30.12.1825 PLOUMOGUER x 09.11.1856 PLOUMOGUER		+ 29.11.1903 PLOUARZEL
4.2.1	LE GENTIL François Marie ° 25.10.1857 PLOUARZEL <i>Cultivateur</i>		+ 03.06.1908 PLOUARZEL
	x LE GUEN Marie Françoise ° 21.07.1861 LAMPAUL-PLOUD. x 11.05.1896 PLOUARZEL		
4.2.2	LE GENTIL Pierre ° 22.8.1860 PLOUARZEL		+ 22.10.1867 PLOUARZEL
4.2.3	22- LE GENTIL Jean ° 18.3.1863 PLOUARZEL + 17.5.1950 PLOUGONVELIN <i>Fusilier marin, gardien</i>		
	x 23a- PERROT Marie Jeanne ° 20.08.1869 PLOUGONVELIN x 29.05.1890 PLOUGONVELIN <i>Ménagère</i>		+ 29.02.1904 PLOUGONVELIN
	x 23b- JOURT (LE) Marie Louise ° 01.04.1879 PLOUGONVELIN x 27.01.1907 PLOUGONVELIN <i>Couturière</i>		+ 13.09.1936 PLOUGONVELIN
4.2.4	LE GENTIL Marie Jeanne ° 08.07.1865 PLOUARZEL		+ 18.01.1885 PLOUARZEL
4.2.5	LE GENTIL Victor ° 03.04.1868 PLOUARZEL		+ 20.12.1892 PORT D'ESPAGNE (Trinité et Tobago)
4.2.6	LE GENTIL Yves ° 03.04.1868 PLOUARZEL <i>Cultivateur</i>		+ 18.01.1949 PLOUARZEL
	x THEPAUT Marie Justine ° 02.08.1860 PLOUARZEL x 14.05.1893 PLOUARZEL <i>Cultivatrice</i>		+ 26.05.1928 PLOUARZEL
5	LE CHENTIL Marie Jeanne ° 26.02.1804 PLOUARZEL		+ 13.01.1889 PLOUARZEL
	x COLLEAU Yves ° 14.07.1808 PLOUARZEL x 02.11.1831 PLOUARZEL		+ 20.04.1875 PLOUARZEL
	5-1 COLLEAU Jacques ° 08.10.1832 PLOUARZEL <i>Militaire</i>		+ 12.06.1856 BREST
	5-2 COLLEAU Marie Anne ° 24.09.1834 PLOUARZEL <i>Journalière</i>		+ 08.03.1883 PLOUMOGUER
	x LE BOURT Jean François ° 20.08.1829 PLOUGONVELIN x 17.02.1862 TREBABU <i>Aide-cultivateur</i>		+ 11.03.1870 PLOUMOGUER
	x LE HIR Hervé Marie ° 04.04.1843 LOCMARIA-PLOUZANÉ x 17.01.1875 PLOUMOGUER		
5-3	COLLEAU Marie Perrine ° 09.01.1837 PLOUARZEL <i>Cultivatrice</i>		+ 21.06.1904 PLOUARZEL
5-4	COLLEAU Marie Jeanne ° 23.04.1840 PLOUARZEL <i>Cultivatrice</i>		+ 03.02.1907 PLOUARZEL
	x BRIANT Yves ° 09.07.1831 MILIZAC x 23.02.1862 PLOUARZEL		+ 28.05.1897 PLOUARZEL
5-5	COLLEAU Marie Yvonne ° 23.04.1842 PLOUARZEL + 05.06.1843 PLOUARZEL		
5-6	COLLEAU Armel Marie ° 19.04.1845 PLOUARZEL <i>Cultivateur</i>		
	x COSIAN Marie Jeanne ° 02.04.1855 LAMPAUL-PLOUD. <i>Couturière</i>		+ 10.01.1873 LAMPAUL-PLOUD.

Sources :

- Fusiliers marins de Lorient:

<http://ecole.fusco.lorient.free.fr/>

et <http://musee.fusco.lorient.free.fr/>

- Le Conquet :

<http://recherches.historiques-leconquet.over-blog.com/>, Le blog de jean.pierre-clochon@wanadoo.fr

A suivre...

Le tour pour berceau, la guillotine pour linceul,

par Pierrick CHUTO, CGF n° 8502

Parmi les 3816 enfants exposés (déposés) dans le tour¹ de l'hospice de Quimper entre 1803 et 1861, certains, mauvaises graines corrompues dès l'origine, empruntent des chemins interdits en marge d'une société qui tend à les rejeter.

L'histoire de Paul Faine est la plus tragique de toutes celles que j'ai étudiées pour écrire *Les exposés de Creac'h-Euzen. Les enfants trouvés exposés de l'hospice de Quimper au XIX^e siècle*.



C'est dans un tour similaire qu'est exposé le 24 janvier 1848 un enfant âgé d'environ quinze jours. Soeur Marie-Xavier, supérieure de l'hospice civil de Quimper, lui donne le nom de Faine Paul.

Cette année là, tous les enfants trouvés reçoivent un nom qui commence par la lettre F².

Saint-Évarzec. **Vendredi 18 novembre 1887** **vers 4 heures du soir**

Quand Paul Faine apparaît à la porte du logis de Perrine Cloarec, celle-ci réprime un léger tremblement. Elle ne connaît que trop cet homme à la figure rougeaude et aux yeux vifs qui s'attaque aux femmes et effraie les enfants.

Déjà condamné deux fois par le passé pour des faits hautement répréhensibles, cet ancien enfant trouvé de l'hospice de Quimper erre de ferme en ferme, et malheur à celui qui refuse de lui donner à manger et à boire.

Marie-Jeanne Quéau, femme Dréau, a raconté à Perrine que Faine est venu en octobre dernier lui livrer un sac de farine. Il l'a prise par la taille, l'a chatouillée et l'a embrassée à plusieurs reprises.

Coincée entre la table et le banc-coffre, elle ne pouvait se défendre, mais elle a cependant réussi à vider le sac et à le jeter dehors. Faine n'a pas insisté et il est parti.

Récemment, sur le mont Frugy à Quimper, après avoir empoigné la veuve Douguet, il s'est emparé d'un pain d'un kilo qu'elle avait dans son panier.

Paul Faine dit à Perrine Cloarec qu'il n'a plus ni argent, ni travail, depuis qu'Alain Gloanec, meunier au Lenn-Du en Ergué-Armel, a osé le renvoyer. Il demande à souper et à loger et, sans

attendre une réponse de la maîtresse de maison, il s'assoit, boit deux bolées de cidre et accepte ensuite à contrecœur de piler de la lande³ avec le domestique.

Lorsque Hervé Le Ster, époux de Perrine, revient de la ville, Faine, déjà au repos, prétexte une blessure à la main gauche qui l'empêche de travailler longtemps. Le Ster devine un grand trouble chez sa femme et préfère lui cacher ce qu'il vient d'apprendre au sujet de leur hôte indésirable. En effet, le 13 novembre au matin, Claude Le Grand, charpentier à Saint-Évarzec, a surpris le repris de justice attablé chez lui. En pleurs dans son lit, sa fille Marianne venait de refuser de donner à manger à Faine qui, en représailles, avait menacé de la battre.

Il aurait sans doute mis sa menace à exécution si le père n'était pas arrivé.

Saint-Évarzec. **Samedi 19 novembre** **vers six heures du matin**

Soucieux d'éviter tout incident, Hervé Le Ster s'empresse de donner à souper à Faine qui va ensuite dormir dans la grange.

Le lendemain matin, dès six heures, le vagabond exige un copieux déjeuner et dit qu'il se rend à la grande foire de Quimper, bien qu'il n'en prenne pas le chemin.

En effet, il se dirige vers le moulin du Lenn-Du en Ergué-Armel où il travaillait encore il y a peu. Alain Gloanec, vingt ans, y habite avec sa sœur Marie-Anne, quatorze ans, une domestique et un garçon-meunier⁴.

¹ C'est une sorte de boîte pivotante installée dans le mur de l'hospice et dans laquelle une personne dépose anonymement un enfant avant d'actionner une cloche et de s'enfuir au plus vite (voir illustration).

² Voir *LE LIEN* n° 97 du 1^{er} trimestre 2006 : *Les enfants abandonnés*, par Danièle Machaux-Le Faou ; *LE LIEN* n° 98 du 2^e trimestre 2003 : *De l'influence des règles du stud-book sur les noms attribués aux enfants abandonnés de 1843 à 1861 à Quimper*, par Bernard Le Brun ; *LE LIEN* n° 99 du 3^e trimestre 2006 : *La liste des enfants abandonnés à Quimper de 1847 à 1861*, par Bernard Le Brun.

³ L'ajonc ainsi pilé était donné comme nourriture aux chevaux.

⁴ La domestique : Anne Michelet, veuve Le Fur, 51 ans, et le garçon-meunier, Sébastien Nédélec, 20 ans.

D'un naturel conciliant, le jeune homme a supporté les incartades de Faine jusqu'à un certain point, puis, las de ne plus être maître chez lui, l'a congédié pour inconduite et violence de caractère.

Ergué-Armel. **Samedi 19 novembre,** **vers huit heures du matin**

Tapi derrière un buisson, Faine observe les occupants du moulin qui s'apprêtent à partir à la foire de Quimper.

Alors que sa soeur lui apporte la lanterne de la voiture, Alain lui recommande de ne laisser entrer personne dans le moulin. Il sait que la jeune fille est courageuse, mais qu'elle a peur de Paul Faine, cet ancien garçon-meunier qu'il a dû renvoyer.

Quand ce dernier travaillait au moulin, et qu'Alain devait s'absenter, Marie-Anne demandait à Catherine Blanchard, femme Thaboret, sa voisine, de passer la journée avec elle.

À plusieurs reprises, elle a vu Faine se rouler par terre en hurlant qu'on le tuerait plutôt que de le faire travailler.

Bien qu'on ait tenté de lui cacher les faits, la jeune fille sait qu'il a voulu abuser de Catherine Blanchard. Celle-ci a pu saisir un couteau et frapper l'agresseur à la paume de la main.

Surpris par cette résistance, Faine s'est enfui en pleurant de colère et en l'insultant. Un autre jour, le domestique a battu Marie-Anne pour un motif futile.

Mais déjà, Gloanec et ses deux domestiques s'éloignent du moulin alors que le jour tarde à se lever. Marie-Anne entreprend de passer le balai dans la cuisine, lorsque Faine entre par la porte qui donne sur l'étang.

Sans dire un mot, il saisit la jeune fille par le bras, la terrasse, presse sur son gosier avec son pouce et, alors qu'elle est agonisante, il lui passe un nœud coulant autour du cou et entreprend de la traîner dans l'escalier de la cave. La tête de Marie-Anne heurte cha-

cune des quatorze marches, mais son supplice n'est pas encore fini.

Après avoir pendu la malheureuse à une poutre pour faire sans doute croire à un suicide, le criminel s'acharne sur la pauvre victime et, comble d'horreur, il abuse d'elle par des moyens contre nature.

Alors qu'il se reboutonne tranquillement, il entend des pas au dessus de lui. Va-t-il devoir tuer aussi l'intrus avant que celui-ci ne découvre l'horrible scène? Dans la cuisine, Catherine Blanchard, bien loin de se douter du drame qui s'est joué au-dessous, vient chercher des boîtes à repasser. Comme elle ne voit pas Marie-Anne, elle s'en va après avoir constaté que la clé est restée sur l'armoire.

Faine remonte précipitamment, ouvre le meuble où il sait que son ancien patron cache ses économies et vole environ douze francs en monnaie de billon⁵, de quoi lui permettre de boire tout son soûl à la foire.

Puis il s'empresse de quitter les lieux, longe l'étang et s'engage dans un champ qui aboutit à la route de Quimper.

C'est là que Pierre Lennon, domestique dans une ferme voisine, voit un

homme aux vêtements couverts de farine qui ne daigne pas répondre à ses appels.

Quimper. **Samedi 19 novembre,** **vers dix heures du matin**

Paul Faine boit un verre d'eau-de-vie chez Hervé Chalony, débitant à Ergué-Armel. Après avoir payé une tournée, il se rend, accompagné de François Troboas, chez la femme de ce dernier qui tient aussi un cabaret.

Troboas offre un verre à Faine qui paye une nouvelle tournée générale.

Personne ne semble remarquer ses vêtements maculés de sang et d'autres taches suspectes.

Après avoir absorbé de l'eau-de-vie, du rhum et plusieurs bolées de cidre, il poursuit sa route vers Quimper où, sur le pont Firmin, il rencontre Jean-Marie Guichaoua, avec qui il va acheter quatre sous de tabac à fumer avant d'aller se faire raser chez le perruquier.

Dans le débit d'en face, il propose un verre d'eau-de-vie à Guichaoua, dont celui-ci veut payer la moitié, soit vingt centimes, mais Faine refuse.



*Vue du champ de foire de Quimper
Archives municipales de Quimper*

⁵ Petite monnaie, faite d'un alliage pauvre en métal précieux.



16 MŒURS ET TYPES BRETONS. — Coin de Marché en Bretagne. — LL.

Marché place de la Tourbie à Quimper
Archives municipales de Quimper

Le criminel est ivre mort quand il arrive sur le marché aux bestiaux alors que la foire bat son plein.

René Patérou, cultivateur à Kerfeunteun, lui dit de s'éloigner quand l'homme se prend dans la corde d'une vache. Vexé, il bredouille qu'il a bien assez d'argent pour acheter cette bête.

Patérou remarque les vêtements souillés de boue de l'ivrogne qui tombe sans cesse à la renverse.

Lors d'une chute, des pièces se répandent sur le sol et Auguste Joncour, marchand de bestiaux, ramasse trois rouleaux de billon et les met dans la poche de la chemise de Faine.

Plus tard, Joseph Tanguy, cultivateur à Ergué-Gabéric, découvre un mouchoir avec cinq francs soixante-cinq centimes, le tout en billon.

Comme il ne sait à qui remettre cette somme, il la garde, alors que l'agent de police Le Naour se saisit de Faine et l'enferme au violon pour ivresse manifeste.

Quimper.

**Samedi 19 novembre,
vers six heures du soir**

Ressorti dégrisé vers six heures du soir, la brute se rend chez Marie-Anne Quinquis, aubergiste rue Neuve. Pour cinquante centimes payés en billon, il se

fait servir une soupe, du poisson et une bolée de cidre. Les chambres sont toutes occupées, mais comme le temps s'est mis à la pluie, l'aubergiste le laisse coucher dans un cabinet à décharge sur un peu de paille avec une couverture.

Ergué-Armel.

**Samedi 19 novembre,
vers sept heures du soir**

Pendant ce temps, Alain Gloanec, de retour de la foire de Quimper, s'apprête à rentrer dans le moulin lorsque Catherine Blanchard, sa voisine, lui dit qu'elle n'a pas vu Marie-Anne de la journée.

Intrigué, Alain allume une chandelle et voit dans la cuisine le balai à terre, ainsi qu'un sabot à côté ; il descend l'escalier, trouve un autre sabot sur la septième marche et remonte quelques instants plus tard en criant : *Ah ! Mon Dieu ! Ma sœur s'est pendue.*

Mais, bien vite, cette solution lui paraît invraisemblable. Jamais sa sœur, si pure et si honnête, ne serait arrivée à cette extrémité.

C'est évidemment un acte criminel doublé d'un vol. En effet, de l'argent caché sur une planchette de l'armoire de la cuisine a disparu.

En larmes, Catherine Blanchard avoue qu'elle est repassée vers les quatre heures du soir et qu'elle a vu le meuble

ouvert. Toujours sans nouvelles de Marie-Anne, elle a été prise de frissons et s'est enfuie.

Aussitôt prévenu, François Gloanec, cabaretier à Saint-Évarzec et oncle et tuteur des deux jeunes gens, descend à son tour dans la cave et découvre un spectacle insoutenable : Marie-Anne gît à genoux en bas de l'escalier, le corps renversé en arrière sur les deux dernières marches, les bras pendants, les mains crispées, la face à demi tournée contre le mur, les yeux entrouverts.

Les soupçons se portent immédiatement sur Paul Faine, l'ancien garçon-meunier. Ses nombreux méfaits antérieurs ne plaident pas en sa faveur et François Gloanec décide de se rendre immédiatement à Quimper pour dénoncer le coupable. Pierre Bastide, commissaire de police, prend l'affaire très au sérieux et retrouve rapidement Faine, qui est toujours dans l'auberge de la rue Neuve.

Ergué-Armel.

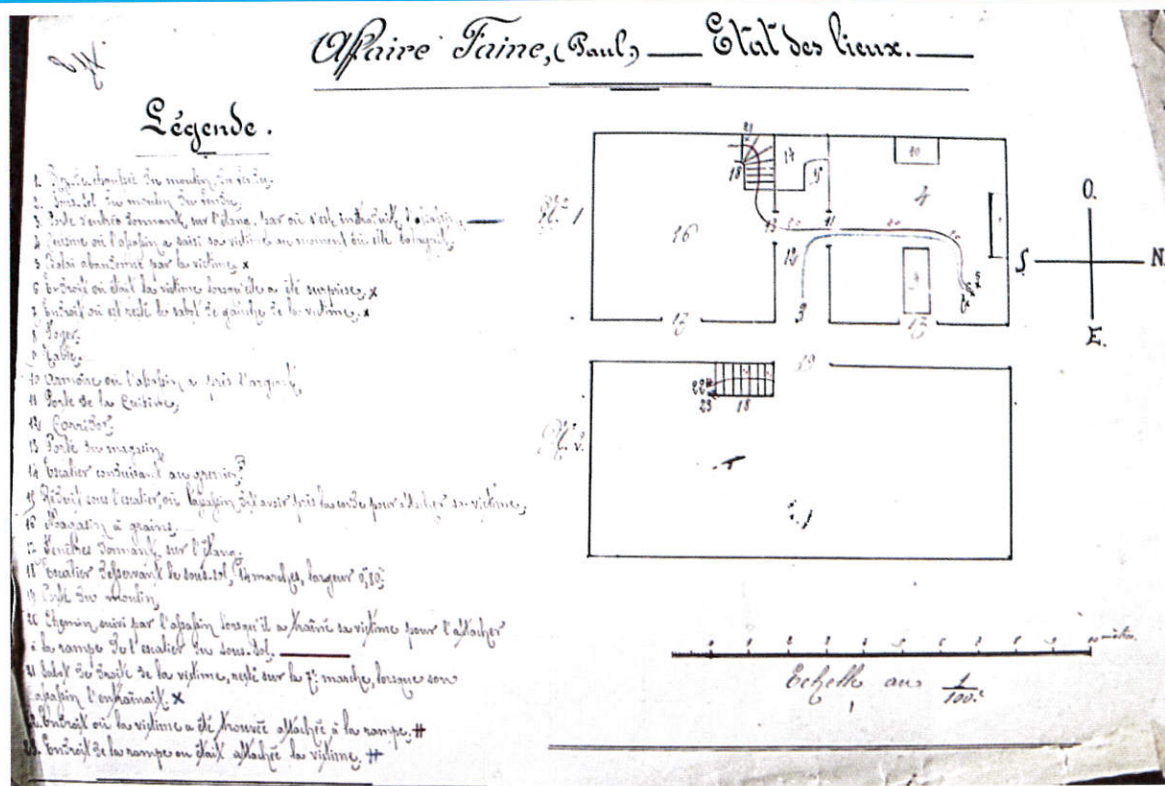
**Dimanche 20 novembre,
dans l'après-midi**

Conduit sur les lieux de son forfait et confronté au cadavre, Faine reconnaît sans difficulté les faits. Il dit avoir tué sur un coup de colère, parce que Marie-Anne n'avait pas encore lavé les chemises qu'il avait laissées en dépôt au moulin, à la suite de son congédiement.

Après avoir fait dresser un croquis de la scène du crime, le juge d'instruction estime cette version peu crédible et soumet l'accusé à quatre interrogatoires, pendant lesquels Faine modifie sa version des faits et finit par avouer qu'il a tué pour voler et manger l'argent à la foire de Quimper.

Il ne reconnaît cependant pas la préméditation et affirme qu'il a trouvé la corde sur place. Il nie aussi l'attentat à la pudeur consommé avec violence par des moyens contre nature.

Après avoir entendu une trentaine de témoins, le juge d'instruction déclare à Paul Faine :



Plan des lieux dressé par le juge d'instruction.
Archives départementales du Finistère, cote 4 U 2 306.

Vous avez satisfait tous vos désirs. Vous avez assassiné, violé, assouvi vos honteuses passions et vous ne désirez plus rien. C'est le couronnement d'une existence faite de paresse, d'ivrognerie, de violence et de lubricité.

Quimper.
Jeudi 12 avril 1888,
quatre heures du soir

La salle d'assises du palais de justice de Quimper est trop petite pour contenir une foule avide de suivre les débats.

Tous les regards se portent vers cet homme de taille moyenne, à la figure rougeaude, aux lèvres minces et qui semble très à l'aise lorsque, vêtu du costume gris des prisonniers, il s'assoit sur le banc des accusés.

Chacun y va de son commentaire en observant celui qui terrorise les habitants des campagnes depuis tant d'années et le conseiller Saiget, président de la cour d'assises, doit menacer de faire évacuer la salle.

Le silence rétabli, il est fait lecture de l'acte d'accusation dont l'audition est par

moments difficilement soutenable, et ce n'est pas le rapport d'autopsie du docteur Collé qui est propre à détendre l'atmosphère.

Marie-Anne Gloanec a succombé à une strangulation, commencée avec les mains et terminée avec une corde.

Le praticien a relevé de nombreuses traces de violence sur le petit corps supplicié.

Des taches de sérum sanguin sur son jupon de dessus et sur sa chemise ont été relevées.

Quant au jupon du dessous, il porte des taches de liquide spermatique qui ne laissent aucun doute sur ce que l'animal immonde a fait subir à sa jeune proie, encore vierge et impubère, alors qu'elle agonisait.

Sur son banc, Faine nie catégoriquement l'attentat à la pudeur et fait preuve d'un certain cynisme. Le médecin a relevé aussi des taches de sang sur son pantalon, sa veste et son gilet.

Le rapport indique que l'accusé, de structure assez robuste, a diverses blessures anciennes aux mains, un

écrasement presque total des doigts à la main droite, et des égratignures sur le corps provoqués par les grattements répétés causés par la vermine.

L'accusation fait état d'autres faits d'immoralité et d'improbité.

Ainsi, en janvier 1882 à Ergué-Gabéric, Marie-Jeanne Istin, trente ans, sourde et s'exprimant avec difficulté, coupe des navets dans un champ lorsque Faine la saisit à la gorge, arrache sa coiffe et lui fait mal entre les jambes avec sa main et son membre viril qu'il introduit dans son ventre sans son consentement.

La femme Guillou le fait fuir alors que son pantalon est déboutonné.

La fille Istin refuse de se laisser visiter par l'expert, et Faine prétend qu'il n'a fait que l'embrasser et qu'il en avait le droit, car la domestique voulait de lui comme époux.

L'affaire ne connaît pas de suite judiciaire, mais Faine se vante un peu plus tard à un compagnon de beuverie qu'il a joui et abusé complètement de Marie-Jeanne Istin.

En janvier 1886, l'accusé est domestique au moulin du Coz à Elliant chez Jérôme Bourbigot et Hélène Rannou.

Alors que le couple est parti pour la journée à Rosporden, Faine perce une barrique de cidre et s'enivre.

Au retour des époux, leur fils, Jérôme-Yves, huit ans, dénonce Faine qui hurle que, s'il l'avait su, il aurait noyé l'enfant, puis il saisit un croc pour frapper le père.

Celui-ci parvient à renverser et à désarmer l'agresseur qui, sur un ton lourd de menaces, dit au fils Bourbigot :

Sois tranquille, tu ne seras pas toujours sous les jupons de ta mère et je te trouverai bien un jour sur la chaussée de l'étang.

La nuit suivante, les parents inconscients ne changent rien aux habitudes et Faine et le petit Jérôme-Yves couchent dans le même lit. Soudain, l'enfant crie et accuse Faine d'avoir voulu introduire son biroulig⁶ entre ses jambes.

Au juge d'instruction, la mère avoue qu'après avoir constaté des taches suspectes de sperme sur la chemise de son fils, elle a préféré se taire, ne voulant pas donner à Jérôme-Yves certaines idées sur des choses qu'il n'a pas besoin de connaître.

Elle demande à son mari de congédier Faine, car elle a peur de lui.

À plusieurs reprises, Faine revient chez les Bourbigot qui, par peur de représailles⁷, lui donnent à manger et le couchent.

En février 1887, il les force à le reprendre comme domestique pour vingt-cinq centimes par jour.

Blessé à la main, il ne peut travailler pendant un mois et les meuniers payent ses médicaments, le soignent du mieux qu'ils peuvent, mais finissent par le congédier au bout de trois ou quatre mois, car ils ne peuvent plus se faire obéir.



L'étang du Lenn Du à Ergué-Armel (le moulin n'existe plus)
Photo Christian Bolzer

Quelques jours plus tard, ses pas le mènent jusqu'au moulin du Lenn-Du où Alain Gloanec l'embauche pour son malheur, malgré les mauvais renseignements qui courent sur cet homme.

Le public présent à l'audience est abasourdi, mais ce n'est pas fini.

Si Faine est tellement à l'aise sur son banc, c'est parce qu'il connaît les lieux où il a déjà été condamné le 1^{er} octobre 1877.

Sur la route d'Elliant à Rosporden, il accoste Marie-Louise Bourhis, dix-neuf ans, et lui fait des propositions honteuses. Comme elle refuse, Faine la traîne dans une douve, se couche sur elle, lui tape la tête contre le sol, et brandissant un couteau, menace de le lui plonger dans le ventre si elle ne veut pas se livrer à lui. Très robuste, la fille Bourhis se débat tellement que Faine doit s'enfuir.

Le jury d'assises l'acquitte de l'accusation de viol, mais le condamne à trois ans de prison pour attentat à la pudeur

avec violence. Il bénéficie en outre des circonstances atténuantes !

Il n'en a pas fini avec la justice car, en 1882, il s'attaque à Marie-Jeanne Poupon, neuf ans. Heureusement, elle peut appeler à l'aide et le récidiviste doit battre en retraite.

Le 20 mai, le tribunal correctionnel de Quimper le condamne à la peine maximum de deux ans d'emprisonnement pour coups et blessures simples.

Après l'évocation de ces deux affaires, le président lève la séance et déclare qu'elle reprendra le lendemain à onze heures avec l'audition des témoins.

Quimper. Vendredi 13 avril 1888, onze heures du matin

Paul Faine écoute sans sourciller les dépositions de tous les témoins. Avec sang-froid, le petit Jérôme-Yves Bourbigot confirme les attouchements et les menaces de Faine à son égard.

De son côté, Marie-Louise Thaboret,

⁶ Mot breton utilisé par les enfants pour désigner la verge. Les adultes emploient plutôt *al lost* ou *ar pich*, que l'interprète de la langue bretonne traduit par l'expression : membre viril.

⁷ Cinq ans plus tôt, Faine, renvoyé pour ivrognerie par Jean Quelven, cultivateur à Ergué-Gabéric, lui dit : *Vous me chassez. Eh bien, si un jour, je vous rencontre quelque part, je vous tuerai.*

femme Le Menn, regrette d'avoir fait confiance à Faine, lorsque, prétendant être le cousin germain d'Alain Gloanec, il est venu chercher un sac vide et les huit francs et vingt-cinq centimes qu'elle devait au meunier pour une livraison de farine de seigle. Gloanec n'a jamais reçu la somme que Faine s'est sans doute empressé d'aller boire.

Faine nie farouchement toutes les accusations.

Avant de passer aux dépositions concernant le crime lui-même, le président Saiget indique qu'il n'a pas cru devoir ordonner le huis-clos, mais que les débats devant faire connaître certains détails, il prie les femmes de sortir de l'auditoire.

Alain Gloanec pleure à chaudes larmes lorsque le docteur Collé explique à la barre comment Marie-Anne a été étranglée. À ce moment précis, l'accusé baisse la tête et semble anéanti, mais il se reprend vite et fixe de ses yeux vifs qui dénotent une certaine intelligence⁸ tous ceux qu'il a côtoyés et qui osent enfin parler.

Comme le verdict semble évident, tous chargent au maximum l'ancien employé, l'ancien compagnon de beuverie, celui qui les terrorisait tant et qui, selon l'un d'eux, n'aurait pas fait plus de cas pour tuer un homme que pour tuer une souris.

Seule, Marie-Jeanne Pétillon, femme Le Roux, déclare que Faine, souvent ivre, n'a jamais rien tenté contre elle lors de ses livraisons de farine du moulin du Lenn-Du.

Jean Cuzon dit que l'homme travaillait bien quand il était à jeun, mais Marie-Anne Kernevez, femme Tirand, raconte que pendant la semaine où il a travaillé chez elle, il était ivre quand il a eu une main blessée avec la machine à battre le blé.

Ce dernier nie les faits tout comme il affirme depuis le début de l'enquête qu'il a trouvé la corde au moulin, et qu'il était présent lorsque son jeune maître l'a achetée à Quimper.

Hors de lui, Gloanec répond : Ce

n'est pas vrai. Assassin que tu es, comment peux-tu dire ça ?

Quimper. Samedi 14 avril 1888, onze heures du matin

Monsieur Fretaud, avocat général, se dit très ému et dresse un portrait sans nuance de l'accusé qui, pour lui, n'a d'homme que la figure et le masque.

De nature dominatrice, ce tigre, ce satyre, qui n'a aucun sentiment au cœur, a parcouru en tous sens et exploité le vaste champ du crime.

Certes, il n'a eu ni père ni mère, mais ce réfractaire au travail, à l'obéissance et à l'honnêteté n'a pas voulu saisir la main généreuse que lui tendait l'assistance publique, qui l'a pourtant recueilli, nourri et élevé.

Du ciel, Marie-Anne, l'innocente victime, aimante, aimée, irréprochable, ne se plaint pas, mais demande de préserver désormais les petites amies de son âge.

Le magistrat évoque aussi le malheur programmé du jeune Alain Gloanec qui va devoir partir à l'armée et abandonner le moulin et une petite fortune. C'est aujourd'hui la ruine pour cet orphelin.

Monsieur Fretaud conclut son long réquisitoire en réclamant le seul châtiement qu'il soit possible d'infliger à Faine, c'est-à-dire la peine de mort légale. Il faut que le glaive de la loi sorte enfin de son fourreau où il finirait par se rouiller. Il faut qu'il retombe sur certaines têtes ; c'est là, dans cette affaire, le châtiement obligé, le châtiement nécessaire.

Après une plaidoirie aussi émouvante, Maître de Chamailard, avocat de l'accusé, estime que sa charge est difficile, lourde et même au-dessus de ses forces.

Pour tenter d'excuser l'inexcusable, il évoque la naissance de cet enfant trouvé exposé au tour de l'hospice de Quimper et qui n'a eu ni les caresses d'une mère, ni les conseils d'un père. La destinée a été bien cruelle avec lui.



*Henri Ponthier de Chamailard,
avocat de Paul Faine*

De quel rut impur sort mon client ? De quels embrassements adultères ou incestueux est-il le triste produit ? A-t-il été conçu dans un moment d'ivresse ou de folie ? Pour berceau, il a eu le tour des enfants assistés, il n'a eu que ce berceau fatal et vous voulez lui donner la guillotine pour linceul . Je comprends que c'est logique, mais je me demande si c'est la justice.

Les débats étant clos, le jury délibère pendant trois quarts d'heure sur la culpabilité de l'accusé avant de répondre *oui* à l'unanimité à toutes les questions, sauf pour celle concernant la tentative de viol sur le petit Jérôme-Yves Bourbigot.

Aucune circonstance atténuante n'est octroyée, et à leur tour, les magistrats de la cour se retirent pour délibérer sur la peine avant de rentrer solennellement dans la salle.

A l'énoncé du verdict de mort, Paul Faine pleure, mais un véritable soulagement se lit sur les visages de ceux qui viennent d'assister pendant trois jours à un procès qu'ils ne sont pas près d'oublier.

Pendant que les gendarmes emmènent le condamné vers la maison de justice, le président félicite Maître Henri de Chamailard pour son talent qui a été à la hauteur de sa tâche.

Dans sa cellule, Faine est revêtu de la camisole de force, remplacée parfois par des menottes. Il a aux pieds une chaîne d'un écartement très étroit. Ses geôliers disent qu'il a l'indifférence de la brute et qu'il déplore seulement d'être séparé des autres détenus.

⁸ D'après le journaliste de *L'Union agricole*.



“Manchette” du dossier d’appel de Paul Faine

Il confie un jour qu’il regrette de ne pas avoir mis le feu au moulin après avoir fait le coup. Une autre fois, il raconte qu’en raison de ses premiers pas tragiques dans la vie, il avait compté sur l’indulgence du jury et qu’il aurait été heureux d’être condamné au bagne.

Quimper.
Samedi 26 mai 1888.

Le 14 mai, la cour de cassation rejette le pourvoi formé par Faine qui attend désormais son exécution. Il se plaint de perdre l’appétit et son gardien le trouve en pleurs un matin. Comme de nombreux Quimpérois, il n’a pas dormi à partir de trois heures du matin.

Le bruit a couru que l’exécution allait avoir lieu à l’aube et les habitants des campagnes ont envahi Quimper. Ce ne sont que cliquetis de sabots et propos bruyants, bientôt suivis par des cris de désappointement et des malédictions contre l’assassin sous les murs de la prison. La fausse nouvelle est l’œuvre de

trois plaisantins à l’humour douteux qui, descendus dans un hôtel de la ville, se sont fait passer pour Louis Deibler l’exécuteur des hautes œuvres et ses aides. Les trois compères se sont rendus sur la place du marché aux bestiaux, lieu des exécutions, ont enfoncé quelques piquets d’un air préoccupé en faisant mine de prendre des mesures en vue de l’installation de la lugubre guillotine.

Quimper.
Nuit du vendredi 1^{er}
au samedi 2 juin 1888

Deibler et ses deux aides sont enfin arrivés par le train, et l’accueil peu aimable qui leur est réservé dans un hôtel quimpérois montre l’aversion communément ressentie pour ces personnes qui viennent pourtant délivrer la région d’un monstre.

Un cordon de soldats du 118^e de ligne se dresse au milieu de la place du marché aux bestiaux, et les bois de justice commencent à être montés par des

ouvriers en bourgeron⁹ bleu qui s’interrompent souvent pour boire au goulot et avaler un morceau de saucisson, alors qu’à l’entour stationnent des groupes de curieux.

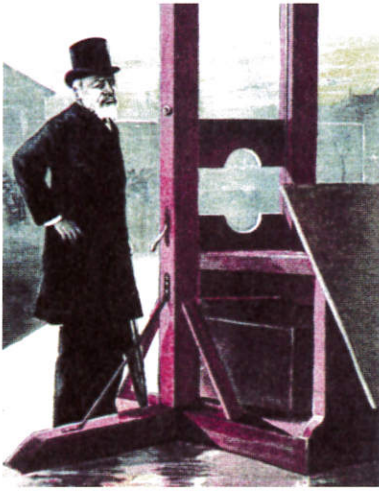
On entend de petits rires, surtout chez les femmes, qui sont nombreuses, et le journaliste de *L’Union agricole* écrit que toute la place est émaillée de coiffes blanches comme dans un pré de marguerites.

Des jeunes gens entonnent gaiement la chanson satirique *En revenant de la revue*.

Vers trois heures, le procureur Fretaud, le juge d’instruction, les greffiers et monsieur Vincensini, directeur des prisons du département, entrent dans la cellule de Faine, qui ne dort pas.

Après avoir hésité, il accepte de parler à l’aumônier Labrousse. Faisant preuve d’un grand sang-froid, il fume un cigare, boit une tasse de café et remercie ses gardiens des soins qu’ils lui ont donnés.

⁹ Courte blouse d’ouvrier en toile.



Louis Deibler, grand exécuteur de Bretagne, premier exécuteur national. Son père Joseph et son fils Anatole furent également bourreaux

Au directeur qui lui dit : *Faine, vous avez commis un grand crime ; trouvez-vous que le châtement qui va vous frapper soit juste ?* le condamné répond : *je l'ai certainement mérité, mais si j'ai commis un crime, c'est, croyez-le, bien malgré moi,* puis il ajoute : *Cela est arrivé ; il faut mourir.*

Après la toilette, il boit une tasse d'eau-de-vie, fume un dernier cigare et monte avec l'aumônier dans la voiture cellulaire qui suit la rue du Chapeau Rouge, gravit la côte du Pichéry au milieu d'une foule houleuse de spectateurs contenus avec peine par la troupe et les gendarmes à cheval. Certains grognent, car, le fourgon étant clos, ils ne peuvent voir la gueule qu'il fait.

Trois mille personnes¹⁰, hommes, femmes et de nombreux enfants, venus en majorité des campagnes environnantes, accueillent le four-

gon qui arrive sur les lieux du supplice peu avant quatre heures.

Les mieux placés aperçoivent Faine qui descend péniblement de voiture. D'une pâleur mortelle, il embrasse une dernière fois le crucifix et le vieil aumônier qui, écartant la foule, se sauve ensuite comme un homme éperdu.

Un homme crie en breton : *Arrive donc, Faine, qu'on voie ta tête rouler dans le panier.*

Peu de ceux que l'ancien enfant trouvé a fait trembler et souffrir sont témoins de ses derniers instants, car la sinistre machine est posée à même le sol¹¹. Certains aimeraient être à la place occupée par le greffier, dans un appartement de l'infirmerie du lycée voisin, qui domine la place du marché aux bestiaux.

Le monsieur en pardessus noir et en chapeau haut-de-forme fait jouer le bouton, la foule entend le bruit sourd du couperet.

Si l'expression des visages reflète certes une émotion assez légitime, elle indique surtout un véritable sentiment de soulagement dégagé de toute pitié.

Le journal *L'Union monarchique* écrit

que l'attitude d'une grande partie du public a beaucoup laissé à désirer. *Toute la nuit, les murs de Quimper ont retenti de cris, de chants et d'éclats de rire. Nous n'en félicitons pas nos compatriotes.*

Des témoins racontent qu'Alain Gloanec, frère de la petite suppliciée, est arrivé une demi-heure après l'exécution de Paul Faine, quarante ans, né de père et mère inconnus et sans domicile fixe.

Quarante ans plus tard, Louis Le Guennec évoque le Lenn-Du¹², l'étang noir, qu'assombrit encore le souvenir d'un abominable crime commis au moulin, mélancoliquement chanté par le poète Adolphe Paban¹³ :

*Dans un creux entouré de champs
à pente douce,
Où, fraîchement coupé, saigne le
sarrazin,
Dort le triste Lenn-Du, l'étang
noir et malsain
Sous ses nénuphars verts que la
brise rebrousse.*



L'église d'Ergué-Armel
Photo Christian Bolzer

Note :

Le sort continuera à s'acharner sur Alain Gloanec. Il se marie le 10 novembre 1889 à Ergué-Gabéric avec Marie-Jeanne Briant.

Le 19 septembre 1890, celle-ci met au monde Marie-Jeanne et meurt le 23 avril 1891, à l'âge de dix-huit ans, à Ergué-Armel.

pierrick.chuto@orange.fr

Sources

- Archives départementales du Finistère, 4 U 2 306.
- Journaux : *L'Union agricole*, *L'Union monarchique*, *Le Finistère*, *La Dépêche de Brest*.

Remerciements

à Annick Le Douget, auteur de nombreux livres sur la justice en Bretagne, pour ses précieux conseils.

¹⁰ Une autre source parle de 8 000 personnes.

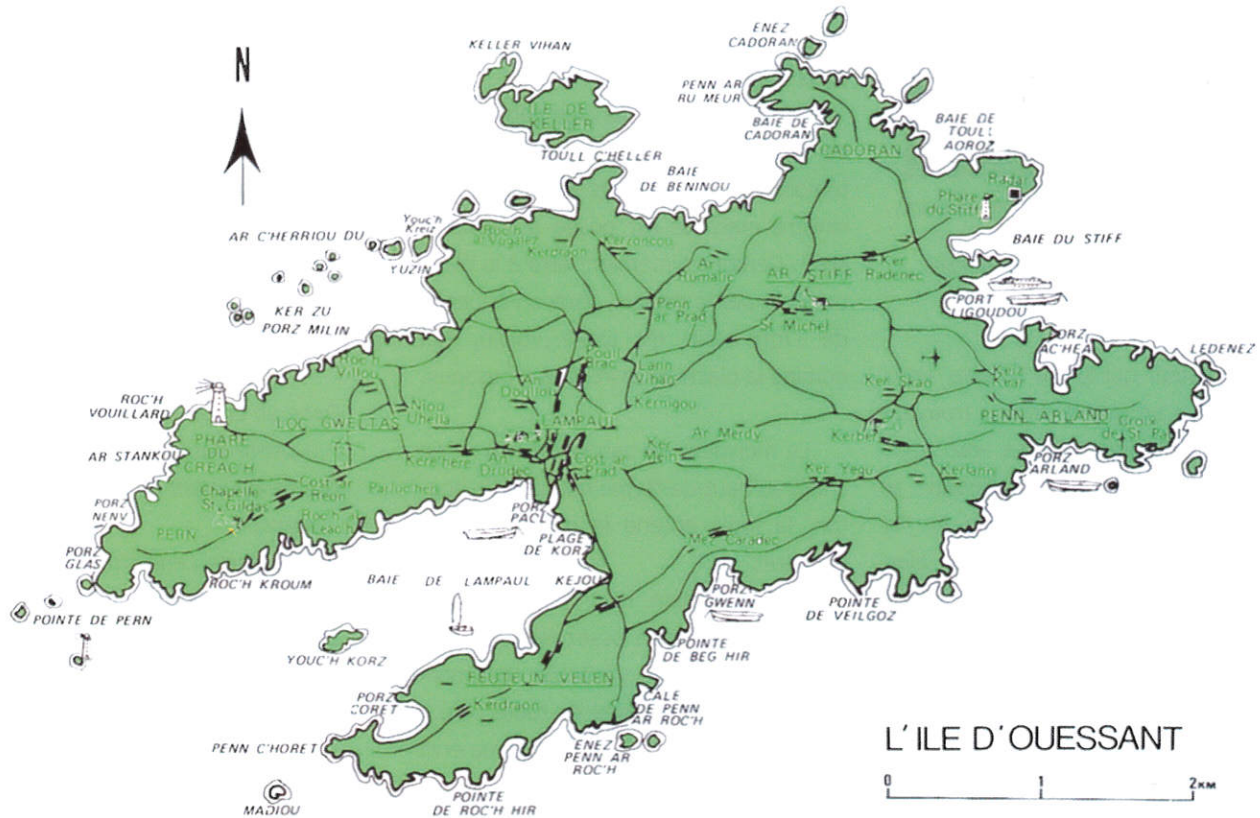
¹¹ Depuis 1870, la guillotine est posée à même le sol pour tenter de réduire la curiosité de la foule (Annick Le Douget, *Justice de sang*).

¹² Louis Le Guennec, *Histoire de Quimper-Corentin et de son canton*.

¹³ Il était rédacteur en chef du journal *Le Finistère* pendant l'affaire Faine.

Ouessant, l'île de l'épouvante et de l'abomination,

par Jean-Paul CHEVILLOTTE, CGF n° 5496



L'affaire qui nous intéresse aujourd'hui s'est déroulée sur l'île d'Ouessant en 1909. De nombreux voyageurs qui se prenaient parfois pour des explorateurs sont venus visiter l'île entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle et se sont empressés d'en faire des descriptions hautes en couleurs.

L'île d'Ouessant en 1909

La présentation la plus neutre est sans doute celle du rédacteur du guide Joanne¹ de 1908 : "L'île d'Ouessant, Uxantos de Pline, l'Enez Heussa (île de l'Épouvante) des Bretons, peuplée de 2717 habitants, est longue de 8 km du S.-O. au N.-E., large de 5 km, avec des

côtes déchiquetées et un rempart de falaises ; elle forme un plateau élevé, de 30 à 50 m d'altitude moyenne, qui domine les flots, et ressemble à une patte de crabe. [...]

Dans les jardinets du bourg poussent les seuls arbres de l'île, fusains arborescents et figuiers. Les femmes de l'île, venant chercher le courrier au bureau de poste de Lampaul, forment un spectacle pittoresque."

Le Guide du voyageur en France, par Richard (1905-1907), parle de "l'île des naufragés".

Le Guide national et catholique du voyageur en France (1900-1901) traduit, quant à lui, Enez-Eussa (ou Heussa) par l'île d'Horreur. Si ce guide cite l'église, il signale aussi des "pierres levées au lieu-

dit la Corne des Gaules et murailles du temple des Païens".

Quelques années auparavant (1889), Benjamin Girard dans *La Bretagne maritime* fait état de "vestiges d'une enceinte rectangulaire de 100 mètres sur 50, considérés comme les restes d'un ancien temple du culte druidique qu'on y montrait encore, au siècle dernier".

Madame de Lalaing en 1886-1890 (*Les côtes de la France*) semble corroborer l'existence de ce temple :

"Cette île, qui n'est autre, croit-on, que l'Uxentissima d'Antonin et l'Axantes de Pline, est appelée par les habitants Husa ou Heussa et, par les anglais, Ushant ; on lui a aussi donné le nom de l'Enez-Heussa (l'île de l'Épouvante).

"Euz ou Heuz, une des quatre grandes divinités druidiques, avait dans

¹ Tous les ouvrages cités peuvent être consultés sur le site de la Bibliothèque Nationale de France Gallica, sauf exception signalée ; les journaux *Ouest-Eclair* sont sur Gallica et www.ouest-france.fr/services/ouest-eclair.php ; les journaux *La Dépêche de Brest* sont sur le site www.ladepechedebrest.fr/

cette île un temple desservi par des vierges qui, comme celles de l'île de Sein, prédisaient les tempêtes, vendaient les vents aux marins et entretenaient perpétuellement le feu sacré."

Mais, le plus lyrique est sans doute Onésime Reclus qui, en 1908 (*La France à vol d'oiseau*), ajoute la terreur à l'horreur et à l'épouvante :

"Ouessant, Enez-Heussa dans la langue de son peuple, c'est-à-dire l'île de l'Epouvante ou l'île de l'Horreur, ou encore de l'Extrême Terreur, Ouessant surgit des flots blanchissants, de l'inexprimable désordre des courants, contre-courants, remous, égarements des vagues ; quelquefois, rarement et pour de courtes heures, elle monte d'un lac apaisé. Douze mille cinq cents mètres la séparent du bloc continental à travers le chenal du Four ; deux mille à cinq mille, de l'archipel de Molène à travers un détroit dont le nom breton, Fromveur, vaut celui d'Enez-Heussa ; il signifie le Grand Effroi, ou, si l'on respecte l'ordre des deux radicaux, l'Effroi Grand ; au passage le plus étroit, la vitesse de l'Atlantique y peut atteindre en grande marée 14, 15 et jusqu'à 16 kilomètres à l'heure.

Incessamment amoindrie par les emprises de l'Atlantique, il semble bien que le passage de l'état continental à l'état insulaire n'aura été pour elle qu'un

relais sur la route du néant ; elle résiste avec violence, mais son ennemi paraît invincible.

"Chaque tempête élargit ses blessures ; sa "côte sauvage" est la plus abimée de France, ses roches sont démembrées à faire croire que les vents du large vont en souffler à bas la croulante architecture. [...]

"Autour de l'île de l'Epouvante, c'est partout la ruine du bloc, le délire de l'Atlantique, la mort du marin ; en une vingtaine d'années cinquante-six grands navires se sont perdus, corps et biens, rien que sur les écueils du chenal du Four. Des six vers du dicton sur les trois îles de Bretagne les quatre premiers ne riment peut-être que pour la rime elle-même ; dans les deux derniers la rime s'accorde avec la raison :

Qui voit Belle-Isle,
Voit son île
Qui voit Groix,
Voit sa joie
Qui voit Ouessant,
Voit son sang.

"Tellement réduite, Ouessant n'a plus que 1.558 hectares et encore avec ses îles et ses flots annexés d'au-delà du Fromveur. Sur ses granits et ses mica-schistes vivent 2.717 Ouessantais, ou 174 au kilomètre-carré, bien plus du double de la densité de population de la France."

Dans une version précédente de son œuvre (*La terre à vol d'oiseau*, 1886), Onésime Reclus peint l'île en ces termes: "Ouessant, c'est l'île ébranlée par la mer ; autour d'elle, chaque écueil raconte un naufrage".

Dans *Le Tour de France, Guide du touriste*, (1904-1906) même son de cloche : "c'est l'île Terrible, la "Terre de l'épouvante", qui voit Ouessant, voit son sang, dit le marin breton".

De Brest au Conquet

Malgré ces descriptions aptes à donner le grand frisson, le touriste est invité à se rendre dans l'île par le service postal.

Mais débutons le voyage à Brest même. Il faut rallier Le Conquet pour embarquer sur *La Louise* qui assure la liaison avec Molène et Ouessant.

Premier moyen de transport : le tram urbain pour aller du centre de Brest à Saint-Pierre-Quilbignon point de départ du tram électrique pour le Conquet.

En effet, selon le guide P. Joanne de 1908 "*Le tram et la route du Conquet partent de Saint-Pierre-Quilbignon, gros bourg de la banlieue de Brest, où l'on se rend par la porte de Recouvrance*".

Mais il n'en a pas toujours été ainsi.

Jusqu'en 1903, le trajet entre Brest et Le Conquet était assuré par une antique diligence. Madame Veuve Le Bars avait été déclarée adjudicatrice du service postal Brest-Le Conquet avec *L'Hirondelle*, une diligence tirée par trois chevaux. Un seul trajet par jour pour rallier Brest le matin et revenir au Conquet, le soir.

L'Hirondelle transportait, l'hiver, dix personnes par jour en moyenne, mais l'été de l'ordre de vingt à vingt-cinq passagers. Elle cessa son service le 3 juillet 1903.



Il est vrai que, le 23 août 1900, l'État avait octroyé une concession de cinquante ans à la société des tramways électriques du Finistère pour l'exploitation d'une ligne entre Brest (Saint-Pierre-Quilbignon) et Le Conquet.

Si le conseil municipal du Conquet approuva globalement le projet, il émit, toutefois, quelques réserves : "que les watmen ne cornent pas au passage des attelages et que, même au besoin, ils arrêtent leurs cars si les chevaux sont effrayés".

Les travaux furent subventionnés à hauteur de soixante-dix mille francs par le Conseil général du Finistère. La voie ferrée fut établie sur l'accotement droit du chemin de grande communication n° 12 et du chemin départemental n°4, les rails, en saillie, dépassant le niveau de la chaussée de douze centimètres environ et n'étant enclavés qu'au regard des chemins ruraux et des passages desservant les champs.

Le voyage d'essai du 27 juin 1903 est suivi très rapidement de la mise en service le 12 juillet. Le tarif, 1,40 franc en première classe, 1 franc en seconde classe et 0,30 franc pour les chiens, ne paraît pas dissuasif car la ligne rencontre un succès immédiat : 84 000 passagers en 1903, 194 000 en 1906, 210 000 en 1910, sans compter les trente tonnes de marchandises hebdomadaires². "Toutes les heures, sauf à midi et à 3 h ; 20 km en 1 h 10."³

Le port du Conquet

Bref, les passagers arrivent au Conquet pour embarquer à destination d'Ouessant bien que ce port n'ait pas toujours été l'abri idéal. Le cahier de doléances "fait à l'Assemblée de Canton au Conquet, le 21 Mai 1790" fait déjà état d'une demande de construction d'un môle de protection :

"Le port du Conquet [...] offre une de ces positions uniques que, sans forcer la nature, l'on peut rendre avantageuse par une relâche assurée et commode

pour tous les bâtiments qui fréquentent les mers orageuses de l'Ouest à l'atterrage de France [...].

"On en peut appareiller de tous les vents, et il est parfaitement à l'abri de leur violence, excepté de ceux forcés de la partie de l'Ouest et du Sud-ouest, qui y refoulent des vagues affreuses et les font jaillir comme en pleine côte, faute d'un môle ou jetée qui à l'entrée amortirait l'impétuosité des flots.

"Un simple môle partant du pied de la montagne de Saint-Christophe, côté du Conquet, s'élevant au-dessus des plus fortes marées sur une large base formée en talus du côté de la pleine mer, pour éviter tout évasement ou éboulement par l'effort des vagues ; ter-

miné par un bourdon arrondi, surmonté de poteaux ou vieux canons pour les hallages et touées au besoin."

Entre 1873 et 1876, on construit la digue Saint-Christophe d'une longueur de quatre-vingt-quatorze mètres sur une largeur de 100 mètres. En 1909, elle constitue l'embarcadère pour Ouessant.

La Louise

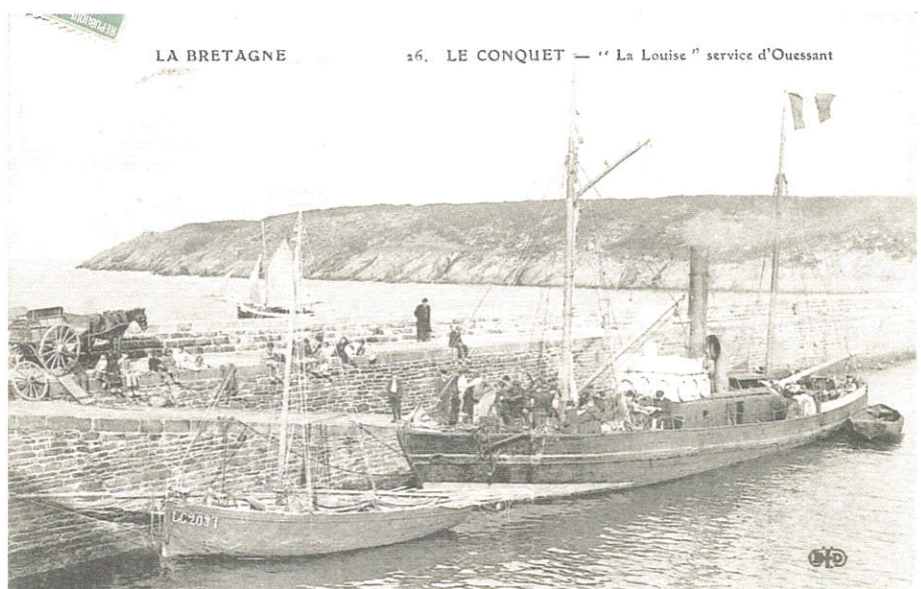
Le port d'attache est donc à l'époque Le Conquet. Mais encore faut-il disposer d'un embarquement sur le bateau-postal qui assure le transport du courrier, des marchandises, des animaux et, presque accessoirement, des passagers ?



LA BRETAGNE

1585. LE CONQUET — Le Môle

Le Conquet
en haut : la cale Saint-Christophe et le bateau-pilote
en bas : La Louise



LA BRETAGNE

26. LE CONQUET — "La Louise" service d'Ouessant

² Voir *Brest et ses environs*, par Paul-Louis Coudurier, 1904

³ P. Joanne. 1908

Jusqu'en 1881, le service postal entre Le Conquet et Ouessant, assuré par des voiliers, enregistre de nombreux sinistres dont les plus dramatiques furent celui du 12 mars 1877 (*Marie-Hortense*) et celui du 15 avril 1877 (*Marie-Suzanne*).

A la suite de ces naufrages, l'administration décide de faire assurer le service par vapeur. M. Faustin Rigolet, maire du Conquet, obtient le contrat et fait construire à La Mailleraye-sur-Seine un vapeur en bois. "Il a vingt-huit mètres de long, est bas sur l'eau, étroit comme un rasoir", a écrit Claude Anet. "Il file ses huit nœuds par beau temps. Tout est réservé aux transports des marchandises, des bestiaux et aussi des passagers qui s'y entassent pêle-mêle tant bien que mal, au hasard des rencontres"⁴.

Baptisée par Paul Deschanel, alors sous-préfet de Brest et futur président de la République, *La Louise* assure le service des îles au départ du Conquet les mercredis et samedis à 7 h l'hiver et les mardis, jeudis et samedis à 6 h l'été "départ temps permettant ; s'adresser au bureau de poste du Conquet pour les renseignements ; 32 km en 3 h. à 3 h. 30 ; 1 fr. 50"⁵. Le retour s'effectue le jour même à 13h30 en hiver et 14h en été.

"Les premiers capitaines, tous enfants du pays, s'appellent Malgorn, Le Gall, Le Braz. Mais le "patron" qui illustre *La Louise* et dont le nom reste attaché au bateau est Jean-Louis Miniou qui le commande [...] en vrai loup de mer connaissant à fond les vents, les

courants et les marées."⁶

Jusqu'à son désarmement en 1910, *La Louise* battra différents pavillons : Pennors et Simon, Peugeot et Cie - le constructeur automobile -, les Vapeurs Brestois (société constituée notamment entre Peugeot, Chevillotte, Pitel) avant de terminer sa carrière comme ponton au Fret, en rade de Brest.

Et gare à celui qui veut s'improviser transporteur de passagers ! Un brave pêcheur de l'île Molène, Arsène Le Bras, âgé de cinquante-sept ans, avait embarqué des passagers pour les conduire sur le continent.

Or "le passage du Conquet à l'île d'Ouessant avec escale à Molène, [est] assuré par le bateau *La Louise*, qui, d'après le cahier des charges, ne peut prendre que trente-cinq passagers à son départ d'Ouessant et dix autres à son escale à Molène" [...] "Le jour où la contravention fut dressée à Le Bras, le bateau de service était au complet à Molène or, se trouvaient sur le quai d'embarquement plusieurs ouvriers [...] et quelques autres passagers. Les malheureux passagers n'eurent donc d'autres ressources que de fréter une embarcation, qui vint les débarquer au

Conquet"⁷. Le pêcheur serviable est condamné à vingt-cinq francs d'amende... avec sursis.

A l'époque des faits (1909), la *La Louise* bat pavillon des Vapeurs Brestois, mais son âge lui joue des tours. Une pétition est reçue par la Dépêche qui la publie le 24 février 1909. Le simple extrait qui suit démontre l'absence de confort et de sécurité : "Lors d'une sortie, tout dernièrement, une sorte d'émeute s'est élevée à Molène, pour la réception du pain. Ces pauvres gens, qui ne sont pourtant pas habitués à manger des ortolans, se sont refusés à prendre livraison du pain, que les coups de mer avaient rendu immangeable, et ils se sont vus obligés de venir eux-mêmes, sur leurs barques, s'approvisionner de pain au Conquet.

A l'avant-dernier voyage, les passagers ont été non seulement secoués durement, mais trempés des pieds à la tête, et parmi eux un inspecteur des postes, qui n'a pas dû se borner à une protestation platonique."

En conséquence, une commission nommée par le préfet du Finistère a examiné *La Louise* le 2 mars 1909, car les voyageurs "se plaignent du peu de commodité et du manque absolu de confortable qui existe à bord. De plus, le navire est assez vieux et ce n'est pas sans une certaine appréhension que les personnes qui doivent effectuer ce voyage, s'embarquent sur ce bâtiment"⁸.

"M. le lieutenant de vaisseau



Jean Louis Miniou, capitaine de *La Louise*, et les matelots de l'équipage

⁴ Site web www.cadsic.fr "Actualités du passé", articles réalisés par Christian Mens ; sources indiquées : *Ouessant, l'île sentinelle : vie et traditions d'une île bretonne*, Françoise Peron, Le Chasse-Marée, 1997 (ISBN 2-903708-71-1) ; *Images Ouessantines*, Michel Geistdoerfer, Bois de Yves Creston, Rieder (PUF - 1940)

⁵ P. Joanne. 1908

⁶ Site web www.cadsic.fr

⁷ *Ouest-Eclair*, 30 novembre 1908

⁸ *Ouest-Eclair*, 6 mars 1909



La Louise, battant pavillon des Vapeurs Bretois, devant la pointe de Kermorvan au Conquet

port, ne s'est pas contenté de cette visite; il a refusé de signer le procès-verbal de cette inspection, et a réclamé une sortie du navire.⁹

Suite à la sortie demandée pour vérifier le comportement de la Louise à la mer, la commission rend un rapport défavorable. En conséquence, l'administrateur de l'Inscription maritime au Conquet informe le capitaine de la Louise que toute traversée vers les îles lui était interdite, au moins provisoirement. Par la suite, le 9 mars, le navire a été échoué sur un gril de carénage et examiné par une deuxième commission. Mais aucun miracle n'intervient et, le 20 mars, le préfet du Finistère refuse le permis de naviguer à l'avenir.

Par la suite, le service du Conquet aux îles est assuré par le Travailleur, de la Compagnie des Vapeurs Bretois, "solide bateau en bois et de beaucoup plus confortable que la Louise"¹⁰.

Encore faut-il le remplacer dans certaines occasions, notamment suite aux avaries subies lors d'une excursion à l'île de Sein.

Le 13 juin 1909, la Compagnie des vapeurs bretois avait organisé une excursion à l'île de Sein. Cinquante-sept passagers avaient embarqué sur le Travailleur. A quatre heures de l'après-

midi les passagers avaient repris le bateau à la cale de l'île, pour regagner Brest.

"Le pilote était monté à bord pour aider le navire à sortir des récifs [...] et une fois que le Travailleur se trouva à un mille au large, le pilote regagna son bateau et rejoignit la terre. Le capitaine venait de prendre la barre du gouvernail, lorsque soudain deux secousses violentes se firent sentir. Le navire venait de s'échouer sur une roche, et sa coque avait une large déchirure, par laquelle l'eau entra en abondance."

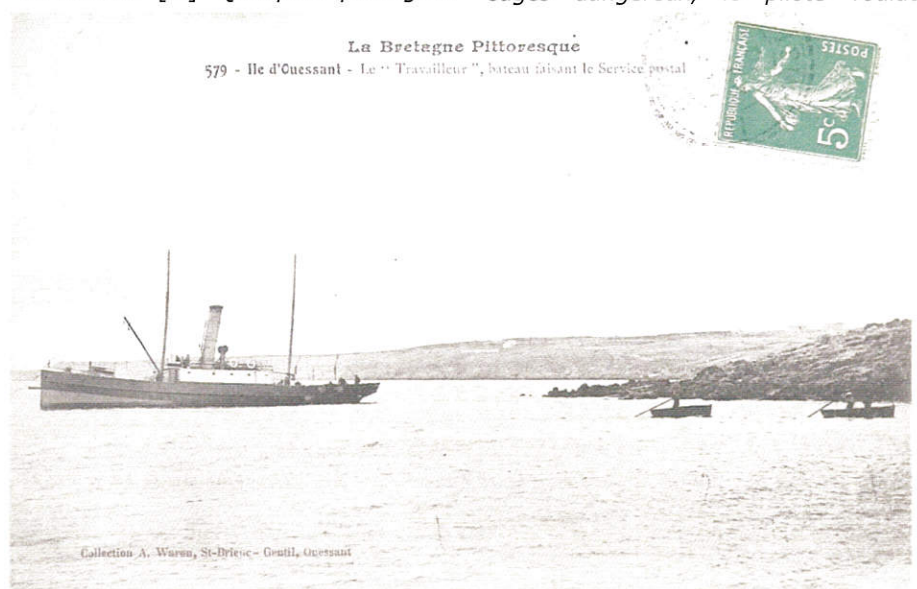
"Les bateaux de l'île de Sein [...] accouraient tous au secours du Travailleur. [...] Quelques passagers

s'embarquèrent sur des bateaux, qui les conduisirent à Audierne, d'autres prirent place dans le sloop Mouate, qui s'engagea à venir les reconduire à Brest ; enfin les derniers retournèrent à l'île de Sein, et attendirent les secours qui ne pouvaient tarder à arriver." Par ailleurs, la Compagnie des Vapeurs bretois envoyait immédiatement un autre de ses navires, le Cotentin, pour ramener les passagers.

"Quant au Travailleur qui, à la marée montante, vers huit heures du soir, avait pu se déséchouer par ses propres moyens, il a réussi à rentrer à Brest dans la nuit et va entrer en réparations, ses avaries étant graves."

Il semble qu'il s'agisse d'une simple fortune de mer. Mais lorsque l'affaire vint devant le tribunal maritime commercial, le 7 décembre suivant, les véritables causes du naufrage sont évoquées : "A 4 heures, le navire se disposait à partir pour rentrer à Brest. Le temps était beau et la mer très calme. Confiants dans la sécurité que paraissait offrir la traversée, le capitaine [Louis Stéphan]¹¹ et le pilote [Couilandre] avaient un peu trop fêté leur rencontre, et d'après tous les témoignages des passagers, se trouvaient en état voisin de l'ivresse au moment du départ."

"A environ un mille de l'île, alors que l'on se trouvait encore dans des passages dangereux, le pilote voulut



Le Travailleur dans la baie de Lampaul à Ouessant

⁹ La Dépêche de Brest, 3 mars 1909

¹⁰ La Dépêche de Brest, 10 mars 1909

¹¹ Agé de trente ans, il habite l'île d'Ouessant dont il est originaire

descendre dans son bateau pour regagner l'île ; le capitaine quitta la barre pour aller faire ses adieux à son compagnon. A ce moment le navire talonna et vint s'échouer sur une roche."

"Le capitaine avoue lui-même à l'audience qu'il avait perdu la tête et que l'ordre de "machine en avant" qu'il donna à ce moment était absolument contraire à la manœuvre qu'il y avait lieu d'effectuer."¹²

Le capitaine au cabotage Stéphane est condamné à trois mois de prison, avec sursis, et à six mois de suspension de commandement.

La traversée

La traversée vers les îles est connue et suit le même itinéraire au XXI^e siècle qu'en 1909 : le fort, le phare et la pointe de Kermorvan ; traversée du chenal du Four ; l'île Béniguet ; Morgol, Quémènes, Triélen ; l'île Molène (escale) ; les îles Balanec et Bannec ; le terrible passage du Fromveur.

Qui mieux qu'Anatole Le Braz pour nous faire partager l'émotion et la beauté de cette brève croisière :

"Les mains appuyées au bastingage, je regardais, dans le crépuscule embrumé d'un pâle matin d'octobre, se lever, de-ci de-là, sur les eaux, des formes d'îles aux contours imprécis, qu'on eût pu prendre aussi bien pour un fantastique troupeau de monstres. La vitesse de notre marche leur communiquait une sorte de vie mystérieuse, dans la clarté trouble du demi-jour où flottaient encore des restes de nuit. On les voyait surgir confusément et, presque aussitôt, s'atténuer, disparaître comme emportées par la fuite mouvante des houles.

L'irréalité du décor avait quelque chose d'étrange et de saisissant. Il semblait que l'on assistât peu à peu à l'éveil

frissonnant de la lumière et à l'organisation du chaos... Nous entrions au cœur de ce boulevard de la mer qui s'appelle l'Iroise et que borde une double rangée de phares alignés ainsi que des réverbères. Le feu blanc de Saint-Mathieu, dressé très haut dans le ciel, clignotait derrière nous, comme une étoile qui va s'éteindre; mais, à notre gauche, le feu rouge des Pierres-Noires continuait de brûler dans les profondeurs obscures de l'ouest et dardait sur l'abîme un reflet sanglant.

La Louise — un steamer de quelque cinquante tonneaux qui fait trois fois par semaine le service d'Ouessant — donnait tête baissée dans les vagues et les faisait gonfler sur ses flancs en deux bourrelets d'eau sombre, pareils à des glèbes retournées. Les vents étaient propices, on avait sorti toutes les voiles, pour aider à la machine. Nous filions grand largue, quoique d'une allure un peu heurtée. Sur le pont, une dizaine de personnes, y compris le matelot, le mousse et le capitaine. Celui-ci, svelte et vigoureux tout ensemble, le torse moulé dans un tricot de laine bleue, se tenait debout derrière la roue du gouvernail et jetait de temps à autre un ordre bref, en breton. Des femmes du Conquet, assises en groupe sur l'avant, récitaient leur rosaire en commun. Près de moi, un facteur des postes vérifiait le contenu de son sac, classait une à une les correspondances, — de menues lettres de gens de mer, ornées de timbres exotiques, avec de grosses suscriptions tremblées.

Nous liâmes conversation : il me nomma des îles qui passaient, Béniguet, Morgol, Quémènes, pauvres terres veuves, épaves d'un continent effondré."¹³

Gagner Ouessant, c'est quitter le continent qui s'estompe dans le paysage: "La ligne du continent, vers l'est, se découpait en un âpre relief, avec

une netteté d'eau-forte. Un mince liséré d'or pâle dessinait jusqu'en ses moindres saillies l'échine sombre des grands promontoires lointains. Toute l'énergie à la fois tenace et stérile de la terre bretonne se révélait dans ces hautes masses, sabrées d'entailles profondes, et que la pourpre des porphyres marbrait de taches ensanglantées. Corsen, Kermorvan, Saint-Mathieu, d'autres pointes encore barraient les confins de l'espace, pareilles à d'énormes carènes où des figures énigmatiques de roches s'érigeaient en guise d'aplustres¹⁴.

Leurs ombres, balancées par la houle, ondulaient doucement à leur pied. Elles nous suivirent quelque temps de la sorte; puis, le soleil ayant franchi leur crête, elles fondirent, comme consumées par l'incendie céleste, et nous n'eûmes plus dans les yeux que l'éblouissement divin de la mer."¹⁵

Les auteurs qui se sont rendus à Ouessant parlent aussi des épaves croisées :

A. Le Braz, *La Terre du passé*, 1901:

"La grande célébrité de ces parages, à cette époque, c'était la "Jument". C'est elle, elle seule, qu'aux approches d'Ouessant, passagers et marins, nous cherchions des yeux. Elle apparut enfin, dressant aux ras des eaux sa crinière pétrifiée de monstre de la mer. Sur sa croupe fumante, aux trois quarts noyée, un énorme paquebot achevait d'agoniser, de se disloquer pièce à pièce, avec des craquements funèbres. La proue semblait se raidir comme pour essayer de s'arracher à l'effroyable étreinte. Le nom de cette masse moribonde se lisait distinctement en lettres dorées : Miranda-Hamburg.

"Elle râlait là depuis quatre jours. L'équipage, sauvé par miracle, avait pu gagner le littoral, dans les chaloupes. Nous avions à notre bord le capitaine,

² *Ouest-Eclair*, 16 juin et 8 décembre 1909

¹³ *Le sang de la sirène*, par Anatole Le Braz, éditions Calmann-Lévy, sur le site de l'University of Toronto Library ; Pages 3 à 5

¹⁴ aplustre : Ornement de la poupe des vaisseaux chez les anciens et qui consistait en une pièce de charpente recourbée vers l'avant et taillée en forme de palme, ou plutôt en queue de poisson. (illustration)

¹⁵ Idem, pages 14 et 15



Aplustre

qui venait, accompagné d'un agent de la Compagnie d'assurances, reconnaître l'état du navire. Il se tenait à l'avant, taciturne, ne sachant pas un mot de français. Quand nous passâmes devant l'épave, il se découvrit et sur ses joues bronzées coulèrent deux longues larmes, cependant que des Ouessantines, appuyées au bordage, murmuraient, entre deux signes de croix, une courte oraison."

George Vallée, *Miettes scolaires et administratives*, 1891 :

"A notre gauche, nous apercevons, sur un rocher près de l'île Molène, un magnifique steamer échoué, et conservant sur son lit de sable, où il gît désarmé, l'apparence de son ancienne puissance. C'est le Cordova, bateau anglais de 1 290 tonnes, naufragé le 30 juillet, [...]. Plus loin, près d'Ouessant, sur la roche Pénarland, le vapeur belge Louis-David, de 800 tonnes, a sombré dans la nuit du 3 août : vingt et un hommes ont disparu, huit seulement ont pu être sauvés par les habitants d'Ouessant..."

Paul Gruyer, *Ouessant, Enez Heussa, l'île de l'Epouvante*, 1899 :

"La brume surtout y est redoutable, plus encore que la tempête, la brume

qui s'abat souvent en quelques instants, sans que rien la fasse prévoir ; alors, en plein jour, l'on ne voit plus à deux mètres devant soi, alors, la nuit, les phares secourables disparaissent, et le son même de leurs sirènes, ronflant à toute vapeur, s'étouffe. Il n'y a qu'une chose à faire : s'arrêter et jeter l'ancre ; sinon c'est l'éventrement inéluctable sur le premier bout de roche, qui n'est jamais loin. Ainsi se perdit, il y a deux ans, le Drummond Castle [...].

"Le paquebot anglais venait, on s'en souvient, du cap de Bonne-Espérance, allant vers Londres ; il portait 100 hommes d'équipage, 300 passagers. C'était la nuit ; on dansait pour fêter le dernier jour de traversée — valse au piano, Champagne dans les verres, tailles enlacées. Le brouillard était intense ; mais qui donc y songeait, et dans quels effrayants parages on naviguait ? Le capitaine, sans doute. La mer, d'ailleurs, était si calme ! Soudain, il y eut un frôlement imperceptible, quelque chose comme le quai d'un port qu'on aurait rasé, et, dans la minute immédiate, tout sombra, sans une clameur, sans un cri, sans un bruit."

"Le lendemain, m'a raconté Miniou, le patron du bateau-courrier, en venant vers Ouessant, je vis que la mer était

couverte de débris et qu'un grand naufrage avait dû avoir lieu. Je prévins à mon arrivée dans l'île, et tout le monde mit les barques à la mer.[...]

"Sur les rocs dits les Pierres-Vertes, l'échouage avait eu lieu, [...] et la rapidité de l'engloutissement [...], de trois cents personnes, en laissait seulement trois vivantes.

"A mesure que l'on retrouvait les corps, ils étaient déposés dans une salle de magasin avec un cierge et un crucifix pour chacun d'eux; [...] la seule difficulté fut soulevée par le curé, de savoir s'ils devaient reposer en terre sainte, en terre catholique, alors que la plupart ne devaient être que des protestants.

"Enterrez-les toujours, monsieur le curé, lui fut-il répondu par quelqu'un. Dieu reconnaîtra les siens."

Mais ces fortunes de mer n'existent pas seulement dans l'imaginaire des continentaux ou dans la mémoire des îliens. La lecture d'*Ouest-Eclair* des années 1908 et 1909 montre la réalité des faits.

Ouest-Eclair du 1^{er} juillet 1908 :

"Le vapeur allemand Orion, de Hambourg, s'est échoué hier matin aux environs d'Arland, sur la côte de l'île d'Ouessant." "Le navire porte une importante déchirure à l'arrière, sous la ligne de flottaison." Il est renfloué.

Ouest-Eclair des 15 et 17 août 1908 :

Le vapeur autrichien *Néréo*, qui s'est échoué sur l'île Keller par suite d'une brume épaisse, a coulé au cours des tentatives de renflouement.

Ouest-Eclair du 1^{er} septembre 1908 :

"Un bateau de pêche d'Ouessant [...], allant à la dérive et monté par trois hommes, a été pris à la remorque par le vapeur *Constance* des ponts et chaussées".

Ouest-Eclair du 16 octobre 1908 :

"La chaloupe *Chantal-Martin* a touché les Pierres Vertes dans le passage du Fromveur et a coulé aussitôt. Les cinq hommes d'équipage se sont sauvés dans une embarcation et ont été

Le *Drummond Castle*, naufragé dans la nuit du 16 juin 1896 dans les parages d'Ouessant.



Le curé de Molène, M. Le Jeune, officie lors de l'inhumation d'une victime du naufrage. (Revue *L'Illustration*)



recueillis par le bateau de pêche Anne-Marie, patron Pilvin, qui les a ramenés à Ouessant."

Ouest-Eclair du 9 décembre 1908 :

"Le sloop "Notre-Dame de Lourdes", capitaine Avril, qui fait un service régulier entre Brest et l'île d'Ouessant, [...] venait de doubler la jetée de la Santé, lorsqu'une voie d'eau se déclara instantanément et le navire s'enfonça."

Aucune victime ne fut à déplorer au cours de ces accidents de mer. Il n'en est pas de même lors du naufrage suivant narré par Ouest-Eclair dans son numéro du 9 juin 1909, mois qui n'est pas réputé pour ses tempêtes :

"Le bateau de pêche l'Idéal, numéro 1579, commandé par le patron François Nouy, [...] un des plus solides et des plus grands de [Douarnenez], encore neuf, sortait mardi soir, pour s'en aller au large d'Ouessant, à la pêche des maquereaux. Le mercredi, il était à Ouessant. Ce jour-là, la mer était déchaînée et la tempête, d'une violence inouïe. Malgré le temps et à la stupéfaction des marins, le patron Guénadou sortit et se dirigea vers le large. L'Idéal, commandé par François Nouy, de Douarnenez, le suivit. Les deux bateaux se virent et se parlèrent pour la dernière fois, à 18 milles N. E. au large d'Ouessant." L'Idéal est perdu corps et biens, neuf marins disparus.

Commentaires du guide Joanne (1908) :

"Très intéressante excursion, mais navigation souvent très dure, et bateau sans confortable." Si, de surcroît, le capitaine Miniou ajoutait des récits de naufrages, la peur envahissait les passagers pour longtemps.

Il est vrai que la traversée du Fromveur est toujours angoissante même par beau temps :

"Balaneç et Bannec ont glissé derrière nous. Deux îlots verts, deux émeraudes enchâssées dans de l'or fluide,

venaient, en effet, de passer au vent de la Louise et presque aussitôt la marche du steamer devint plus saccadée, plus haletante, comme entravée par des flots plus lourds. On entendait, sous le pont trépidant, s'époumoner la machine. Je me penchai sur le bordage. Des lames courtes et trapues se ruiaient avec une obstination de béliers contre le flanc du navire, lui arrachaient des plaintes sourdes, un gémissement caverneux. Des convulsions étranges secouaient la mer. Çà et là des trous se creusaient, des entonnoirs béants, de vastes puits d'abîme. Ils se comblaient d'ailleurs aussi vite, et c'étaient alors des accalmies soudaines, de larges champs d'ondes apaisées, réfléchissant comme des glaces immenses la splendeur du ciel."¹⁶

Ajoutons à cela que l'atterrissage à Ouessant était toujours incertain : baie de Lampaul, baie du Stiff ou port d'Arland ?

Les ports

"Si le vent est Sud, on abordera donc au nord de l'île ; de même, et réciproquement, s'il est Nord, Est, ou Ouest. A cet usage il y a [...] quelques petits mouillages un peu abrités dans des creux de la falaise où, tant bien que mal, on arrive en canot et d'où l'on se hisse à terre comme l'on peut. Parfois il faut plus d'une heure avant de réussir à débarquer un seul homme, avec le courrier ; parfois aussi, tout débarquement est impossible en aucun endroit. Il faut s'en retourner comme on est venu."¹⁷

Cette situation ne peut plus durer.

Aussi, à la suite du naufrage du vapeur anglais *Columbia*, le 17 janvier 1865, sur les écueils de Men Korn, le conseil municipal d'Ouessant réclame-t-il impérativement un port sur la côte est, au nom de la vocation de sauveteurs des Ouessantins : "Aucun navire ne peut espérer de secours dans cette partie de

l'île, attendu qu'il n'existe aucun lieu de sécurité pour les embarcations. Cet état de choses est déplorable, le dévouement des marins d'Ouessant est connu de tout le monde, et s'ils n'ont pu le montrer cette fois, ce sont les moyens qui leur ont manqué".

Le vœu du conseil est exaucé assez rapidement avec la création d'une commission nautique, le 20 mars 1867 et l'approbation du projet d'un port à Arland par décision ministérielle du 31 mars 1870 (et décret du 28 décembre 1871). Les travaux commencent en 1874. Ils vont durer quatre longues années et engouffrer plus de cent cinquante mille francs.

Au début du XX^e siècle, l'île d'Ouessant dispose alors d'un port (!) et de quatre mouillages selon Benjamin Girard (*La Bretagne maritime*, 1889) à "savoir :

1^o le mouillage de Lampaul, au S.-O. de l'île ;

2^o le mouillage du Stiff ;

3^o l'anse de Pénanroch ;

4^o le port d'Arland, dans la baie de ce nom, sur le bord du Fromveur ;

5^o le mouillage de Béninou".

"Le mouillage de Lampaul n'est pas très bon, car on y trouve toujours une houle très forte ; le petit port d'échouage qui est au fond de la baie, et dont une jetée rétrécit l'entrée, n'offre lui-même aucun abri ; il ne reçoit que des caboteurs d'un faible tonnage.

"Le mouillage du Stiff n'est pas meilleur que le précédent ; la houle y pénètre en tout temps ; ce mouillage n'est guère possible pour les caboteurs, par la raison que les grands fonds vont jusqu'à toucher terre. L'anse de Pénanroch est également un mauvais mouillage, bien qu'il soit le plus commode pour les communications, par beau temps, entre Ouessant, Molène et le Conquet. On y a placé, en 1884, des bouées biconiques, en tôle, peintes en blanc ; les grands navires y trouvent, aux plus basses mers, de 12 à 15 mètres d'eau, sur fond de sable.

¹⁶ *Le sang de la sirène*, par Anatole Le Braz, éditions Calmann-Lévy, sur le site de l'University of Toronto Library ; Pages 16 et 17

¹⁷ *Ouessant, Enez Heussa, l'île de l'Epouvante*, par M. Paul Gruyer. 1899

"Le port d'Arland, dont la construction, qui a présenté de grandes difficultés, a été achevée récemment et se compose d'un môle en blocs artificiels, de 85 mètres de longueur, est encore le meilleur lieu d'abri de l'île, bien que la baie d'Arland, où l'on trouve des fonds de 7 à 10 mètres, qui la rendent presque toujours accessible, soit directement exposée, par les vents de S.-O. et de S., à toute la violence de la mer, surexcitée par la présence du courant de Fromveur.

"Situé sur la côte N.-O., le mouillage de Béninou permet aux navires de mouiller à deux encablures de terre, sur fond de roches, par 20 mètres de profondeur. Ce mouillage, dont la tenue est mauvaise et l'accès difficile et dangereux à cause des courants, est absolument découvert par des vents autres que ceux d'E.-S. et S.-O.

Anatole Le Braz avait quant à lui débarqué au Stiff :

"Ouessant n'a que deux ports accessibles ; les marins font cap sur l'un ou sur l'autre, selon les vents. Ils sont situés chacun à une extrémité de l'île: au sud-ouest, Porz-Paul, au nord-est, le Stif. C'est à ce dernier que nous accostâmes. Il s'ouvre entre de hautes parois verticales, deux murs de falaises en surplomb qui y entretiennent une

pénombre éternelle. Une cale est bâtie au fond de ce fiord minuscule.

"Cette cale et une baraque en apprentis abritant le bateau de sauvetage, c'est tout le Stif."¹⁸

Et pourtant, un vrai port ne serait pas superflu car "Il est peu de passages plus fréquentés ; il en est peu surtout qui soient en même temps aussi hérissés d'écueils et dangereux."¹⁹

Les phares

Plus le passage est fréquenté, plus les risques de naufrages existent et plus cette route doit être balisée.

"Route singulièrement animée et vivante. Des fumées lointaines et qui, à distance, paraissent immobiles déroulent sans fin leurs volutes grises parallèlement à la ligne onduleuse des flots. C'est, tout le jour, toute la nuit, une caravane ininterrompue de steamers, ceux-ci montant vers le Nord, ceux-là descendant vers le Sud, promenant à travers l'immensité des espaces atlantiques les pavillons de tous les peuples et l'inquiétude éternelle de l'humanité. Du lever du soleil à son coucher, il en défile parfois plus de quatre-vingts

dans le champ du télescope du guetteur. Ils passent très vite, à toute vapeur, à toutes voiles."²⁰

L'administration des Ponts et Chaussées a établi un système d'éclairage et de balisage de cette région comprenant notamment cinq phares ou feux érigés sur divers points des parages: les phares du Stiff, construit en 1695, par Vauban, et de la pointe de Créac'h, à Ouessant ; celui du Four, placé sur la roche du Four, à l'entrée du chenal de ce nom ; le feu fixe de la pointe de Corsen et enfin le phare des Pierres-Noires, situé sur la grande pierre noire de la chaussée éponyme. Le phare de la Jument ne sera allumé qu'en 1911.

Benjamin Girard fait une description précise des deux phares d'Ouessant dans son ouvrage de 1889 (*La Bretagne maritime*) :

"Le phare du Stiff a été construit en 1695, par Vauban ; son appareil d'éclairage, modifié en 1831, vient d'être, une seconde fois, transformé. Le nouveau feu a été mis en service le 20 janvier 1889 ; il a le caractère de l'ancien feu de Créac'h et présente des éclipses de 20 en 20 secondes, alternant avec un éclat rouge et deux éclats blancs.



Le phare du Stiff

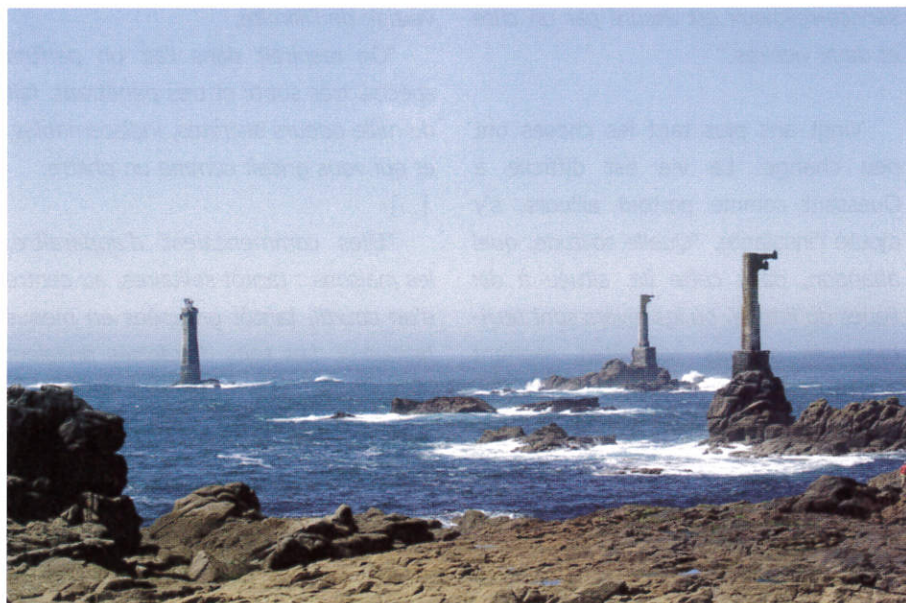


Le phare du Créac'h
Photo Marie-Renée Levenez

¹⁸ *Le sang de la sirène*, par Anatole Le Braz, éditions Calmann-Lévy, sur le site de l'University of Toronto Library ; Page 20

¹⁹ *La Bretagne maritime*, par Benjamin Girard, 1889

²⁰ *La Terre du passé*, par Anatole Le Braz 1901



Ouessant : le phare de Nividic et les pylones qui soutenaient le télégraphique permettant l'accès au phare jusqu'en 1943.
Photo Lenaig Renaud

l'avoine, le seigle et le froment. Trente hectares environ sont consacrés à la culture des plantes potagères et maraîchères."

Au début de l'année 1909, un chercheur

"a rendu compte à la Société des Agriculteurs de France d'une enquête qu'il a fait faire en Bretagne sur l'action exercée par la lumière électrique des phares sur la végétation".

*"A Ouessant, où les phares sont nombreux et puissants, les pommes de terre étaient magnifiques. Ces observations, très catégoriques, montrent que la lumière des phares électriques n'a pas d'influence néfaste sur la végétation."*²³

"Tout autour de cette zone cultivable, il n'y a plus qu'une herbe rase, imprégnée de sel marin par la pluie d'écume impalpable que le vent y apporte, gazon serré où fleurissent quelques thym, quelques scabieuses roses, et où paissent de nombreux moutons noirs. Ils sont tous, çà et là, attachés deux par deux à une longue corde fixée en terre ; jamais ils ne rentrent dans une étable, mais ils vivent exposés à toutes les intempéries, protégés seulement par de petits murs bas, en forme de croix, contre lesquels ils se blottissent, du côté contraire à celui du vent.

"Une épaisse toison les recouvre, sorte de crin imperméable à la pluie, qui les fait paraître, non tondus, d'une grosseur raisonnable. Mais quand les ciseaux ont passé sur eux, il ne reste plus que des bêtes au-dessous de la taille moyenne d'un chien.

*Deux personnes mangent facilement un de leurs gigots, dont la chair est très savoureuse ; c'est en outre une race robuste et précieuse pour l'île. Ils valent de quarante à cent sous pièce."*²⁴

Mais alors comment expliquer une telle densité de population "sur un sol sans générosité naturelle, sans guérets profonds, voire presque sans humus" ?

L'altitude de son plan local, au dessus du niveau des hautes mers, s'élève à 83 mètres.

"Depuis le 4 novembre 1888, le phare de la pointe de Créac'h est éclairé par la lumière électrique. Le feu est scintillant et caractérisé au moyen d'éclats blancs, se succédant par groupes de deux. Dans chaque groupe, les éclats sont séparés par une petite éclipse durant une seconde et demie. Une grande éclipse, d'une durée triple, sépare chaque groupe de celui qui le précède et de celui qui le suit. L'intensité des éclats donne au feu une portée lumineuse au moins égale à 45 milles, en temps clair et en temps moyen.

"La dépense nécessitée par l'installation de l'éclairage électrique, de signaux sonores et d'un appareil d'optique au phare de Créac'h, a été de 7 500 francs."

Moins prosaïquement,

"Une légère buée grise voilait peu à peu les choses. Les maisons lointaines semblaient se tapir au ras de la lande. L'île apparaissait comme enfermée dans des murailles immenses, les murailles mouvantes de la mer. On percevait de grands bruits d'orgues, éparés dans les

*étendues invisibles. Sur une hauteur, en face de nous, le phare électrique du Créac'h venait de s'allumer ; et cela ne fut pas sans ajouter encore à la solennité de l'heure, cette soudaine flambée pâle, au haut de cette énorme stèle, d'aspect funéraire, bariolée d'un peinturlurage macabre où le noir alterne avec le blanc."*²¹

L'économie et l'agriculture

Benjamin Girard²² s'est aussi intéressé à l'économie de l'île. Ses conclusions sont peu favorables :

"Il n'y a ni industrie ni commerce, à Ouessant ; celle même de la soude, si importante dans les îles, y est inconnue, le goémon étant entièrement réservé pour l'agriculture. La pêche, qui occupe une trentaine de bateaux, est peu active et peu fructueuse, à raison des difficultés de la navigation aux abords de l'île. Les cultures sont faites à la bêche par les femmes, les hommes, en grande majorité, naviguant soit au service de l'Etat, soit au commerce. La superficie cultivée est de 800 hectares environ. On cultive l'orge, la pomme de terre,

²¹ *Le sang de la sirène*, par Anatole Le Braz, éditions Calmann-Lévy, sur le site de l'University of Toronto Library ; Pages 34 et 35

²² *La Bretagne maritime*, par Benjamin Girard, 1889

²³ *Ouest-Eclair*, 31 janvier 1909

²⁴ *Ouessant, Enez Heussa, l'île de l'Épouvante*, par M. Paul Gruyer. 1899

A sa propre interrogation, Onésime Reclus²⁵ répond

"Par le courage héroïque des hommes dans la mer crépitante qui leur livre à regret, entre des hurlements, ses poissons, ses homards et ses langoustes, comme jadis, à marée basse, elle leur abandonnait l'équipage et le chargement du navire qu'en qualité de pilliers d'épaves ils avaient entraîné à la perte. Et par la vaillance, le travail jamais las des femmes : elles arrachent les goémons verts aux prairies de l'Océan quand, fatigué de bloquer le continent, il se retire en lui-même ; de ces goémons, elles fument leurs champs de pommes de terre, leurs céréales, leurs pauvres jardins ; on ne voit qu'elles, de petites vaches, de menues brebis auxquelles les souffles marins prêchent une sorte d'indépendance et qui sont moins moutonnières que sur le continent. Il n'est point d'arbres pour les cacher ; (...) rien de haut ne peut grandir que garanti des mistraux ou des mistraux de la mer ; heureusement ces vents n'ont pas la froideur aiguë de la bise provençale, languedocienne et catalane ; sans quoi l'île serait inhabitable vraiment. Le mistral classique d'Avignon, Nîmes, Arles ne vient que d'un coin de l'horizon, à longues intermittences ; dans l'île de l'Horreur il souffle et siffle toujours ; quand ce n'est pas d'un bout du ciel, c'est de l'autre, et les nombreux petits moulins à vent d'Ouessant pourraient ne jamais plier leurs ailes."

Enfin, Benjamin Girard nous apprend que les services publics y sont limités ; il recense "un juge de paix, un syndic des gens de mer, un maître de port, le personnel des phares et celui des postes électro-sémaphoriques, un bureau de poste et un gardien de batterie ; on n'y entretient ni troupes, ni gendarmes ; le

service religieux est assuré par un curé et deux vicaires."

Vingt ans plus tard les choses ont peu changé. La vie est difficile à Ouessant comme partout ailleurs, s'y ajoute l'insularité. *"Quelle solitude, quel abandon, dans cette île, située à dix lieues du littoral, où les hivers sont terribles, et où les tempêtes rognent presque continuellement !"*²⁶

Lorsque les vents ont conduit le bateau postal au Stiff, il faut traverser toute l'île dans la "diligence" pour atteindre le hameau de Kernigou, puis le bourg de Lampaul.



Moulin à vent à Ouessant
Photo Marie-Renée Levenez

Suivons Anatole Le Braz sur ce chemin :

"Nul accident visible de terrain. Pas un arbre, pas même un végétal arborescent. Rien qui rompt la sobre et sévère harmonie du paysage. Du point où nous étions parvenus, l'île se montrait toute, en sa nudité triste, suspendue entre ciel et mer, avec les cassures nettes de ses rivages, le brusque arrêt de ses falaises dans l'Océan. Une, deux lieues d'étendue peut-être, et cela communiquait à l'âme néanmoins l'ivresse de l'espace, le

vertige de l'illimité.

"On respirait dans l'air un parfum spécial, très subtil et très pénétrant, fait de mille odeurs secrètes, indiscernables, et qui vous grisait comme un philtre.

[...]

"Elles commençaient d'apparaître, les maisons : tantôt solitaires, au centre d'un courtill, tantôt groupées en menus hameaux. Les toits d'ardoises brillaient doucement, d'un éclat gris bleu ; les cheminées pointaient, enrubannées de lichens d'or, et exhalaient, la plupart, de minces fumées tout de suite évanouies dans l'extraordinaire profondeur de l'azur. Le ciel, à mesure que nous avançons, semblait monter, s'élargir. Et, sous cette courbe infinie, dans le vaste rayonnement de la lumière, tout prenait des proportions plus grandes que nature. Pas de perspectives ni d'arrière-plans ; les distances visuelles étaient comme supprimées.

[...]

*"Le paysage commençait à changer d'aspect. La steppe roussie se parsemait d'oasis herbeuses, d'un vert intense, où des moutons à peine aussi gros que des agnelets paissaient en cercle, retenus par des longes à un piquet central. Des moulins à vent, construits en planches goudronnées, se faisaient signe de place en place, du geste uniforme de leurs ailes qui, sur des lambeaux de toile à voile, exhibaient d'anciens matricules de bateaux. Les maisons se dressaient plus nombreuses. D'aucunes bordaient la route : on pouvait lire au-dessus des portes l'inscription gravée en relief dans la pierre du linteau et respirer l'odeur des passe-roses qui jonchaient encore les seuils de leurs pétales effeuillés. Sur les murets des courtills séchaient, alignées au soleil, les bouses de vaches qui sont, avec le bois d'épave, l'unique combustible d'Ouessant."*²⁷

A suivre dans le prochain numéro :

Un crime atroce à Kernigou

²⁵ *La France à vol d'oiseau*, 1908

²⁶ *Miettes scolaires et administratives*, par George Vallée, 1891

²⁷ *Le sang de la sirène*, par Anatole Le Braz, éditions Calmann-Lévy, sur le site de l'University of Toronto Library ; Pages 23 à 25 et pages 29 et 30

"Faute de BMS" : Ascendance de Jan MAZÉ, époux d'Anne SPARFEL, de Keromnes en Lanhouarneau

par Paul PERROT, CGF n° 2357, en collaboration avec Marc FAUJOUR, CGF n° 4106

La recherche de mes ancêtres, en remontant les générations à travers les BMS et les relevés du CGF, je suis arrivé assez rapidement au couple Fiacre Measanstourm et Renée Mazé.

Le mariage a eu lieu à Lanhouarneau le 6 mai 1709. Beaucoup de témoins signent le registre, ainsi que les époux, mais il n'y a pas de filiation.

L'ascendance de Fiacre Measanstourm, fils de Jan et Marie Kerouanton, petit-fils de Jan et Marie Le Gallou, arrière-petit-fils de Jan et Marie Corbé, fut réglée assez rapidement grâce aux découvertes de Gildas Couvreur et de Marc Faujour aux archives de Nantes, et surtout grâce à un aveu du 12 mars 1718 devant la juridiction de Maillé¹, dans le chartrier de Kerouzéré.

L'ascendance des Mazé demanda beaucoup plus de temps, au moins une quinzaine d'années, et beaucoup de chance.

C'est ce cheminement que je souhaite raconter aujourd'hui. Il conduit à la découverte de familles Mazé et de leurs alliés à Lanhouarneau, Treflez, Plounevez, Plouédern, Lanarvily et Bodilis. On y rencontre, outre des Mazé, des Le Guen, Boucher, Derien, Roy, Measanstourm, Grall, Auffret, Morvan, Torcozan, Dresen, Rolland, Quemeneur et autres patronymes.

On trouve la naissance d'une Renée Mazé, fille de Jan et Anne Sparfel en 1688 à Lanhouarneau.

Mais on ne peut bâtir une généalogie à partir des nais-

sances. Il faut collecter le maximum d'informations sur la famille.

1-La famille de Jan Mazé et Anne Sparfel

Les plus anciens registres paroissiaux de Lanhouarneau comportent de nombreuses lacunes. En rapprochant les données des BMS des autres sources, on peut reconstituer la famille de Jan Mazé.

Nous disposons de la filiation des quatre fils au moment de leur mariage et tous les enfants, au nombre de six, sont présents à Lesneven en 1720 pour renouveler le bail du manoir du Divez en Treflez qu'ils possèdent en indivis².

Ce jour 24 juillet 1720.....ont comparu honorables gents Yves Mazé l'aisné demeurant à Keredon paroisse de Kernilis, autre Yves, Jan, Allain et Anne

Mazé demeurant ensemblement au lieu de Keromnez paroisse de Lanhouarneau aucthorisés d'honorable homme Jan Measanstourm leur curateur particulier demeurant aussy au lieu de Measantourm preditte paroisse de Lanhouarneau et honorables gents Fiacre Measanstourm et Renée Mazé son épouse icelle deubment aucthorisée de son dit mary pour le contenu du présent demeurant ensemblement au mesme terrouer de Keromnez preditte paroisse de Lanhouarneau.....

En 1720, seuls Renée Mazé et son frère Yves, dit "l'ainé", sont mariés.

Dans le même document, Anne Mazé en 1734 et 1737 apparaît assistée de son mari Estienne Salaun.

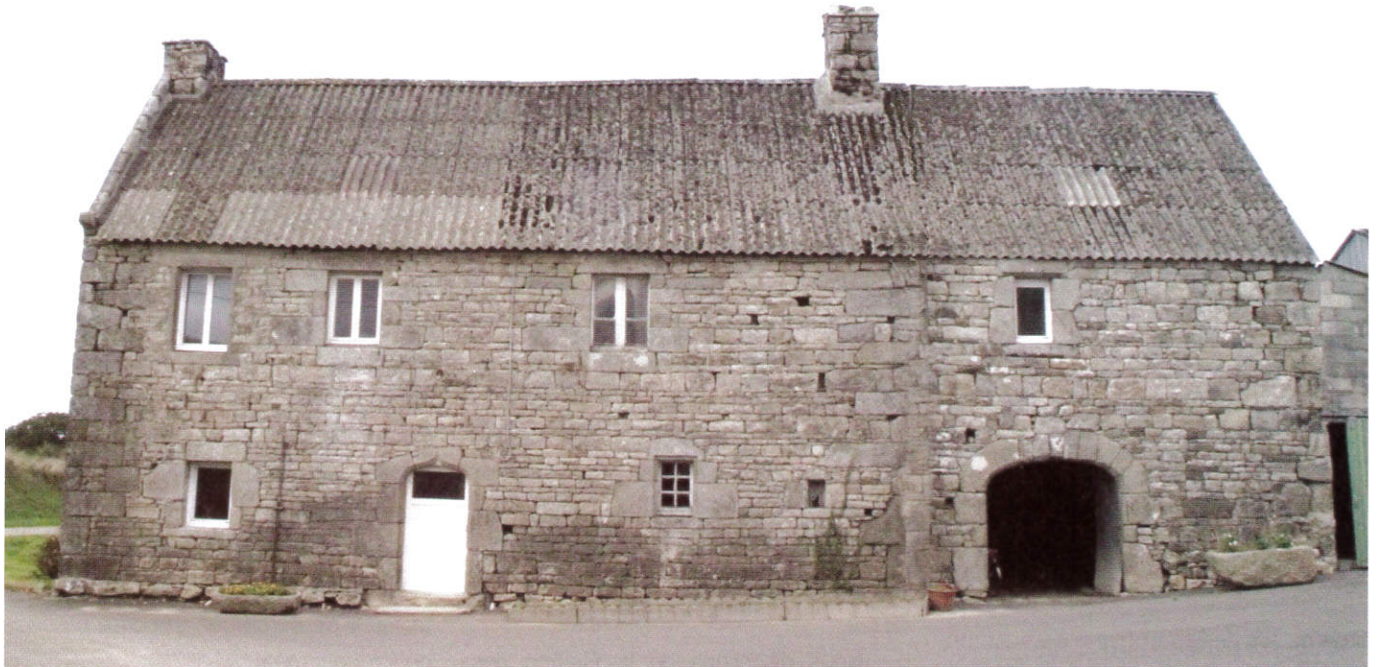
Nous retrouvons Anne Mazé et son mari Estienne Salaun dans un aveu du 6



Le manoir de Keromnes en Lanhouarneau
Photo Jean François Pellan

¹ AD 29 Brest, 151J 726

² AD 29 Brest, 6B 659



*Le manoir de Keromnes en Lanhouarneau, état actuel.
Photo Jean François Pellan*

mai 1730, pour une succession d'Yves Sparfel, aïeul de l'avouante³.

La succession d'Yves Sparfel, dit "le vieil", décédé en décembre 1711 à Lanhouarneau, a été partagée le 21 juin 1713 selon un aveu d'Allain Mazé du 1er avril 1730, qui déclare un héritage venu de Yves Sparfel, son aïeul⁴.

Comme leurs enfants, Jan Mazé et Anne Sparfel, son épouse, demeurent au village de Keromnes en Lanhouarneau⁵. Anne est la fille d'Yves Sparfel, dit "le vieil", et Barbe Measanstourm.

Celle-ci est la fille de Jan Measanstourm et Marie Corbé, qui sont les arrière-grands-parents de Fiacre Measanstourm et Renée Mazé, d'où la dispense de consanguinité du troisième degré en 1709 au moment du mariage de ces derniers.

Anne Sparfel est née à Cleder, où ses parents habitaient après leur mariage en 1651. Yves Sparfel, dit "le

vieil", est le fils d'Yves Sparfel et Marie Tanguy, du Guellen en Cleder.

Après le partage des héritages des Measanstourm en 1663, Yves Sparfel et Barbe Measanstourm bâtissent un manoir au village de Keromnes. On peut y lire la date de 1665 et les noms des deux époux sur les linteaux des fenêtres de l'étage. Après son mariage avec Anne

Sparfel, Jan Mazé est venu s'établir chez son beau-père au manoir de Keromnes.

On connaît les six enfants du couple, savoir :

- Renée, mariée le 12 novembre 1709 à Lanhouarneau à Fiacre Measanstourm, fils de Jan et Marie Kerouanton. Ils demeurent à Keromnes en Lanhouarneau.

- Yves, dit "l'aîné", marié le 27 juillet 1716 à Lanarvily, trêve de Kernilis, à Marie Boucher, fille de Gabriel et Catherine Morvan. Il demeure tout d'abord à Keredon en Lanarvily, puis à Keromnes en Lanhouarneau et finalement à Saint-Vougay.

- Anne épouse le 25 novembre 1720 à Lanhouarneau Estienne Salaun, fils de Sébastien et Marie Beon, de Plouedern, où le couple va habiter au Grand Kergoat.

- Jan, marié le 9 juillet 1726 à Guipavas à Michèle Cloarec, fille de Pierre et Barbe Chopin, demeure à Guipavas, puis à Keromnes en Lanhouarneau.

- Yvon, dit "le jeune", marié le 12 juin 1723 à Lanhouarneau



Deux linteaux du manoir de Keromnes.
Le premier porte l'inscription
"YVES SPARFEL BARBE MAISANSTOURM",
le second la date : 1665.
Photos Jean François Pellan.

³ AD 29 Brest, 151J 415 art 817

⁴ AD 29 Brest, 151J 342 art 171

⁵ AD 39 Brest, 1 E 791 et 1 E 718

à Marie Paugam, fille de François et Jeanne Uguen, du Drennec, demeure à Keromnes en Lanhouarneau.

- Allain épouse, en premières noces, à Ploudaniel le 6 août 1726 Anne André, fille d'Yves et Marguerite Romier. Il habite à Lanouasoc en Ploudaniel, puis à Kerangueven en Plabennec. En secondes noces, il se marie, à Saint-Thonan, le 30 juin 1733, à Catherine Le Goff, fille de Noël et Anne Mingam, avec laquelle il demeure tout d'abord à Kerangueven en Plabennec, puis à Kergoat en Plouedern.

La recherche de la filiation de Jan Mazé prendra encore quelques années. Mais, dès les premières découvertes, on est intrigué par ses relations avec la famille de François Derien et Françoise Le Guen, du Leurguer en Saint-Vougay.

2- Les liens de Jan Mazé avec la famille de François Derien et Françoise Le Guen nous font découvrir que Jan Mazé est le fils de Françoise Le Guen, d'un premier mariage avec François Mazé.

Plusieurs faits laissent supposer des liens entre les deux familles :

- En 1687, Anne Sparfel est marraine à Saint-Vougay d'Yves Derien, fils de François et Françoise Le Guen et cette dernière est marraine en 1690 d'Yves Mazé, fils de Jan et Anne Sparfel, aux côtés d'Yves Sparfel "le vieil", grand-père de l'enfant.

- En 1701, Marie Derien, fille de François et Françoise Le Guen, épouse à Lanhouarneau, et non à Saint-Vougay, François Lescop, de Guissény. Jan Mazé, un des témoins de la mariée, est cité en premier avant le père. Jan Mazé est encore témoin au mariage d'Yves Derien à Saint-Vougay en 1707. Marie Derien

meurt en 1742 à Saint-Vougay et, parmi les témoins, on cite Fiacre Measanstourm et Yves Mazé, ses neveux.

- En 1710 meurt, à Keromnes en Lanhouarneau, une Françoise Le Guen, âgée d'environ soixante-quatre ans, et sont témoins Jan Mazé, Fiacre Measanstourm et Renée Mazé.

Les preuves de la filiation de Jan Mazé.

En 2004 et 2005, Marc Faujour découvre aux archives de Nantes, dans les actes de la réformation du domaine du roi, des textes qui vont éclairer l'origine de Jan Mazé.

"Entre le procureur du roy de la juridiction de Lesneven à la diligence de Me Charles Bougis aux termes de l'arrêt du conseil de subrogation du 25 8bre 1681 pour la confection du papier terrier pour reformation du domaine de sa majesté en Bretagne... Et h h⁶ Jan Maze faisant tant pour honorables gens François Derien et Françoise Le Guen sa femme cy devant veuve d'autre honorable homme François Maze que comme curateur du fils mineur du dit deffunct Maze et de la dite Le Guen".⁷

"Induction de ses drois et actes que fait et fournit honorable homme Jan Maze⁸ demeurant en son lieu du Straiou parroisse de Plouneventer devant messieurs les commissaires deputes pour la reformation du domaine de sa majeste..."

Induict acte de partage passe entre honorable homme François Maze père du mineur dont est curateur le dict Jan Maze, François et Guillaume Grall et autre Jan Maze mary et procureur de droicts de Marie Grall héritiers de defuncte honorable femme Anne Rochcongar premiere femme du dict François Maze pendant la communaute

avecq laquelle il avoit acquis les dictes heritages lequel partage est reffere estre datte du 12 avril 1667..."⁹

Dans le même document (F°92), on trouve un acte de Marie Grall, veuve de Jan Mazé, daté du 29 octobre 1683, faisant référence à un partage du 24 juin 1669 de la succession d'honorable femme Anne Rochcongar, sa mère.

Confirmation par la découverte en 2006 d'un document prouvant la filiation de Jan Mazé¹⁰ : Le 14 août 1690 convocation de Jan Mazé, de Lanhouarneau, fils de François, devant la juridiction des Barbier de Kernao à Lesneven, pour acquitter le rachat¹¹ de son père pour une maison à Languengar. Il s'agit de reprendre l'instance intentée contre François Derien et Janne (sic) Le Guen, sa femme. Au verso, le document mentionne les Grall et précise que *la maison de Languengar est en douaire avec... Le Guen femme à présent de François Derien, cy devant¹² veuve de François Mazé.*

C'est à Languengar, aujourd'hui en Lesneven, que l'on découvre le couple Claude Grall et Anne Rochcongar. Cette dernière, devenue veuve, a épousé François Mazé. Et l'on découvrira plus tard que Jan Mazé, qui a épousé Marie Grall, fille d'Anne Rochcongar, est le frère de François Mazé.

Françoise Le Guen, mère de Jan Mazé, est la fille de Paul Le Guen et Anne Richou, de Tregarantec.

C'est en 2010, en étudiant les familles Le Guen, que j'ai découvert à Tregarantec les parents de Françoise Le Guen.¹³

Le 13 octobre 1702 devant les Reguaires de Léon à Quimindilly, avec de François Derien, sieur du Leurguer, et de Françoise Le Guen, sa femme, demeurant au lieu du Leurguer en Saint-Vougay... pour des biens à Tregarantec au terroir du Goazdu... en contribution

⁶ hh : honorable homme

⁷ AD 44 B 1774 F° 4405 le 14.3.1684

⁸ Jan Mazé, du Streajou en Saint-Servais, trêve de Plouneventer, époux d'Anne Penguilly, est certainement parent de François Mazé, père de Jan Mazé, de Keromnes, mais on n'a pas pu déterminer le degré de parenté.

⁹ AD 44 B 1767 F°91 du 14.3.1684

¹⁰ AD 29 Brest, 1 E 19 Languengar

¹¹ rachat : droits de succession

¹² Cy devant : précédemment

¹³ Cf LE LIEN n° 122 p.18

avec Jan Le Guen et Louise Le Guen sa femme de Loc-Brevalaire... plus un courtill nommé Liorzic an neud ou Roudouric au terroir de Landanguy... succession de Paul Le Guen et Anne Richou leur père et mère¹⁴.

Le 23 octobre 1702, avec de Jean Le Guen et de Louise Le Guen sa femme, de Goueletquear en Loc-Brevalaire pour des héritages à Lantanguy, qui relèvent de la succession de Paul Le Guen, père de Louise, décédé depuis vingt-trois ans.¹⁵

Et c'est à Tregarantec que l'on découvre la naissance de Jan Mazé, le 24 janvier 1669. Le père signe F Mathieu. C'est aussi en cette paroisse que décède François Mazé, le 15 novembre 1669. Jan Mazé, frère de François, est un des témoins.

3- Grandeur et décadence d'un jeune marchand toilier

Resté orphelin peu après sa naissance, unique héritier de son père, Jan Mazé a voulu, encore jeune, disposer de ses héritages et se lancer dans les affaires. A dix-huit ans à peine, il épouse Anne Sparfel, une riche héritière de six ans son aînée.

Il ne semble pas avoir eu la formation aux affaires que reçoivent d'habitude les fils de riches marchands, en allant en pays gallo se perfectionner en français et s'initier au commerce du fil et de la toile.

L'encadrement de sa belle-famille ne comblera pas cette lacune et, au bout de quelques années, ses affaires périclitent et il faut y mettre le holà. En 1701, il doit démissionner de l'administration de ses biens entre les mains de sa femme :

"Le vingt cinq avril mil sept cents un... ont comparus en leurs personnes honorables gentz Jan Mazé et Anne Sparfel son espouse... demeurant en

leur maison à Keromnes paroisse de Lanhouarneau. Entre lesquelles parties a esté recogneu qu'atandu la grande facilité du dit Mazé d'entrer dans plusieurs caupionnementz et contracter et contracter plusieurs injustes obligations, que des personnes de mauvaise foy cognoissantz sa ditte facillité extorquent de lui, pourquoy usent de plusieurs ruses le trouvant dans le vin... pour le faire boire, en sorte que le dit Mazé voiant que ces surprises tournent à la ruine à moingns d'y prevenir, ce qu'il ne peut qu'en faisant une demission entre les mains de sa ditte compaigne.

C'est pour quoy pour ces raisons cy dessus il déclare comme il fait par le present, connaissant bien la bonne conduite et experiance de sa ditte espouse, sa tendresse pour son dit expoux et eslevation de leurs enffants au nombre de cinq, faire demission de tous ses biens en general tant meubles qu'imeubles es mains de sa ditte compaigne....sans aucune reservation a sa ditte compaigne acceptante.... la presente demission, de nourrir et entretenir son dit espoux, de lui bailler par an pour ses mesnus plaisirs la somme de cent livres...comme aussi promet de norir et entretenir leurs dits enffants et de leur donner l'education quy leur convient, de paier les debtes legitimes qu'il peut avoir contractés jusques à present et sans qu'elle puisse estre tenue à aucunes debtes qu'il pouroit faire à l'advenir qui demeureront nulles et de nul effect...¹⁶

Bannies du jugement ont été faites à Lanhouarneau, Plouider, Treflez, Plougar, Languengar, Lesneven, Guissény, Tregarantec et Plounevez ainsi qu'au marché de Lesneven.

Cette démission de Jan Mazé de l'administration de ses biens va entraîner, au décès d'Anne Sparfel en 1703, des réunions de parents pour la tutelle des enfants, alors au nombre de six et tous mineurs sauf la fille aînée.



Signature de Jan Mazé¹⁷

4-A la découverte de l'ascendance paternelle de Jan Mazé.

Le rapprochement de plusieurs sources va nous permettre de découvrir des relations familiales avec des familles de Treflez, Plouedern, Plounevez, Bodilis, Plouneventer et d'autres lieux.

Keromnes en Lanhouarneau dépend de la juridiction de Coatangarts, qui siège à Berven et qui a laissé peu de documents dans les archives.

Par chance, c'est dans le dossier Sparfel à Brest¹⁸ que nous trouvons une trace des réunions familiales pour la tutelle des enfants de Jan Mazé. Les avis sont partagés. Certains veulent que Jan Mazé recouvre ses droits, mais une majorité s'y oppose surtout dans le clan Sparfel, et les affaires traînent en longueur. Anne Sparfel est enterrée le 5 décembre 1703, les scellés sont posés le 17 décembre, un premier groupe de parents se présente du 19 au 22 décembre 1703, mais le tuteur n'est pas encore désigné en octobre 1704.

Les parents convoqués sont plus nombreux que d'habitude. Les documents ne donnent ni le degré de parenté ni l'estoc¹⁹, mais heureusement nous connaissons les familles Sparfel,

¹⁴ AD 29 Quimper, 5G 475 N° 14346

¹⁵ Id 5G 475 N° 14350

¹⁶ AD 29 Brest, 1 E 791, famille Sparfel

¹⁷ AD 29 Quimper, 111G 8 132r

¹⁸ AD 29 Brest, 1E 791 famille Sparfel

¹⁹ estoc : désigne la branche paternelle ou maternelle

Measanstourm et Le Guen et nous pouvons repérer de manière sûre une partie des parents de l'estoc paternel de Jan Mazé.

De la branche Mazé, nous retiendrons: Yves Mazé, de Kerelcun en Plouedern,

Yves Boucher, de Botoignon en Kersaint-Plabennec,

Jan Derien, de Kerveneour an dour en Ploudaniel,

Hervé Mazé, de Treflez

et Nicolas Rolland, mari de Françoise Dresen, de Creac'h Guial en Bodilis,

Ollivier Morvan, fils de Charles et Marie Le Roy, de Plounevez,

François Auffret, de Lanharnuz en Treflez,

Joseph Auffret, de Lanalchvesen en Treflez,

et René Grall, d'Irvit en Plouescat, pour lesquels on peut établir un degré de parenté avec Jan Mazé.

Nous retrouverons plusieurs de ces témoins lors de la tutelle des enfants de Claudine Mazé, épouse de Louis Le Roux, de Kerandivez en Plouneventer, après la découverte de la famille d'Yves Mazé, de Plouedern, et une incursion du côté de Treflez.

5-Yves Mazé, de Kerdiles et Kerecun en Plouedern, ses sœurs Françoise et Isabelle et leur ascendance.

Yves Mazé, de Plouedern, reconnaissable à sa signature, est souvent présent dans les documents des archives. Grâce à lui, nous allons faire le lien avec différentes branches de la famille Mazé.

En 1665, Yves Mazé de Plouedern, Françoise Mazé, veuve de la paroisse de Plougar, Guillaume Boucher et Ysabelle Mazé, sa femme, de Kersaint-Plabennec,

passent avec devant la juridiction de Kerouzeré pour une pièce de terre à Cleder de la succession d'Yves Mazé, leur père décédé depuis seize ans. Yves Boucheur²⁰ "fils" signe pour sa mère. Nicolas Derien, de Plougar, signe pour Françoise Mazé.²¹

A Plouedern on trouve une fondation pour la famille d'Yves Mazé, sans doute créée suite au décès de sa seconde épouse. Il y est fait mention de Guillaume Boucher et François Derien, ses beaux-frères, de Marguerite Martin, sa première épouse, fille de Guillaume, et surtout de ses ascendants.

Yves Mazé est fils d'Yves Mazé et Françoise Quenou, et petit-fils au paternel de Tanguy Mazé et de Marguerite Coat, et au maternel de Yves Quenou et Ysabelle Madec.²²

Yves Mazé a épousé en 1659 Marguerite Martin, fille de Guillaume et de Barbe Gleau, puis Françoise Bras, fille de Jan et ... Le Roux, et en 1683, Jeanne Refloch, fille d'Yves et Marie Prigent. Yves Mazé ne semble pas être originaire de Plouedern, où il a demeuré à Kerdiles avec sa seconde épouse, puis à Kerelcun chez les Refloch.

Parmi les enfants d'Yves Mazé nous retiendrons :

- De son mariage avec Françoise Bras :

- Yves, qui s'est marié quatre fois: 1) le 26 septembre 1701 à Landivisiau avec Catherine Saliou fille de Maurice et Catherine Ropars, 2) le 11 janvier 1712 à Landivisiau avec Anne Gouriezec fille de Jan et Jeanne Kerbrat, 3) le 30 Janvier 1718 à Plouedern avec Marguerite Kerdellant fille d'Yves et Marie Toullec, et 4) le 30 janvier 1719 à Landivisiau avec Anne Traonvez, fille de Nicolas et Anne Le Roux.

- Jan, marié à Plouedern le 27 novembre 1708, avec Catherine Guillerm, fille de Louis et Françoise Le Scanf,

- Jeanne, mariée à Plouedern le 17 octobre 1689, à François Corbé, de Tremaouezan, fils de Fiacre et Catherine Galliou,

- Anne, qui a épousé en premières noces à Plouedern le 17 octobre 1689 Vincent Corbé, fils de Fiacre et Catherine Galliou, et en secondes à Plouvien le 11 juillet 1695 François Treguer, fils de François et Marguerite Perres

- de son mariage avec Jeanne Refloch :

- Vincent, marié à Tremaouezan, le 4 novembre 1715, à Marie Moalic, fille de Jean et Françoise Kermarrec,

- Marie, qui a épousé à Plouedern, le 12 mars 1710, Yves Le Gall, de Kersaint-Plabennec, fils de Gilles et Marie Kerjan.

5-1 Françoise Mazé, épouse de François Derien, de Kerellé en Bodilis.

Nous retrouvons Yves Mazé et Guillaume Boucher, mari d'Ysabelle Mazé, en 1663 lors de la tutelle des six enfants mineurs de Françoise Mazé, leur sœur, restée veuve de François Derien de Kerellé en Bodilis. Est également présent Jan Mazé, un oncle de la veuve.²³

De nombreux actes de la juridiction de Lanterneau dans la série 16B nous ont permis de connaître les descendants de Françoise Mazé, dont son fils Jan Derien, de Kerveneour an dour en Ploudaniel. Yves Mazé est souvent présent lors de ces rencontres entre 1681 et 1701.

Une fondation de Bodilis²⁴ pour Françoise Derien, femme de François Quemeneur, nous confirme l'ascendance Mazé. Elle est la fille de François Derien et Françoise Mazé, et la petite-fille d'Yves Mazé et Françoise Quenou, et de Jan Derien et Marie Nicolas.

²⁰ Il s'appelle Boucher, mais signe Boucheur.

²¹ AD29 Brest, 151J 361 art 608.

²² Fin du registre des mariages de Plouedern, 1657-1669.

²³ AD 29 Brest, 16B 379 F° 51v le 18.09.1663

²⁴ AD 29 Quimper, 23G /21

Les enfants de Françoise Mazé et de François Derien :

- Françoise, épouse de François Quemeneur, fils de Goulfen et de Catherine Plantec²⁵, de Bodilis Louargat.
- François, mari de Marie Penguilly, de Kerellé en Bodilis.
- Anne, mariée à Jan Cloarec, de Kergalvezec en Bodilis.
- Jan, marié en premières noces avec Jeanne Fily, et en secondes avec Anne Belec, et qui vit à Kerveneour an dour en Ploudaniel.

5-2 Isabelle Mazé, épouse de Guillaume Boucher, de Kersaint-Plabennec et de Ploudaniel.

L'ascendance maternelle des Mazé est aussi confirmée pour Ysabelle Mazé, veuve de Guillaume Boucher, en 1683, lors de la réformation du domaine du roi²⁶, pour des héritages à Kersaint-Plabennec, suite à un partage en 1667, avec Yves et Françoise Mazé, ses frère et sœur, de la succession de Françoise Quenou sa mère, à laquelle était aussi échue la succession de Yves Quenou et Ysabelle Madec ses père et mère.

Après le décès de Guillaume Boucher, Ysabelle Mazé s'est remariée avec Michel Pellé, avec qui elle habite à Tremagon en Ploudaniel et dont elle ne semble pas avoir eu d'enfant.

Parmi les descendants d'Ysabelle Mazé, nous trouvons Françoise Boucher qui a épousé, en 1673 à Ploudaniel, Jan Dresen, de Creach-quial en Bodilis, fils de Jan et Jacqueline Kerangal, et dont la fille Françoise Dresen s'est mariée à Nicolas Rolland, fils de Nicolas et Anne Edern²⁷, de Ploudaniel. Nous y trouvons la raison de la présence de Nicolas Rolland lors de la tutelle des enfants de Jan Mazé et Anne Sparfel, du fait de sa

femme apparentée aux Mazé.

Les enfants d'Isabelle Mazé et de Guillaume Boucher :

- Yves, époux d'Anne Ropartz, de Marie Jaouanc, puis d'Anne Riou, et qui demeure à Botoignon en Kersaint-Plabennec
- Jan, qui a épousé à Kersaint-Plabennec le 26 février 1691 Marguerite Jaffres, et demeure à Lannon en Kersaint-Plabennec
- Isabelle, mariée, en premières noces le 9 février 1682 à Ploudaniel, à Guillaume Cueff, fils de Prigent et de Marguerite Thomas, et en secondes le 27 février 1696 à Ploudaniel, à Yves Fily fils de François et Anne Pondaven, et qui demeure à Penlan, puis Kerventa en Ploudaniel.

- Jeanne, épouse d'Yves Jezequel²⁸, de Keranguéven en Plabennec.

- Louise, épouse, à Ploudaniel le 30 juillet 1673, Yvon Guennegan fils de Goulfen, de Saint-Meen, et demeure à Breventec (Le Drennec).

- Françoise, qui a épousé, le 23 janvier 1673 à Ploudaniel, Jan Dresen, de Creachquial en Bodilis, fils de Jan et Jacqueline Kerangal²⁹.

5-3 Yves Mazé et ses sœurs ont des racines à Treflez

Nous trouvons aussi une trace d'Yves Mazé, de Plouedern, et de ses sœurs à Treflez dans les aveux au roi en 1683 d'Alexandre de Rieux, pour la seigneurie de Coatmeur en Quimindilly³⁰ :

- une maison appartenant à Isabelle Mazé et ses enfants Yves, Prigent et Goulven Boucher.

- une maison ruinée par un incendie appartenant à Yves Mazé, fils d'autre Yves Mazé et Françoise Quenou, et aussi à Mesoanan et l'Armorique en Treflez, des héritages venant de Françoise Mazé, femme de François Derien.

Dans ces mêmes aveux, d'autres Mazé possèdent des biens à Treflez dont Tanguy Mazé, mari de Jacqueline Le Duff, fils de Jan Mazé et Marie Grall, et aussi Charles et Julienne Roué, enfants d'Anne Mazé.

Nous allons découvrir que Tanguy Mazé, de Treflez, est un cousin germain de Jan Mazé, de Lanhouarneau, puis nous étudierons la tutelle des enfants de Claudine Mazé, épouse de Louis Le Roux, de Kerandivez en Plouneventer, où Yves Mazé, de Plouedern, et d'autres témoins sont communs à Claudine et Jan Mazé.

6-Les Mazé de Treflez apparentés à Jan Mazé de Lanhouarneau

En 1723, lors de la tutelle³¹ des enfants de Marie Gabrielle Chever, veuve de feu Tanguy Mazé, de Treflez, est présent Yves Mazé, de Keromnes en Lanhouarneau. Il est dit cousin issu de germain du père.

Tanguy Mazé, fils de Tanguy et Jacqueline Le Duff, a épousé, en 1711 à Treflez, Marie Gabrielle Chever.

Yves Mazé, de Keromnes en Lanhouarneau, est un des fils de Jan Mazé et Anne Sparfel.

Étaient également présents à la tutelle de 1723, un frère et deux sœurs du défunt, savoir Hervé Mazé, de Lesneven, Marie Mazé, épouse d'Yves de Chateaufur, de Treflez, et Anne Mazé, veuve, de Lesneven.

On peut en déduire, sauf erreur sur le degré de parenté, que Jan Mazé, mari d'Anne Sparfel, et Tanguy Mazé, mari de Jacqueline Le Duff, sont cousins germains.

De la famille de Tanguy Mazé et Jacqueline Le Duff³² nous connaissons :

- Hervé, marié le 8 novembre 1707 à

²⁵ Cf fondations Bodilis, AD29 Quimper, r 23G/21

²⁶ AD 44 Nantes, B 1739/1 F° 3613

²⁷ AD 29 Brest, 1 E 57, aveu de 1672

²⁸ AD 29 Brest, 6B 475 F° 24v, 30.11.1695

²⁹ AD 29 Quimper, 23G/21 N° 119, fondation Marie Dresen, fille de Jan et Françoise Boucher.

³⁰ AD 29 Brest, 1 E 104

³¹ AD 29 Brest, 6B 494 F° 133r le 15.03.1723

³² Jacqueline Le Duff, fille de Laurens selon un acte des AD 29 Brest, 6B 751, où est aussi mentionnée sa fille Marie.

Ploudaniel, à Marie Quidelleur, fille d'Ollivier et Marie Guiriec, présent à la tutelle des enfants de Jan Mazé en 1704.

- Tanguy, qui a épousé, à Treflez le 20 octobre 1711, Marie Chever, fille de Jean et Françoise Buzaré.

- Marie Gabrielle, mariée à Treflez le 21 janvier 1716, à Yves de Chateaufur, fils de Maurice et Françoise de Londel.

- Jean, marié à Lannilis le 16 juillet 1714, à Gabrielle Le Bihan, fille de Laurens et Jeanne Peoch.

- Anne, qui est veuve en 1723 et demeure à Lesneven.

- Marie, épouse de Charles Traon, de Plounevez.

Tanguy Mazé apparaît aussi dans l'aveu d'Alexandre de Rieux de 1683³³ pour des biens à Treflez :

- N° 100, au champ de Mesonan pour des héritages appartenant à Tanguy Mazé et consorts³⁴, enfants de Jan Mazé et Marie Grall.

- N° 191, au terroir de Kervren pour des héritages appartenant à Tanguy Mazé et consorts, enfants de feu Jan Mazé, et pour d'autres terres appartenant cy devant à Tanguy Mazé et Marguerite Coat

Ce Tanguy Mazé, fils de Jan et de Marie Grall, et petit-fils de Tanguy et Marguerite Coat, de Treflez, est donc un cousin germain d'Yves Mazé, de Plouedern, et de ses sœurs. Leur oncle Jan Mazé est présent en 1663 à la tutelle des enfants de Françoise Mazé.

Il est aussi le mari de Jacqueline Le Duff et le cousin germain de Jan Mazé, de Lanhouarneau, qui a bien un oncle du nom de Jan Mazé, présent au décès de son père à Tregarantec le 15 novembre 1669.

Toutes les données sur cette famille Mazé, sans doute originaire de Treflez, sont convergentes, comme nous allons le constater pour la tutelle des enfants de Claudine Mazé, épouse de Louis Le Roux, de Kerandivez en Plouneventer.

7-Jan Mazé, apparenté à Claudine Mazé, épouse de Louis Le Roux, de Plouneventer.

Claudine Mazé, épouse de Louis Le Roux, décède à Plouneventer le 20 octobre 1689. Elle est âgée d'environ trente-cinq ans, son frère Tanguy Mazé est présent.

Louis Le Roux se remarie et ce n'est qu'en 1702, après le décès de leur père, qu'intervient la tutelle des trois enfants mineurs de Claudine Mazé et de Louis Le Roux.³⁵

Il s'agit de Katherine, vingt-trois ans, Guillaume, vingt ans, et Louis, quatorze ans.

Une première réunion des parents paternels désigne pour tuteur Jan Derien, de Kerveneour an dour en Ploudaniel. Ce dernier, accompagné des parents maternels, se présente à son tour et proteste, car il se dit parent aux mineurs au tiers ou quart degré maternel alors que, du côté paternel, ils sont frères et sœurs du père. Jan Derien est en fait cousin issu de germain aux mineurs, étant fils de Françoise Mazé, cousine germaine de Claudine.

Les parents maternels sont nombreux, nous retiendrons :

- Yves Leyer, notaire, mari d'Anne Grall, cousine germaine de la mère, de Leureou en Plouneventer.

- Yves Mazé, cousin germain de la mère, de Kerelcun en Plouedern.

- Yves Boucher, parent au quart degré aux mineurs (en réalité au tiers), de Botoigon en Kersaint-Plabennec.

- François Auffret, cousin né de germain de la mère, de Lanarnus en Treflez.

- Ollivier Morvan, cousin né de germain de la mère, de Leuzeudeuzy en Plounevez.

- Nicolas Rolland, au quart degré aux mineurs, de Creachquial en Bodilis.

- Christophe Floch, mari de Jeanne Derien, parente au quart degré aux

mineurs, de Kergaradec en Plounevez.

- René Grall, parent de la mère au tiers degré, demeurant à Irvit en Plouescat.

- Jan Auffret, parent au tiers degré au maternel aux mineurs, de Kerneach en Plounevez.

Claudine Mazé a donc de nombreux parents communs avec Jan Mazé, de Lanhouarneau. De fait, ils sont cousins germains. Elle est en effet la sœur de Tanguy Mazé, de Treflez, et la fille de Jan Mazé et Anne Grall.

En dehors de René Grall qui, lui, est parent du côté des Mazé, de nombreux Grall sont présents lors de la tutelle de ses enfants. Nous avons retenu Anne Grall, une cousine germaine, femme d'Yves Leyer, de Plouneventer.

Au décès, en 1723, d'Anne Grall, épouse d'Yves Leyer, sont présents ses enfants du nom de Piriou. Elle a en effet épousé en premières nocces Yvon Piriou, de Locmelar en Plouneventer.

Et au baptême des enfants Piriou, à Plouneventer en 1673 et 1676, nous découvrons qu'Anne Grall est la fille de Guillaume Grall et Marie Abgrall.

Claudine Mazé et Anne Grall, épouse de Piriou puis de Leyer, sont cousines germaines car Anne Grall, mère de Claudine et Guillaume Grall, père d'Anne, sont les enfants de Claude Grall et Anne Rochcongar, de Languengar.

Un autre témoin, Christophe Floch, fils de Claude et Marie Peden³⁶, de Plounevez, a épousé le 25 novembre 1700 Jeanne Derien, fille de François et Marie Penguilly.

François Derien est le fils de François et Françoise Mazé, de Bodilis, cette dernière étant une cousine germaine de Claudine. Les autres parents de Claudine Mazé du côté Mazé font l'objet du prochain chapitre.

³³ AD 29 Brest, 1 E 104

³⁴ Ses cohéritiers

³⁵ AD 29 Brest, 16B 402 F°76 et 78, les 25.10 et 31.10.1702

³⁶ AD 29 Brest, 16B 398 F° 40, le 18.11.1700

Dans la descendance de Claudine Mazé nous n'avons repéré que son fils François Le Roux, qui a épousé, en premières noces, à Guicquelleau³⁷ le 27 juillet 1710, Guillemette Calvez, fille d'Estienne et Anne Calvez, puis en secondes à Guicquelleau le 21 janvier 1725, Marie Le Gall, fille de Goulven et Françoise Toullec, et en troisièmes à Kernilis le 31 juillet 1732, Jeanne Tanguy, veuve de Gabriel Ropars.

8- Des cousins communs à Jean et Claudine Mazé, descendants de Charles Le Roy et Anne Mazé de Plounevez.

Parmi les témoins communs à Claudine et Jan Mazé, nous retrouvons Ollivier Morvan, René Grall et François Auffret. Ils sont donc parents de l'estoc Mazé et tous trois cousins au tiers degré de Claudine Mazé.

On retiendra en outre Joseph Auffret, de Lanalchvesen en Treflez, pour la tutelle des enfants de Jan Mazé, et Jan Auffret, de Kerneach en Plounevez, présent pour les enfants de Claudine Mazé.

Ces témoins méritent une attention particulière car ils descendent tous du couple Charles Le Roy et Anne Mazé, de Plounevez, et nous vérifierons dans le prochain chapitre que cette Anne Mazé est bien une fille de Tanguy Mazé et Marguerite Coat.

Ollivier Morvan est le fils de Charles Morvan et Marie Le Roy, de Plounevez. Il est dit issu de germain parce que sa mère est une cousine germaine de Claudine Mazé.

Charles Morvan, fils d'Olivier et Catherine Floch, a épousé le 25 février 1669, à Plounevez, Marie Le Roy, fille de Charles et Anne Mazé.

René Grall, d'Irvit en Plouescat, est le mari d'Anne Rosec, fille de Joachim et Jeanne Bodennec, de Plouneour-Trez³⁸ et le fils de Gabriel Grall et Anne Roy, de Plouescat³⁹.

Il n'est pas parent de Claudine Mazé du côté Grall. Son père est le fils d'Yves Grall et Constance Rochou, de Cleder, et le petit-fils de Jan Grall, de Prat bian en Plouescat, et d'Anne Cadoux⁴⁰.

René Grall, comme Ollivier Morvan, est dit parent au tiers degré parce que sa mère, Anne Roy, est une cousine germaine de Claudine Mazé. On peut en déduire qu'Anne Roy est aussi la fille de Charles et Anne Mazé.

François⁴¹, Joseph et Jan Auffret sont des cousins issus de germains des enfants de Jean et Claudine Mazé, car ils sont les enfants de Jan Auffret et Marguerite Roy, qui ont vécu à Plouescat, puis à Kerneach en Plounevez. Marguerite Roy est une cousine germaine de Jan et Claudine Mazé, et donc la fille de Charles Le Roy et Anne Mazé.

C'est en reconstituant cette famille Auffret, de Kerneach en Plounevez, que l'on peut prouver les filiations.

Jan Auffret le père, meurt le 11 avril 1684, sa femme est présente ainsi que François et Yves, ses fils.

Marguerite Roué, veuve de Jan Auffret, décède le 4 avril 1695. François et Jan, ses fils, sont présents ainsi que Claude Floch, son gendre.

Dans le chartrier de Kerouzéré⁴², le 28 juin 1684, les honorables Yves, François, Joseph, Jacques, Jean et Bizien Auffret, Claude Floch, mari de Marie Auffret, passent un aveu pour la succession de feu Jan Auffret, leur père. François et Joseph demeurent à Treflez et les autres à Plounevez.

En 1682, on trouve un aveu de Jan Auffret, de Kerneach en Plounevez, pour

la succession de Bizien Auffret, son père, et en 1661, pour la succession de Bizien, son père, et Françoise Inisan, sa mère.

Parmi les parrains et marraines des enfants de Jan Auffret et de Marguerite Roy, nous trouvons, en 1652, Anne Mazé, mère de Marguerite Roy et fille de Tanguy Mazé et Marguerite Coat, qu'une récente découverte nous montre associée à ses trois frères dans une succession de Marguerite Coat.

Charles Le Roy et Anne Mazé ont d'autres enfants. Nous avons repéré, dans les BMS de Plounevez et d'autres sources⁴³, Gabriel présent au décès de sa mère et avec sa sœur Julienne au décès de son frère Charles. Ce dernier a été marié, au moins deux fois, à Marguerite Bartz et Marie Pechat.

9- Dernière découverte en 2013 de plusieurs aveux des enfants et petits-enfants de Marguerite Coat et Tanguy Mazé à la seigneurie de Chateaufur en Plounevez.

Une récente découverte de Marc Faujour⁴⁴, à Rennes, en février 2013, vient confirmer la généalogie de la famille Mazé et surtout qu'Anne Mazé, épouse de Charles Le Roy, est bien la fille de Marguerite Coat et Tanguy Mazé.

Il est dit dans l'aveu, ci-dessous reproduit (page 37), "*tous enfans et héritiers de Margite Coat*". Grâce à notre connaissance de cette famille, nous avons bien François, Jan et Anne Mazé, ses enfants, mais Isabelle, Françoise et Yvon Mazé sont les enfants des feus Yves Mazé et Françoise Quenou, et les petits-enfants de

³⁷ Actuellement Le Folgoët

³⁸ AD 29 Brest, 151J 395 art 291, aveu 30.10.1682

³⁹ AD 29 Brest, 151J 429 art 1176, aveu du 23.01.1677

⁴⁰ AD 29 Brest, 151J 429 art 1176, série d'aveux

⁴¹ François a épousé Catherine Bouroullec, fille de Martin et Guillemette Cadour, cf Caran P1648, f° 3806 V

⁴² AD 29 151J 416 art 841 et art 852, 151 J 390 art 168

⁴³ Caran (Centre des Archives Nationales à Paris) P 1652

⁴⁴ AD 35 20J 64, aveu du 15.04.1653

Les aveux concernent des biens acquis en 1644 à Kernech en Plounevez par Marguerite Coat, veuve de Tanguy Mazé, et son fils Yves Mazé, mari de Françoise Quenou.

Le premier aveu, en 1649, est dû au décès d'Yves Mazé en 1648.

L'aveu de 1650 est passé après le décès de Françoise Quenou, et celui de 1653 après le décès de Marguerite Coat en octobre 1652.

On peut noter que c'est aussi à Kernech en Plounevez que nous avons trouvé le couple Jan Auffret et Marguerite Le Roy et leurs descendants.

Marguerite Coat est décédée à Plounevez-Lochrist le 8 octobre 1652. Dans l'acte de décès, elle est dite originaire de Treflez, demeurant à Plounevez.

10- En guise de conclusion.

La découverte du père et de la mère de Jean Mazé demanderait aujourd'hui moins de temps, grâce aux travaux réalisés par les releveurs et les saisisseurs du CGF, qui permettent la consultation rapide des données informatisées.

La découverte de ses grands-parents et des branches Mazé apparentées exi-

gerait, encore aujourd'hui, une patiente, et peut-être longue, recherche.

La collecte et la mise en relation d'informations significatives dispersées dans de multiples sources prend toujours du temps. L'informatisation souhaitable de ces sources facilitera le travail de recherche.

L'exploitation des textes exigera encore de longues heures pour porter une attention aux détails porteurs de solutions.

C'est aussi ce qui apporte aux chercheurs la résolution d'un problème et la joie de la découverte.

Deuant noue notaire de la court Roysalle
de la senechalie au royaume de France Juré: ou comparant et sou-
personne honorable, qu'ilz francoys et Jay maze chascun le Roy
marj et procureur de droit de Anne maze, d'Isabelle bouche
marj et procureur de droit de Isabelle maze tantz priue
qu'z qualite de cuot en joynoz maze francoys de viez marj
et procureur de droit de francoys maze le dict maze
toute enfanz et habitiez de feu honorable femme mag^{te}
Le coat de decés au mois d'octobre deuis demourantz
Seauoir ledict francoys maze et la parroisse de plouide
ledit Jay maze et celle de treflez ledict Roy et guineuz le
Bouche a esm ploa bent et ledict diuiz et la parroisse
de plougau lesquelles parties ont cogneu et par ostre cognoisse
Confident et aduouent sur et que deffait Ilz tiennent

Aveu du 15 avril 1653,
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, cote 20J 64.

11- Descendance de Tanguy MAZÉ et de Marguerite COAT

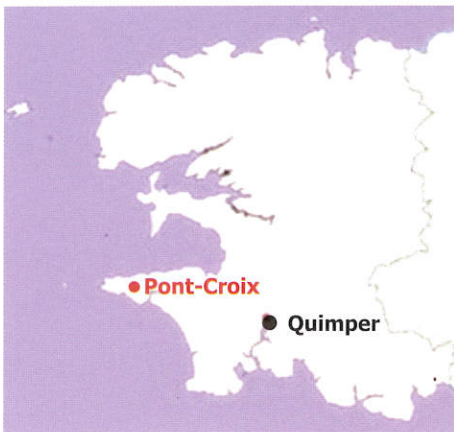
MAZÉ Tanguy

x COAT Marguerite , + 08/10/1652 PLOUNEVEZ-LOCHRIST
 |__ MAZÉ Yves , + ../10/1648
 |__ x QUENOU Françoise , + ../1649 KERSAINT-PLABENNEC.
 |__ MAZÉ Elisabeth
 |__ x BOUCHER Guillaume , + 21/01/1672 PLOUDANIEL
 |__ BOUCHER Yves , ° ../1643 , + 07/05/1723 KERSAINT-PLABENNEC
 |__ x ROPARTZ Anne
 |__ BOUCHER Marie
 |__ x KERDELANT Jacques x 23/02/1688 SY-THONAN
 |__ x JAOUANC Marie , + 06/10/1688 KERSAINT-PLABENNEC
 |__ BOUCHER Marte
 |__ x BLEAS Hamon x 25/11/1704 KERSAINT-PLABENNEC
 |__ x RIOU Anne
 |__ BOUCHER Françoise , ° ../1654 KERSAINT-PLABENNEC. ? , + 02/05/1719 BODILIS
 |__ x DRESEN Jan , ° ../1636 BODILIS? , x 23/01/1673 PLOUDANIEL , + 20/01/1710 BODILIS
 |__ DRESEN Françoise , ° 28/07/1677 BODILIS , + 30/04/1734 BODILIS
 |__ x ROLLAND Nicolas , ° ../1662 PLOUDANIEL? , x 04/05/1696 BODILIS , + 15/02/1744 BODILIS
 |__ ROLLAND Jean , ° 09/06/1701 BODILIS , + 01/05/1767 PLOUNEVENTER
 |__ x GRALL Catherine
 |__ x MEASANSTOURM Anne , ° ca 1718 LANHNO , x 04/02/1744 LANHNO , + 28/03/1767 PLOUNEVENTER
 |__ DRESEN Jan , ° 31/10/1685 BODILIS , + 16/07/1728 BODILIS
 |__ x MORRY Marie , x 26/11/1708 LANNEUFRET
 |__ DRESEN Françoise
 |__ DRESEN Guy , ° 22/02/1690 BODILIS
 |__ x ABGRALL Marie , x 24/07/1719 ST-SERVAIS
 |__ BOUCHER Isabelle
 |__ x CUEFF Guillaume , x 09/02/1682 PLOUDANIEL
 |__ x FILY Yves , x 27/02/1696 PLOUDANIEL
 |__ BOUCHER Jeanne
 |__ x JEZEQUEL Yves
 |__ JEZEQUEL Yves
 |__ x TOULLEC Jeanne , x 06/02/1696 PLABENNEC
 |__ BOUCHER Louise
 |__ x GUENNEGAN Yves , x 30/07/1673 PLOUDANIEL
 |__ BOUCHER Jan , ° ../1664 , + 18/07/1733 KERSAINT-PLABENNEC
 |__ x JAFFRES Marguerite x 26/02/1691 KERSAINT-PLABENNEC
 |__ BOUCHER Marie , ° 15/06/1697 KERSAINT-PLABENNEC
 |__ x GUEN Yves x 19/02/1732 PLOUDANIEL
 |__ BOUCHER Anne
 |__ x KERANGUEVEN Jacques x 28/07/1733 BREVENTEC
 |__ x PELLÉ Michel , ° ../1620 , + 09/08/1683 PLOUDANIEL
 |__ MAZÉ Yves , ° ../1629 , + 01/06/1716 PLOUEDERN
 |__ x MARTIN Marguerite , ° 19/09/1645 PLOUEDERN x ../09/1659 PLOUEDERN
 |__ x BRAS Françoise
 |__ MAZÉ Yves ° 26/02/1676 PLOUEDERN + 28/09/1733 LANDIVISIAU
 |__ x SALIOU Catherine x 26/09/1701 LANDIVISIAU , + LANDIVISIAU
 |__ x GOURIEZEC Anne x 11/01/1712 LANDIVISIAU
 |__ x KERDELANT Marguerite x 30/01/1718 PLOUEDERN
 |__ x TRAONVEZ Anne x 30/01/1719 LANDIVISIAU
 |__ MAZÉ Anne
 |__ x CORBÉ Vincent , ° TREMAOUEZAN x 17/10/1689 PLOUEDERN , + 04/04/1693 PLOUEDERN
 |__ x TREGUER François x 11/07/1695 PLOUVIEN
 |__ MAZÉ Jeanne , ° PLOUEDERN
 |__ x CORBÉ François x 17/10/1689 PLOUEDERN
 |__ MAZÉ Jan , ° 14/03/1680 PLOUEDERN
 |__ x GUILLERM Catherine , ° PLOUDIRY x 27/11/1708 PLOUEDERN
 |__ x REFLOCH Jeanne x 11/10/1683 PLOUEDERN , + 16/03/1712 PLOUEDERN
 |__ MAZÉ Vincent , ° 12/02/1691 PLOUEDERN
 |__ x MOALIC Marie x 04/11/1715 TREMAOUEZAN
 |__ MAZÉ Marie
 |__ x GALL le Yves , ° 16/08/1688 KERSAINT-PLABENNEC x 26/09/1712 PLOUEDERN
 |__ MAZÉ Françoise
 |__ x DERIEN François
 |__ DERIEN François , ° ../1647 , + ../03/1681 BODILIS
 |__ x PENGUILLY Marie
 |__ DERIEN Jeanne , ° ../1680 BODILIS
 |__ x FLOCH Christophe x 25/11/1700 PLOUNEVEZ-LOCHRIST
 |__ DERIEN Françoise , ° ../1651 , + 12/06/1697 BODILIS
 |__ x QUEMENER François , + ../1682 BODILIS
 |__ QUEMENER Alain , ° 03/04/1677 BODILIS
 |__ x AUTRET Françoise x 27/02/1702 PLOUNEVENTER
 |__ QUEMENER François , ° ../1678 BODILIS , + 24/07/1699 BODILIS
 |__ x MARC Jean
 |__ DERIEN Anne , ° ../1656
 |__ x CLOAREC Jean
 |__ CLOAREC Jean
 |__ x BOURCHIS Marie x 23/11/1705 LANDIVISIAU
 |__ CLOAREC Françoise
 |__ x KERRIOU Yves x 11/10/1711 LANDIVISIAU
 |__ DERIEN Jan , ° ../1660
 |__ x FILY Jeanne x 17/07/1684 PLOUDANIEL
 |__ x BELEC Anne x 30/06/1687 PLOUDANIEL

MAZÉ François , + 15/11/1669 TREGARANTEC
 x **le GUEN** Françoise , ° 05/07/1645 TREGARANTEC , + 07/03/1710 LANHOUARNEAU
MAZÉ Jean , ° 24/01/1669 TREGARANTEC
 x **SPARFEL** Anne , ° 23/04/1663 CLEDER , + 05/12/1703 LANHOUARNEAU
MAZÉ Renée , ° 06/05/1688 LANHOUARNEAU , + 12/03/1769 LANHOUARNEAU
 x **MEASANSTOURM** Fiacre , ° .././1686 LANHOUARNEAU x 12/11/1709 LANHNO , + 29/07/1758 LANHOUARNEAU
MEASANSTOURM Anne , ° Ca 1718 LANHOUARNEAU , + 28/03/1767 PLOUENEVENTER
 x **ROLLAND** Jean , ° 09/06/1701 BODILIS x 04/02/1744 LANHOUARNEAU , + 01/05/1767 PLOUENEVENTER
ROLLAND François , ° 15/02/1761 PLOUENEVENTER , + 16/07/1817 LANHOUARNEAU
 x **PEDEN** Elisabeth , ° .././1768 ST-VOUGAY x 14/06/1785 ST-VOUGAY , + 28/11/1806 LANHOUARNEAU
 x **MADEC** Jeanne , ° 20/03/1756 LANHOUARNEAU x 10/05/1807
MAZÉ Yves , ° 12/06/1690 LANHOUARNEAU , + 09/08/1743 ST-VOUGAY
 x **BOUCHER** Marie x 27/07/1716 LANARVILY , + 16/02/1750 ST-VOUGAY
MAZÉ Jean , ° .././1692 LANHOUARNEAU , + 11/08/1764 LANHOUARNEAU
 x **CLOAREC** Michèle x 09/07/1726 GUIPAVAS
MAZÉ Anne , ° .././1694 LANHOUARNEAU , + 29/08/1736 PLOUEDERN
 x **SALAU** Estienne , ° 03/10/1695 PLOUEDERN x 25/11/1720 LANHOUARNEAU , + 02/07/1740 PLOUEDERN
MAZÉ Yvon , ° .././1698 , + .././1734 LANHOUARNEAU
 x **PAUGAM** Marie x 12/06/1723 LANHOUARNEAU
MAZÉ Alain , ° 11/05/1702 LANHOUARNEAU
 x **ANDRÉ** Anne x 06/08/1726 PLOUDANIEL
 x **le GOFF** Catherine x 30/06/1733 SY-THONAN
 x **ROCHCONGAR** Anne
MAZÉ Jan
 x **GRALL** Marie
MAZÉ Tanguy
 x **le DUFF** Isabelle
MAZÉ Tanguy , + 09/03/1723 TREFLEZ
 x **CHEVER** Marie x 20/10/1711 TREFLEZ
MAZÉ Marie Gabrielle
 x **de CHATEAUFUR** Yves x 21/01/1716 TREFLEZ
MAZÉ Hervé
 x **QUIDELLEUR** Marguerite x 25/01/1707 PLOUDANIEL
MAZÉ Jan
 x **BIHAN** Gabrielle x 16/07/1714 LANNILIS , + 02/01/1773 Languengar
MAZÉ Marie , + 24/02/1710 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
 x **TRAON** Charles
MAZÉ Claudine , ° .././1654 TREFLEZ? , + 20/10/1689 PLOUENEVENTER
 x **le ROUX** le Louis , + 27/07/1702 PLOUENEVENTER
le ROUX François
 x **CALVEZ** Guillemette x 24/04/1710 Guicquelleau
 x **GALL** Marie x 23/01/1725 Guicquelleau
 x **TANGUY** Jeanne x 31/07/1732 Kernilis
le ROUX Katherine , ° .././1679
le ROUX Guillaume , ° 29/08/1682 PLOUENEVENTER
le ROUX Louis , ° 03/02/1688 PLOUENEVENTER
MAZÉ Anne , + 12/04/1675 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
 x **le ROY** Charles , + 16/05/1664 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
le ROY Marie , + 05/02/1727 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
 x **MORVAN** Charles x 25/02/1669 PLOUENEVEZ-LOCHRIST , + 21/11/1710 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
MORVAN Ollivier b. 06/10/1673 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
 x **CREN** Jeanne x 16/01/1696 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
le ROY Anne
 x **GRALL** Gabriel , ° 19/04/1618 PLOUESCAT x 21/02/1641 Cleder
GRALL René , + 08/01/1708 PLOUESCAT
 x **ROSEC** Anne , + 24/07/1707 PLOUESCAT
GRALL Anne
 x **TORCOZAN** Sébastien
GRALL Vincent
 x **BESCOND** Françoise x 26/07/1683 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
GRALL Jacques
 x **PRIGENT** Marguerite x 27/02/1691 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
GRALL Charlotte
 x **FLOCH** Jean x 05/03/1685 PLOUENEVEZ-LOCHRIST , + 23/10/1695 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
 x **CONGAR** Goulven x 30/01/1696 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
le ROY Marguerite , + 04/04/1695 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
 x **AUFFRET** Jan , ° 10/02/1619 PLOUESCAT , + 11/04/1684 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
AUFFRET Yves , ° 12/06/1643 PLOUESCAT , + 17/05/1688 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
 x **ROSEC** Françoise x 13/02/1676 PLOUESCAT
AUFFRET François , ° 22/11/1647 PLOUESCAT
 x **BOUROLLEC** Catherine
AUFFRET Jan , ° 03/09/1654 PLOUESCAT
 x **le GUEN** Isabelle x 22/11/1683 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
AUFFRET Joseph , ° 06/10/1654 PLOUESCAT
 x **GRALL** Jeanne
AUFFRET Jacques , ° 17/04/1657 PLOUESCAT
 x **ABYVEN** Marguerite x 01/03/1683 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
AUFFRET Marie , ° 15/02/1660 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
 x **FLOCH** Claude x 10/04/1684 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
AUFFRET Bizien
le ROY Julienne , + 21/10/1690 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
le ROY Charles , °ca1627 , + 01/01/1684 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
 x **BARTZ** Marguerite , + 13/03/1675 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
 x **PECHAT** Marie x 02/03/1677 PLOUENEVEZ-LOCHRIST
le ROY Gabriel

Clochemerle à Pont-Croix

par Jean François PELLAN, CGF n° 80



Nous ne pouvons résister au plaisir de vous faire découvrir un jugement singulier, suite à un double mariage intervenu à Pont-Croix, au milieu du XX^e siècle.

En voici le texte :

Le quatre février 1948, à l'audience publique de la Justice de Paix de Pont-Croix, tenue par M. Vidailac

Entre l'abbé Le Gall, curé doyen, demandeur

Et Kerouredan, Le Corre, Griffon, Laurent

Aux fins de la citation du 3 janvier 1948, dont résumé : "Le 22 juillet 1947 les défendeurs ont ensemble et de concert sonné les cloches paroissiales de Pont-Croix malgré défense formelle et protestations énergiques du demandeur. Condamner lesdits à 20.000 F de dommages et intérêts".

NOUS JUGE DE PAIX,

Attendu que le 22 juillet 1947, en l'église de Pont-Croix était célébré simultanément le mariage religieux de deux jeunes couples, d'une part le Sieur Mourrain avec une M^{lle} Savina, d'autre part, un sieur Hubert avec M^{lle} Mourrain, sœur du précédent ;

Que pour quiconque eut vu défilé le cortège, où la grâce et la fraîcheur le devaient disputer au charme, nul pro-



*La collégiale Notre-Dame de Roscodon à Pont-Croix
Photo Jean François Pellan*

fane n'aurait pu se douter que l'une des délicieuses victimes de ce double holo-causte, portait, par dessous son voile blanc, celui de l'opprobre.

Qu'en effet, la demoiselle Savina était la fille d'un boulanger de Pont-Croix, lequel sans doute pour sortir de temps à autre du pétrin et aussi pour meubler les jours de fermeture obliga-

toire de son commerce principal, exploite également un de ces établissements où les couples s'enlacent et tourbillonnent, établissements qui, suivant leur classe et résidence, portent des noms différents, mais que l'Église, ou plus précisément l'Administration du Diocèse de Quimper, range dans la catégorie unique, celle des "salles de danse",

en même temps qu'elle édicte à l'encontre de leurs tenanciers des mesures draconiennes ;

Que, c'est ainsi, qu'elle refuse aux enfants des dits tenanciers les honneurs pour les baptêmes, mariages et enterrements,

Qu'en application de cette règle, dont on aimerait à savoir s'il existe un corollaire à l'encontre des Directeurs des casinos et music-halls, la demoiselle Savina voyait, par sa seule présence, interdire à deux couples appartenant à des familles les plus honorables, la traditionnelle sonnerie de cloches, qui, à l'issue de la cérémonie, annonce à la population toute entière que des êtres sont unis pour le meilleur et pour le pire,

Qu'en l'espèce de cette situation était d'autant plus regrettable, que l'un des mariés, le Sieur Hubert, celui-là qui, précisément, avait invité les quatre défendeurs, était ancien prisonnier de guerre,

Que, néanmoins, et faute d'accord entre les familles sur une célébration successive des deux cérémonies, dans des conditions qui eussent pu satisfaire tout le monde, les choses devaient se passer ainsi et les cloches demeurer silencieuses,

Attendu que soudain, quelle ne fut pas la surprise des assistants et même des habitants de Pont-Croix, d'entendre les cloches sonner à toute volée,

Que, tandis que certains criaient déjà au miracle en pensant que c'était peut-être les anges qui étaient descendus du ciel pour commander un aussi joyeux carillon, le curé de Pont-Croix se précipita vers le bas de l'église et se trouva en présence d'être essentiellement matériels, en l'espèce, des quatre défendeurs, lesquels tiraient à qui mieux-mieux sur les cordes,

Que, malgré les protestations énergiques de l'ecclésiastique, les autres défendeurs n'en continuèrent pas moins et jusqu'à satiété l'exécution du concert entrepris,

Que pour ces faits, Le Gall les a assignés conjointement et solidairement en paiement d'une somme de 20.000 F à titre de dommages et intérêts,

CONDAMNE les défendeurs à 200 F de dommages et intérêts.

Voilà un juge de Paix, qui rend un jugement de Salomon. Il met les rieurs de son côté en relatant les faits, mais finit par condamner les défendeurs à une somme sans doute symbolique, car de cinquante francs par personne. On

reste, toutefois, un peu sur sa faim, car le Juge n'a pas expliqué les motifs qui l'ont amené à condamner. Or, c'est une obligation de motiver la décision.

Le curé-doyen est sans doute content d'avoir fait condamner, mais il ne ressort pas grandi de ce jugement. Un public nombreux était présent lors de la lecture du jugement, qui a donné lieu à de scènes mémorables de fou-rire dans l'assistance, d'après les relations qui m'en ont été faites.

Rappelons nous ce qu'était Pont-Croix à cette époque : une ville où la religion était fort présente, avec son séminaire fort réputé et les nombreux ecclésiastiques que l'on y voyait continuellement. Le poumon économique de la ville relevait beaucoup de la religion. Alors, il ne pouvait être question que des règles bien établies pour faire respecter la morale soient bafouées, par quelques joyeux drilles, dans cette ville consacrée à Dieu.

La règle s'est maintenue vaille que vaille, à Pont-Croix, comme ailleurs.

Dans les années soixante-dix, un cabaretier de Guiclan qui mariait sa fille en l'église de Landivisau eut à subir la même offense : messe matinale et point de cloches à la sortie.

Depuis, les temps ont bien changé. N'a-t-on pas vu parfois des mariés sortir de l'église, précédés de leurs enfants que l'on a baptisés après la cérémonie du mariage !

Mgr Duparc, évêque rigoureux de Quimper, doit certainement se retourner dans sa tombe...

... et à Pont-Croix, Clochemerle est bien loin maintenant.



Autre vue de Notre-Dame de Roscodon à Pont-Croix
Photo Jean François Pellan

Le manoir du Fers à Saint-Thegonnec : des fabricants de toile aux *Juloded*

par Jean-Miliau GARION , CGF n° 508.

Retour aux sources

Le généalogiste, par ses recherches, en tentant de se représenter ce que les pièces qu'il met à jour lui révèlent, éprouve parfois, tel le voyageur parcourant le monde, ce sentiment de dépaysement qui lui dévoile les artifices de son quotidien. Il perçoit en effet un semblable décalage entre ses propres conditions d'existence et celles de ces personnages assoupis, qu'il réveille un instant pour faire leur connaissance.

S'il dépasse le stade du simple collectionneur de noms et de dates, s'il s'efforce d'établir au mieux le CV de chaque individu qu'il croise, s'il parvient à reconstituer leur cadre de vie, de manière réaliste, il lui est possible, avec un peu d'imagination, de s'extraire un instant de l'endroit où il se trouve pour se transporter dans cet ailleurs si captivant.

Au cours de ce "safari", certains de ces hommes et de ces femmes qui semblent se débattre dans un univers bien différent du sien, par le nombre de traces qu'ils ont laissées, se laissent, mieux que d'autres, appréhender. Ils lui deviennent alors familiers et il s'y attache, presque autant qu'à des êtres vivants.

C'est là un phénomène assez singulier, presque magique. Cet aïeul, qui s'en est allé il y a longtemps, semble subitement revenir à la vie. Le généalogiste serait-il investi d'une mission... divine ? En s'efforçant ainsi de rassembler les ossements (les informations éparées), ne dispose-t-il pas, d'une certaine façon, du pouvoir de ressusciter les morts ?

Car que fait-il en définitive ? Il fouille, partout, inlassablement, à la recherche du moindre élément, réunit tout ce qu'il peut trouver et tente de découvrir ce qui se cache derrière ce puzzle, malheureusement inachevable. Puis il laisse libre cours à son imagination pour

combler les lacunes, se former une vue d'ensemble suffisamment distincte et tenter de comprendre ou de deviner ce qui a disparu.

Certains, par l'écriture, s'efforcent de plus en plus, aujourd'hui, de faire partager ce qu'ils ont vu ou aperçu, lors de leurs pérégrinations extratemporelles.

Et ils ont bien raison, car pourquoi les rois, les princes, les conquérants ou les grands criminels seraient-ils seuls à pouvoir passer à la postérité ? Les gens ordinaires en seraient-ils indignes ? Vouloir honorer ces oubliés de l'Histoire que sont nos ancêtres en les replaçant un instant sur le devant de la scène est une ambition louable, seulement en cherchant à leur redonner une âme, il importe, il est même essentiel, de ne pas les défigurer.

La généalogie nous enseigne la rigueur : nous n'avons pas le droit de nous tromper de nom, de date,... Nous ne pouvons non plus, sans les dénaturer, nous représenter nos ancêtres dans un cadre trop différent de celui qui fut le leur, en y mêlant des inexactitudes qu'il est possible d'éviter ou de corriger. La collecte de données historiques doit être achevée, avant de passer au stade suivant : celui du récit ou du roman, aussi rien ne doit être négligé.

A quelles sources puiser ?

- L'état civil et les registres paroissiaux, d'abord, afin de situer précisément les principaux événements de la vie d'un individu et de chacun des membres de sa famille, voire de ses proches, de ses amis, de ses voisins, lorsqu'il est possible de les identifier.

- Les actes notariés (scellés, inventaires, ventes, partages, remplacements militaires,...) (séries B et E) ; ils nous livrent parfois des anecdotes mais

surtout nous aident à planter le décor.

- Les rôles d'imposition, la capitation notamment, sous l'Ancien Régime (séries C, G, 100 J). Ils permettent d'identifier les familles habitant un même village et de situer socialement un individu au sein de la communauté paroissiale.

- Les listes électorales (série 3 M) de 1831 à 1846, offrent le même intérêt car elles indiquent les sommes versées par chaque contribuable.

- Les listes de tirage au sort (série 1 R) : notre ancêtre a-t-il ou non tiré un mauvais numéro ? A-t-il fait son service militaire ? Quelle était sa taille ? Savait-il lire et écrire ? Un handicap quelconque l'a-t-il fait exempter ? Et ses camarades, comment étaient-ils ?

- Les recensements de population de 1836 à 1946 : documents arides, en apparence, mais essentiels pour reconstituer l'environnement humain, de la maison, du voisinage, de la commune et percevoir des évolutions, à intervalles réguliers. Les archives départementales du Finistère les ont mis en ligne, sur leur site. Dans *LE LIEN* n° 68, nous avons fourni quelques exemples de données utiles qu'ils peuvent nous apporter.

- Les documents judiciaires (séries B et U) : ils sont d'un intérêt considérable car ils nous permettent de faire des incursions réalistes dans l'univers, aujourd'hui disparu, de nos ancêtres. Malheureusement, ils sont encore largement à défricher. Répertorier les affaires (lieux, noms des accusés et des victimes, dates) serait un nouveau et utile chantier à entreprendre par les volontaires du CGF.

- Certains de nos ancêtres nous sont plus accessibles : s'ils se mêlèrent de politique (3 M, N), s'ils furent actifs ou inquiétés durant la Révolution (Séries L, Q), s'ils étaient fonctionnaires, enseignants (1 T), militaires ou marins, ils ont multiplié les traces.

Enfin, les liasses des séries J et E

familles sont autant de mines à exploiter où quelques pépites n'attendent qu'à être découvertes.

En rédigeant notre article sur les *Juloded*, il nous avait semblé nécessaire, pour l'illustrer, de fournir l'ascendance de l'auteur de l'ouvrage qui nous l'avait inspiré. Dans le même temps, nous nous étions efforcé d'identifier les diverses personnes qui habitèrent le lieu du Fers, en Saint-Thégonnec, cadre du récit.

Nous offrons ici ce complément à tous ceux qui ont aimé le roman. Nous y joignons aussi quelques données extraites des rôles de capitation, des listes électorales et des recensements de population afin de montrer aux généalo-

gistes débutants l'intérêt que ce type d'informations peut avoir pour étoffer nos généalogies.

Le Fers : des fabricants de toile aux Juloded

Afin de mettre des bornes à un ouvrage déjà fort étendu, Louis Pouliquen fit le choix de n'évoquer le souvenir que des cinq derniers couples qui habitèrent le lieu du Fers où il vit le jour. Son récit couvre ainsi une période de plus de deux siècles.

Son aïeul, Jean Pouliquen (1739-1780) fut le premier du nom à s'y établir.

Il appartenait à une famille de fabricants de toile, dont la plupart des membres jouissaient, en leur temps, d'une réelle aisance. Mais la famille de son épouse occupait les lieux depuis bien plus longtemps. La vieille maison du Fers, toujours vaillante, paraît avoir été bâtie par l'un de ses membres, vraisemblablement au XVII^e siècle, âge d'or de l'industrie toilière.

Notre voyage dans le temps aura pour point de départ, un couple qui se forma à cette époque. L'acte de mariage a disparu, ceux de baptême et de sépulture sont plutôt succincts. Ce n'est que par des recoupements qu'il nous est possible, quoique avec quelques réserves, d'indiquer le nom des parents.

1 – Jean BRAS (1649-1719) x ca 1674 Marie RIOUAL (1657-1696)

Lui était vraisemblablement le fils d'Yves Bras et de Marie Fagot, elle sans doute la fille d'Yves Rioual et de Françoise Picard. Marie Rioual est décédée au Fers, deux jours après l'accouchement de son onzième enfant.

- **Barbe Bras** (°12.10.1675-+?)
- **Paul Bras** (°05.03.1677, +09.01.1691)
- **Françoise Bras** (°27.03.1679, +10.03.1718) x 31.01.1701 à Saint-Thégonnec Charles Breton (1673-1719), de Penfao, décédé au Fers, fils de Jacques Breton et de Catherine Bothorel
- **Jeanne Bras** (°17.03.1681, +04.03.1725) x 26.11.1704 Saint-Thégonnec Pierre BRETON (°28.03.1677, + 09.09.1720) - qui suivent - de Penfao (Saint-Thé-gonnec), fils de Jacques Breton et de Catherine Bothorel ; il est le frère de Rolland Breton (1669-1752), recteur de Goulven (1695), puis de Sibiril.
- **Louise Bras** (°08.02.1684-+13.05.1696) (12 ans)
- **François Bras** (°05.04.1686-)
- **Hervé Bras** (°08.02.1688-)
- **Marie Bras** (°27.04.1689-)
- **Barbe Bras** (°09.03.1692-)
- **Jean Bras** (°15.09.1694, +06.08.1724 à Morlaix Saint-Martin), x19.02.1721 Morlaix Saint-Martin avec Donval Françoise (°12.04.1699 à Morlaix Saint-Martin, y +04.09.1772). Elle s'est remariée à Thomas Abgrall, le 29.01.1725 à Morlaix Saint-Martin)
- **Barbe Bras** (°01.06.1696, +05.06.1696)

Louis Pouliquen, à moins de tout inventer, pouvait difficilement débiter son roman par ce ménage qui n'a laissé que bien peu de traces dans les archives.

Le rôle de capitation de 1708 nous fournit cependant les noms des cinq habitants du lieu, qui, sans être misérables, ne semblent guère avoir été aisés :

Jean Bras et enfants 7 L 10 s ; Charles Breton 6 L ; Pierre Breton 5 L ; Hervé Martin 5 L ; Paul Bourles 5 L.

Cette année là, le plus fort contribuable de Saint-Thégonnec fut Hervé Perros¹ (ca1653-1718), de Kerescars, qui payait 22 L 10 s ; venait ensuite Hervé Tanguy (+ 1711), de Cosquéric : 15 L 10 s.

Jean Bras n'était-il qu'un simple ménager ? Si nous additionnons les sommes versées par le patriarche et ses deux gendres, le total s'élève à 18L 10 s, plaçant ainsi la famille à un niveau plus qu'honorable.

Notons qu'un seul domestique était employé sur cette exploitation. Cela confirmerait-il l'hypothèse qu'elle ait été plutôt modeste ? Si nous examinons le reste du rôle, nous nous apercevons qu'alors, si les fabricants étaient sans doute extrêmement nombreux, ils ne travaillaient pour encore qu'à petite échelle: un seul ménage employait cinq domestiques, trois en avaient quatre, dix se contentaient de trois ouvriers et tous les autres, un ou deux, voire aucun.

¹ Voir *LE LIEN* n° 108. Il est cité dans l'article de François Abjean, évoquant le souvenir de Marie Bléas (1715-1744), sa petite-fille, qui épousa Joseph Gabriel du Coëtlosquet (1702-1781), frère de l'évêque de Limoges.

2 – Pierre BRETON (1677-1720)

x 1704

Jeanne BRAS (1681-1725)

Sept enfants, dont un est décédé en bas âge :

- **Hervé Breton** (°17.01.1706, +05.10.1722)
- **Jacques Breton** (°09.10.1707, +25.11.1757), x 12.01.1728 Saint-Thégonnec Catherine Lever (°31.01.1711 à Pleyber-Christ, +05.05.1787) (76 ans), fille d'Hervé et de Marie Corre
- **Charles Breton** (°12.03.1710, +08.04.1778), x 13.06.1729 Saint-Thégonnec Barbe Grall (°22.04.1706, +28.06.1784) (78 ans), fille de François et de Françoise Mazé
- **Jean Breton** (°20.02.1712, +22.02.1712)
- **Marie Breton** (°06.07.1713, +06.03.1784) x 08.02.1734 à Saint-Thégonnec Louis Coat (°01.06.1713, +29.04.1791) (78 ans), fils d'Yves et de Jeanne Tanguy
- **Geneviève Breton** (°09.12.1715, +12.12.1770), x 21.02.1735 Saint-Thégonnec Jean PERON (°30.05.1708 Saint-Thégonnec, +10.05.1781 Plouvorn) (73 ans), de Pleyber-Christ, fils d'Yves et de Françoise Creachminec.
- **Rolland Breton** (°21.01.1719, +23.05.1743 à Plouneour-Menez), x 22.02.1740 Pleyber-Christ Claudine Madec (°15.03.1712, +26.04.1741), de Pleyber-Christ, fille d'Yves et de Jeanne Guillerm. Rolland s'est remarié le 16.07.1742 à Plouneour-Menez à Marie Philippe Manac'h (ou Le Moine), (°10.02.1723 à Plouneour-Menez, y +11.01.1796).

Ici, l'indice d'une certaine modestie réside dans le fait qu'aucun des enfants ne paraît s'être allié à des familles aisées.

Il est vrai que le couple Pierre Breton-Jeanne Bras vécut à une époque charnière.

Vingt années de guerre, entre 1688 et 1713, eurent pour conséquence la perte, pour les toiles bretonnes, de l'important débouché anglais. Celles-ci ne retrouvèrent un écoulement satisfaisant, à destination de l'Espagne, que très progressivement.



Le Fers à Saint-Thegonnec

3 – Jean PERON (1708-1781) (décédé au presbytère de Plouvorn)

x 1735

Geneviève BRETON (1715-1770)

Deux enfants :

- **Yves Peron** (°15.02.1736, +12.06.1787), né à Pleyber-Christ, curé de Saint-Thégonnec, puis recteur de Plouvorn, où il décède (1771-1787).
- **Marie Peron** (°27.05.1742, +04 messidor an XIII), née au Fers, x 08.06.1762 Jean POULIQUEN (°09.05.1739, +30.10.1780), - *qui suivent* - natif du Penher (Plouneour-Menez), fils d'Allain Pouliquen (1706-1774) et de Marie Léon (1713-1776).

Le règlement de 1736, sur les toiles, fournit au marché hispanique une garantie de qualité qui dopa les ventes. Si nous considérons comme définitivement révolu le temps où les négociants bretons commerçaient avantageuse-

ment avec leurs voisins anglais, jamais la production toilière ne fut plus prospère qu'au lendemain de la publication de ce texte. Les quantités de pièces de toiles exportées par Morlaix et Landerneau atteignirent le chiffre²

record de quarante-six mille en 1742, soit plus du double de ce qu'il était vingt-cinq ans plus tôt et de ce qu'il sera à la veille de la Révolution, époque où le pays toilier comptait encore environ cinq à six cents fabricants de toile.

² Jean Tanguy, *Quand la toile va*, p. 129, éd. Apogée, 1994.

Cette relance ou renaissance rendit de nombreux paysans plus productifs que jamais. L'emploi de domestiques s'accrut, le fabricant devenant un petit entrepreneur.

Jean Péron (1708-1781), du Fers, ne saisit pas immédiatement l'opportunité qui se présentait à lui.

En 1744, il ne se situait encore qu'en soixante-dixième position parmi les plus imposés de sa paroisse, mais il se montra tenace et à force de labeur et de patience parvint à se hisser aux premiers rangs des habitants.

L'examen de divers rôles de capitation témoigne de cette évolution :

** Capitation de 1744 : 5 ménages*

Jean Péron 12 L 10 s (2 domestiques)³ ;

Jacques Breton (son beau-frère) 12 L (1 domestique) ;

Yves Picart 10 L (2 dom.) ;

François Mallégo 18 L (sans doute s'agit-il du meunier du Fers, dont la roue tournait à quelques dizaines de mètres en contrebas de la ferme) (2 domestiques).

** Capitation de 1751 :*

Jean Péron 17 L (4 domestiques) ...

** Capitation de 1771 :*

Jean Péron 48 L et son gendre Jean Pouliquen 30 L...

** Capitation de 1772 :*

Jean Péron 51 L 10 s et son gendre

Jean Pouliquen 36 L 15 s (9 domestiques) ...

Contrairement à la plupart de ses contemporains, il n'eut pas une nombreuse progéniture : deux enfants seulement, qu'il sut préserver des maladies et dont il assura l'avenir de manière plutôt satisfaisante.

Yves Péron (1736-1787), son aîné, auquel il voulut donner de l'instruction en l'envoyant au collège, se détourna du commerce et de la terre : l'Eglise l'enrôla dans ses rangs. Les fils de fabricants de toile n'avaient pas alors de penchant particulier pour le sacerdoce, mais il arrivait néanmoins que certains d'entre eux adoptent la soutane.

Dans l'ascendance ancienne de Louis Pouliquen, nous en relevons quelques-uns : Jacques Croguennec (1694-ap. 1762), de Goasalan, frère de son n° 124 ; Jacques Coat (1723-1793), de Cospors, recteur de Lesneven, décédé à Quimper où il était détenu, frère de son n° 84 ; Jean Breton (1730-1810), de Kervilit, licencié de la faculté de Paris, recteur de Sibiril, frère de son n° 80.

Trois autres encore, tous trois frères de son n° 164, mais qu'il importe de distinguer des précédents : leur père, M^e Jean Bizouarn (v1687-1732), n'était pas fabricant, il était notaire au bourg de Saint-Thégonnec.

Revenons à Yves Péron (1736-1787) qui, après avoir été curé⁴ de la paroisse où il avait grandi, fut, pendant plus de quinze ans, recteur de Plouvorn. Il ne partagea pas les vicissitudes que connurent nombre de ses confrères, du fait de leur désobéissance à la loi. Son existence s'acheva avant d'atteindre l'époque de la Révolution. De lui, subsiste une lettre : sa réponse à l'évêque à l'enquête menée par celui-ci, en 1774, sur la situation des pauvres dans le diocèse et les remèdes à y apporter⁵.

Marie Péron (1742-1805), sa sœur, que Louis Pouliquen met en scène dans son roman, fut mariée à vingt ans à un jeune homme, qui n'était guère plus âgé qu'elle, et qui appartenait à une famille, semble-t-il, plus aisée que la sienne, ou du moins dans une position prospère depuis bien plus longtemps.

C'est en 1762, que son père, parvenu à un degré d'aisance suffisant, put la marier à l'un des cinq fils Pouliquen (1739-1780), du Penher, en Plounéour-Ménez.

Il partageait avec les membres de cette famille une même volonté, un même état d'esprit. Les mauvaises langues ou les jaloux auraient dit qu'ils étaient âpres au gain. Il faudrait plutôt voir en eux des personnes entreprenantes, actives, recherchant l'aisance



Le kanddi du Fers.

Le *kanddi* (du breton *kanna* -blanchir- et *di* -maison) était le lieu où on blanchissait le fil ou la toile.

³ Guillaume Rannou (1704-1759), de Bodéniry, était alors le plus imposé de la paroisse ; il payait 37 livres et employait 4 domestiques.

⁴ Sous l'Ancien Régime, en Bretagne, le terme de curé correspondait à celui de vicaire.

⁵ Fanch Roudaut, Daniel Collet, Jean Louis Le Floc'h, *Les recteurs léonards parlent de la misère, 1774* - Société archéologique du Finistère, 1988. Les témoignages de Jacques Coat et de Jean Breton y figurent également.



Kermorvan en Plouneour-Menez, où vécut Jacques Pouliquen



Mescoat, en Ploudiry, où vécut Allain Pouliquen



Limbahu en St-Thegonnec, où naquit Catherine Pouliquen, épouse de Jean Marie Pouliquen



Lannivinon en St-Thegonnec, où vécut Guillaume Caroff

pour être à l'abri du besoin, bien plus que l'opulence.

Jean Pouliquen (1739-1780) ne fut pas simplement fabricant de toile, il sut diversifier ses activités : ce fut un agriculteur prospère et un gros éleveur comme en témoigne l'inventaire dressé à son décès⁶, en 1780.

Bêtes :

10 bœufs (1 275 L), 2 taurillons (60 L), 8 vaches (600 L), 3 chevaux (384 L), 3 cochons (102 L), la moitié de 4 mères d'abeilles (9 L). Total : 2 430 livres

Valeur des fils et des toiles :

4 350 livres

Montant total :

16 137 livres

L'estimation des biens de son oncle Jacques Pouliquen (1697-1777), de Kermorvan (Plouneour-Menez), est à peu près équivalente : 18 715 L en 1777.

Sa cousine, Anne Pouliquen (1730-1773), fille de ce dernier et belle-mère du futur conventionnel Jacques Queinnec (1755-1817), disposait d'un capital mobilier bien plus conséquent : près de trente-quatre mille livres⁷.



Linteau à Kermorvan : JACQUES QUEINNEC 1781 - LOUISE MADEC

Un autre de ses cousins germains, Allain Pouliquen (1736-1807), de Mescoat (Ploudiry), parvint à se constituer une fortune considérable. Lorsqu'il fut enlevé par les chouans, au printemps 1802, c'est une rançon de trente mille francs qu'il dut verser à ces brigands pour recouvrer sa liberté⁸.

Jean Pouliquen et Marie Péron purent exceptionnellement se marier dans la chapelle Sainte-Brigitte, proche du Fers.

Leur exploitation ne leur appartenait pas ; elle était la propriété de la famille du Coëtlosquet de Keranot, de Morlaix, qui possédait également Kervilit, tout proche, dont il est parlé au début du roman.

Le décès précoce, en 1780, du chef de famille ne paraît pas avoir affecté, tout au moins matériellement, la situation des siens.

Marie Péron (1742-1805) se retrouva à trente-huit ans à la tête d'une ferme importante qu'elle dut gérer seule, ne pouvant guère compter sur ses quatre enfants, encore trop jeunes : deux fils de quatorze et dix-sept ans, deux filles de neuf et onze ans. Elle y réussit néanmoins fort bien. Sans doute s'agissait-il d'une femme de tempérament. Voici les informations que nous fournissons les rôles de capitation :

1780 : Jean Pouliquen, 44 L, 6 domestiques.

1785 : Sa veuve, 45 L, 10 domestiques.

1788 : La même, 54 L. En troisième position parmi les plus imposés de la paroisse et principal employeur de Saint-Thegonnec : 9 domestiques.

Lorsque son fils aîné, Jean Marie Pouliquen (1763-1832), fut en âge de l'épauler, ils ne purent s'entendre : il épousa en 1784 une voisine, de Limbahu, chez laquelle il s'établit. Sans doute celui-ci éprouva-t-il le besoin d'échapper à la main de fer d'une mère trop autoritaire.

Les beaux-parents du jeune homme avaient eu, eux aussi, le privilège de se marier à Sainte-Brigitte en 1764. Ils étaient d'une aisance comparable à la sienne. En 1780 et 1782, Hervé Pouliquen (1736-1816), le beau-père, était imposé 60 livres et employait cinq domestiques. En 1788, ce montant s'élevait encore à 58 livres, plus 22 livres pour le gendre, tous deux ayant à leur service sept valets ou servantes.

Marie Yvonne Pouliquen (1769-1798), sœur de Jean Marie, s'empressa elle aussi de désertir le toit familial. Elle fut mariée à seize ans, en 1785, quelques mois après son frère, et s'établit à Morlaix.

La petite paysanne s'était-elle amourachée d'un gars de la ville ? Ce n'est sans doute pas ainsi qu'il faut

⁶ 16 B, juridiction du Penhoat (1780-82)

⁷ Ph. Moal, ML Carrer, *A l'origine des Julots : Les grands marchands toiliers du Haut-Léon, à la veille de la Révolution*, mémoire de maîtrise, Brest, 1988.

⁸ Louis Elégoët, *Les Juloded*, PUR, 1996, p.253

envisager l'évènement. Les deux jeunes gens habitaient des lieux bien différents, mais dans le fond appartenaient au même monde. Le beau-père, décédé deux ans plus tôt, était natif de Lannivon, à deux pas du Fers. En 1752, il avait épousé la fille d'un fabricant de toile de Plounéour, puis peu après avait choisi de s'établir comme marchand de fil, rue Longue de Bourret, à l'entrée du port de Morlaix. Tous les fabricants du pays le connaissaient : tous, apportant leurs toiles au marché, le mercredi ou le samedi, passaient inmanquablement devant chez lui.

Ses quatre fils, qui parcouraient inlassablement les chemins du Trégor et du Léon, étaient eux aussi bien connus et appréciés.

En 1776, l'aîné, Yves Caroff (1753-1816), épousa la fille d'Anne Pouliquen (1730-1773), de Kermorvan (Plounéour), cousine germaine de Jean. C'est

au troisième, Jean Pierre (1759-1826), que s'unit Marie-Yvonne.

Marie Péron (1742-1805) ne garda près d'elle que deux de ses enfants et finit, après dix années de règne sans partage, par autoriser Allain (1766-1819), le second de ses garçons, à prendre les rênes de l'exploitation et à se marier. Saint-Thégonnec ne manquait pas de bons partis, aussi ne fut-il pas nécessaire au jeune homme d'aller bien loin chercher sa moitié : la ferme de Kerfeuls était au nord de la paroisse, le Fers au midi.

L'image caricaturale de la Bretonne soumise et timorée mériterait sans doute de voler en éclats tant les maîtresses femmes, réussissant aussi bien que les hommes, étaient autrefois monnaie courante. Le généalogiste attentif les croise parfois au cours de ses recherches.

Ce fut le cas, par exemple, d'Anne Madec (1730-1808), de Herlan (Saint-Thégonnec), qui dirigea, à partir de 1765, à Morlaix, l'une des plus importantes maisons de commerce. Marie Péron, du Fers, comme nous l'avons vu, tenait aussi bien que son défunt mari une importante exploitation.

Elle n'était pas seule dans ce cas : Marie Couloigner (1743-1790), de Kerfeuls, veuve elle aussi (inventaire de plus de 22 000 L en 1774), en fit autant pendant près de quinze ans :

65 L, 6 domestiques en 1780

49 L, 8 domestiques en 1782

44 L et son gendre, Charles Grall (1757-1821), 54 L, 8 domestiques en 1788.

Allain Pouliquen, du Fers, épousa en juillet 1790, la plus jeune de ses filles, Anne Cam (1772-1818).

4 – Jean **POULIQUEN** (1739-1780)

x 1762

Marie PERON (1742-1805)

Sept enfants, dont quatre vécutent :

1. Jean Marie Pouliquen (°27.04.1763, +16.10.1832) x 09.02.1784 Catherine Pouliquen (1765-1827), native de Limbahu (Saint-Thégonnec), fille d'Hervé Pouliquen (1736-1816) et de Françoise Lapous (1746-1775). Il fut maire de Saint-Thégonnec de 1807 à 1832, plus fort contribuable de sa commune en 1831-1832 : 238 F.

Dont 11 enfants nés à Limbahu :

- * **Hervé Marie Pouliquen** (1786-1848), prêtre en 1815, vicaire à Scignac.
- * **Marie-Anne Pouliquen** (1788-1808)
- * **Marie-Yvonne Pouliquen** (1790-1844), x 1813 Saint-Thégonnec Yves Breton (1791-1818), de Herlan.
- * **Anonyme Pouliquen** (1791)
- * **Jean Marie Pouliquen** (1792-1793)
- * **Jean-Marie Pouliquen** (an II-1816), étudiant (1816)
- * **Jean Pierre Pouliquen** (an IV-an V)
- * **Joseph Pouliquen** (1798-1851), x 1819 Saint-Thégonnec Anne Françoise Jeanne Pouliquen (1802-), de Penanvern (Saint-Thégonnec) ; imposé 517 F en 1841.
- * **Marie-Jeanne Pouliquen** (an VIII-an IX)
- * **Marie Catherine Pouliquen** (an 11-1822) (20 ans)
- * **Marie Françoise Pouliquen** (1807-1894) décédée à Scignac.

2. Allain Pouliquen (°22.10.1766, +10.04.1819), x 05.07.1790 Anne CAM (°16.12.1772,+14.10.1818), - *qui suivent* - de Kerfeuls (Saint-Thégonnec), fille de François Cam (1734-1774) et de Marie Couloigner (1743-1790).

3. Marie-Yvonne Pouliquen (°01.03.1769, +4 vend VII 1798), x 21.11.1785 Jean-Pierre Caroff (1759-1826), marchand de fil, rue longue de Bourret, à Morlaix, fils de Guillaume Caroff (1730-1783), et de Marie Cren (1735-1808)

Dont sept enfants nés à Morlaix Saint-Martin :

- * **Marie Jeanne Caroff** (1787-1825) (38 ans) x 1807 Morlaix Jean François Marie GEFROY (1778-), capitaine de navire de commerce (1807)
- * **Marie Yvonne Caroff** (1788-1871) (83 ans), décédée célibataire à Morlaix, rue Saint-Melaine.
- * **Marie Augustine Caroff** (1790-)
- * **Guillaume François Caroff** (1791)

* **Jean Pierre Caroff** (1793-1838) (45 ans), receveur buraliste au bourg de Saint-Thégonnec x 05.04.1815 Saint-Thégonnec Marie Gabrielle LE ROUX (1792-1873) dont, entre autres, Jean Pierre Marie Caroff (1818-1895), négociant en vins au bourg de Saint-Thégonnec, maire de la commune de 1864 à 1884.

* **Jean Baptiste Caroff** (1796-1864) (68 ans), maire de Saint-Thégonnec 1848 à 1864, habita le Fers puis la ferme voisine de Lannivinon x 1822 Saint-Thégonnec Marie Jacqueline Le Loutre (1794-1865) (71 ans)

* **Anonyme Caroff** (1798)

	1831	1832	1837	1838	1839	1840	1841	1842	1843	1844	1845	1846
Jean Baptiste Caroff (1796-1864), du Fers puis de Lannivinon (St-Thégonnec)⁹	105	126	163	164	171	173	175	175	177	176	201	224

4. Catherine Pouliquen (°16.02.1771, +1817) (46 ans) x 3 ther III1795 Joseph SOUBIGOU (1765-1820) (55 ans), natif de Plounéventer, fils de Jean Soubigou (1734-1808) et de Charlotte Françoise Tranouez (1735-1774). Ils vécurent au Fers et n'eurent pas d'enfant.

5. Marie Jeanne Pouliquen (°27.04.1773, +19.06.1775)

6. Marie-Anne Pouliquen (°1.3.1776, +11.12.1779) (3 ans)

7. Marie Renée Pouliquen (°05.06.1779-+26.09.1783 sous le prénom d'Anne, 4 ans)

Quoique ayant été membres de diverses municipalités, ni Jean Marie (1763-1832), ni son frère, Allain Pouliquen (1766-1819), ne se mirent trop en avant durant la Révolution. La prudence et une forme de résistance passive leur parurent, comme à beaucoup, préférables à toute révolte ouverte.

Comme dans de nombreux endroits, particulièrement dans le Léon, les paysans aisés, ici les fabricants de toile, apportèrent leur protection aux prêtres réfractaires à la loi.

Plusieurs, dont Charles Grall (1757-1821), de Kerfeuls, beau-frère d'Allain, et ancien procureur de la commune (1790-91), refusèrent de faire baptiser leurs enfants par le curé assermenté.

Marie Péron partageait les mêmes opinions. Un jour, par sa présence d'esprit, elle aurait sauvé in extremis un de ces prêtres insoumis qui demeurait sous son toit. Deux gendarmes, informés qu'ils pouvaient l'y trouver, s'étaient présentés au Fers

pour interroger la maîtresse de maison. Celle-ci était alors en train de préparer la nourriture des bestiaux. Pendant l'entretien, survint le prêtre en question. La femme voyant son embarras, s'adressa à lui avec rudesse : "*Hé ! Va donc, fainéant, lui dit-elle, porter ce barbotage aux bestiaux !*" Il obtempéra prestement et les gendarmes ne s'aperçurent de rien.

Cette anecdote rapportée par l'abbé Quiniou¹⁰, vicaire à Saint-Thégonnec de 1897 à 1914, lui avait été contée par le grand-père de Louis Pouliquen.

Selon cet auteur, la chapelle Sainte-Brigitte fut achetée par la famille pour servir de lieu de culte aux prêtres réfractaires. Est-ce exact ? Nous ne pouvons

l'assurer. Elle fut acquise le 7 octobre 1795 par les citoyens Le Moal, Gilbert et Gardet, mais il n'est pas impossible qu'elle ait été revendue peu après aux habitants du Fers.

Cette chapelle est évoquée dans l'ouvrage en breton de l'abbé Lan Inisan (1826-1891), *Emgann Kergidu*. Certain de trouver un public favorable dans ce fief réactionnaire qu'était alors Saint-Thégonnec, l'auteur y glissa le récit d'un tragique évènement qui s'y serait produit.

Il y a une vingtaine d'années, nous avons cherché, en vain, aux archives et dans l'état civil, les traces de celui-ci.

De quoi s'agissait-il ? De nombreux habitants de Saint-Thégonnec, Guimiliau, Guiclan, Lampaul, Saint-Sauveur, auraient

décidé de s'assembler, de nuit, près de Sainte-Brigitte, pour prier ; c'était le lundi des Rogations, nous dit l'abbé, début mai. Les autorités, informées, auraient alors envoyé la troupe. Les soldats se seraient postés en embuscade et au passage des fidèles, en procession, auraient tiré sur une foule paisible et désarmée : "*deux cents coups de fusils*"



La chapelle Sainte-Brigitte

⁹ Ce tableau, ainsi que ceux qui suivent, indique, pour chaque année, le montant des contributions. Les sommes sont en francs, arrondies à l'unité la plus proche. Notons ici, à titre de comparaison, que la grande majorité des contribuables ne versait pas plus de 20 à 30 F.

¹⁰ François Quiniou (1870-1931), *Saint-Thégonnec, une paroisse bretonne sous la Révolution, 1929*

grondèrent”, écrit-il, puis les mêmes, par une nouvelle décharge, *”couchèrent des gens à terre, en achevèrent d’autres”*, les fugitifs notamment, en les perçant de leurs baïonnettes.

Un atroce carnage, tel fut le récit qu’offrit le prêtre à ses lecteurs, bien incapables de vérifier la véracité des faits avancés. Notons que l’ouvrage fut écrit à une époque (vers 1875) où les cléricaux menaient une guerre ouverte aux partisans de la république, que les principaux habitants de Saint-Thégonnec et d’une grande partie du Léon redoutaient plus que tout.

Louis Pouliquen, contacté récemment, nous dit que *”cette affaire de Toul Bourdin n’a jamais été un combat, simplement une descente de gendarmes à la recherche de prêtres réfractaires, qui a déclenché une panique”*.

Dans la nuit du 7 au 8 décembre 1797, les gendarmes de la brigade de Landvisiau, tentèrent de pénétrer par effraction dans la demeure d’Allain Pouliquen, au Fers, effrayant toute la maisonnée. Celui-ci s’en plaignit le surlendemain au juge de paix¹¹.

Voilà donc peut-être l’incident qui servit de base aux divagations de l’abbé Inisan.

Que penser du reste de l’ouvrage¹² !

Quelques mois après cet évènement, Allain, membre de la municipalité, effectua deux achats qui lui tenaient à cœur : il acquit d’abord Kerfeuls, le 20 avril 1798, lieu cher à son épouse, que la nation avait confisqué à Madame du Bourblanc, de Saint-Pol-de-Léon, émigrée ; puis sa propre exploitation du Fers, un mois plus tard, le 23 mai.

En 1795, Catherine (1771-1817), la plus jeune de ses sœurs, épousa Joseph Soubigou (1765-1820), de Plouneventer, grand-oncle du sénateur. Le couple demeura au Fers (il y est attesté de 1801 à 1820) mais n’eut pas d’enfant. C’est à l’occasion d’une visite à Plouneventer, dans la famille de son gendre que Marie Péron (63 ans) rendit l’âme.

Allain Pouliquen et son beau-frère, Joseph Soubigou, vécurent en bonne intelligence. A chaque naissance, les deux hommes se rendaient de concert à la mairie.

Il est possible que Catherine, restée sans enfant, se soit chargée de l’éducation de ses neveux Caroff, de Morlaix.

Après le décès de leur mère en 1798, ses deux filles paraissent être demeurées au port, où l’aînée se maria,

en 1807 à un capitaine de navire de commerce, natif de Locquéolé.

Ses deux garçons semblent par contre avoir préféré la campagne à la ville : dès avant leur mariage, leur présence est attestée à Saint-Thégonnec. Jean Pierre Caroff, le jeune, (1793-1838) était receveur ruraliste au bourg lorsqu’il épousa la fille du principal commerçant de la commune, à la fois marchand de draps et négociant en vins, auquel plus tard il succéda. Son frère, Jean-Baptiste (1796-1864) est signalé au Fers dès 1820, avant qu’il ne s’unisse le 28 janvier 1822 à Marie Jacquette Le Loutre, fille d’un fabricant de toile du bourg, descendant de papetiers d’origine normande. Il y demeura jusqu’en 1837 et fut plus tard conseiller d’arrondissement, puis maire de la commune (de 1850 à 1864).

Celui-ci ne fut pas le premier de la famille à occuper une telle fonction : l’oncle Jean Marie Pouliquen (1763-1832), de Limbahu, conserva l’écharpe de maire durant un quart de siècle (de 1807 à 1832). Il ne fut pas non plus le dernier puisque son neveu Jean Pierre Marie Caroff (1818-1895), du bourg, lui succéda et demeura à ce poste pendant vingt ans (jusqu’en 1884).

5 – Allain POULIQUEN (1766-1819) x 1790 Anne CAM (1772-1818)

Douze enfants nés au Fers, dont dix paraissent avoir atteint ou dépassé l’âge de 15 ans :

1. François Marie Pouliquen (°19.09.1791, +20.04.1818 à Ploudiry), x 15.01.1818 à Ploudiry à Marie Anne Croguennec (°17.11.1791, +15.08.1875 à Ploudiry). Le roman le dit décédé après avoir échappé à la conscription par l’achat d’un remplaçant.

2. Marie-Jeanne Pouliquen (°05.01.1793, +14.08.1854), décédée au moulin du Pont (Pleyber-Christ), x 24.07.1813 Saint-Thégonnec François LE MER (1793-1839), décédé au Fers, fils de Guillaume Le Mer et de Françoise Abgrall, **dont** :

* **Allain Le Mer** (1818-1869) (51 ans), journalier en 1854, décédé à Kergalein (Pleyber-Christ), x 1848 Pleyber-Christ Marie Jeanne Pouliquen (1828-1874)

* **Jean François Le Mer** (1820-1851), décédé célibataire au Fers.

* **François Louis Marie Le Mer** (1822-ap. 1872) x 1851 Saint-Thégonnec Marie Jeanne La Haye (1826-)

* **Yves Félix Marie Le Mer** (1824-1836) (12 ans), décédé à Goashuon (Saint-Thégonnec).

* **Jean Louis Marie Le Mer** (1825-1856) (31 ans), décédé célibataire au Fers.

* **Marie Perrine Françoise Le Mer** (1828-1874), décédée au Vallon du Pont (Pleyber-Christ), x 1851 Saint-Thégonnec Guillaume Le Guerch (1824-1878), meunier.

* **Marie Angèle Le Mer** (v1830-1844) (14 ans), décédée au Fers.

* **Jean Marie Le Mer** (1831-1863) (32 ans), décédé à Créachgoarniel (Saint-Thégonnec), x 1861 Saint-Thégonnec Marie Françoise Dourmad (1831-1903)

* **Marie Angèle Jacquette Le Mer** (1831-1844) (13 ans), décédée au Fers.

* **Marie Jeanne Louise Le Mer** (1833-1900), décédée à Kervers (Saint-Thégonnec), x 1864 Saint-Thégonnec Julien Le Guen (1833-1884)

¹¹ ADF – 10 L 118

¹² Lire à ce sujet, pour plus de précisions, le récent ouvrage d’Albert Laot (CGF n°5714 B), *La bataille de Kerguidu, Révolte contre-révolutionnaire en Basse-Bretagne ; mythe et réalité*. Ed. Skol Vreizh, 2013. Et, du même auteur, *Dix générations de paysans bretons*, Ed. Skol Vreizh, 2004, p. 118 à 150.

	1831	1832	1837	1838	1839	1840	1841	1842	1843	1844	1845	1846
François LE MER (1793-1839), de Goashuon puis du Fers	55	66	51	53	72							

Son fils, Alain LE MER (1818-1869), au Fers en 1846, était imposé 71 F.

3. Marie-Yvonne Pouliquen (°7 frimaire an III, +01.10.1820), x 01.03.1813 René François Fichou (1790-1822), de Kernizan, fils de Pierre Fichou (1755-1834), premier maire de Saint-Thégonnec¹³, et de Barbe Grall, **dont :**

* **Pierre Marie Fichou** (1814-1872), x 1848 Sizun Marie Gabrielle LEON (1822-1899), de Sizun (Kergleuziou).

* **Marie Jeanne Fichou** (1816-1883). Décédée célibataire au Cosquéric (Saint-Thégonnec).

* **René François Fichou** (1818-1836). Décédé au Fers (Saint-Thégonnec).

	1831	1832	1837	1838	1839	1840	1841	1842	1843	1844	1845	1846
Pierre FICHOU (1755-1834) puis son fils François FICHOU (v1800-1846)	50	61	56	64	81	95	114	116	154	89	89	47

Cultivateurs à Kernisan. Beau-père et beau-frère de Marie Yvonne Pouliquen.

	1831	1832	1837	1838	1839	1840	1841	1842	1843	1844	1845	1846
Pierre FICHOU (1814-1872), de Kernisan					25	22	35	38	56	55	57	89

Fils de Marie Yvonne Pouliquen (1794-1820) ; neveu de Louis Pouliquen.

4. Catherine Pouliquen (°4 vendémiaire an VI, + 05.04.1819), décédée 4 jours avant son père.

5. Marie Anne Pouliquen (°20 mess VII 1799, +20.09.1869), décédée à Bégard, sans doute à l'ancienne abbaye.

6. Joseph Marie Pouliquen (°19 prai IX 1801, +02.04.1806)

7. Louis Pouliquen (°22 vend XII 1803, +23.03.1861) (58 ans), serait né à Limbahu (Saint-Thégonnec) chez l'oncle Jean-Marie, x 1833 Catherine Dantec (1811-1886), *-qui suivent-* native de Kerroc'h (Sizun), fille de François Dantec (1768-v1840) et de Marguerite Quéménéur (1773-ap. 1833).

8. René Marie Pouliquen (°02.04.1806, +03.10.1830)

9. Alain Marie Pouliquen (°20.04.1808, +05.05.1808)

10. Marie Françoise Pouliquen (°29.04.1810, +05.02.1848 à Morlaix) (Aurait été, d'après le roman, supérieure des Ursulines de Morlaix, sous le nom de Mère Aloysia et serait décédée à 43 ans)

11. Jean François Pouliquen (°14.6.1811-1831)

12. Marie Angèle Pouliquen (°12.5.1813, +17.11.1828)

En décédant à quelques mois d'intervalle, Anne Cam (+14 octobre 1818) et Allain Pouliquen (+10 avril 1819), laissaient sept enfants. Les deux filles aînées (âgées de vingt-cinq et vingt-six ans en 1819) étaient mariées. Restaient trois garçons de huit, treize et seize ans et deux filles de neuf et vingt ans.

Un conseil de famille, présidé par le juge de paix, pour désigner un tuteur, dut se tenir. L'environnement familial était suffisamment aisé et conséquent pour mettre tous ces enfants à l'abri du besoin.

L'oncle Jean Marie, de Limbahu, maire de la commune et plus fort contribuable, dut se charger de toutes ces affaires.

La mort qui rôde ne sévit pas seulement chez les plus modestes ; les riches fabricants étaient, tout autant que les autres, à la merci des maladies ou des accidents. Hormis assister aux funérailles de nombre de ses proches, que fit Louis Pouliquen (1803-1861) durant les quelques treize années qui s'écoulèrent entre la disparition de son père et son mariage ? Il dut s'instruire et surtout se

former auprès de son oncle et de son cousin Caroff, avec lequel il habitait.

Puis, à trente ans, il trouva un parti à sa convenance.

Pas question cette fois d'épouser une voisine : c'est à Sizun, à Kerroc'h, qu'il alla chercher sa promise, Catherine Dantec (1811-1886). Celle-ci n'était pas une *penhères*¹⁴ comme Marie Péron, sa grand-mère ; sa sœur aînée était déjà mariée à Jean Le Bras (1797-ap. 1856), de Kermadec, fils d'un ancien maire et appelé à le devenir lui-même quelques années plus tard (de 1844 à 1848).

¹³ LE LIEN n° 122, voir à son sujet l'article de Pierre Nicolas Terver sur les maires de Saint-Thégonnec durant la Révolution.

¹⁴ *penherez* : unique héritière



Maison de Kerroc'h en Sizun , où était née Catherine Dantec, épouse de Louis Pouliquen, et moulin au même lieu

Vingt-cinq années de guerre durant la Révolution et l'Empire, la perte définitive de ses débouchés traditionnels (le monde hispanique étant en complet bouleversement) et bientôt du marché de la marine et de l'armée, fit envisager aux derniers fabricants une reconversion indispensable.

Pour conserver une honnête aisance, nul moyen ne leur paraissait plus favorable que d'investir dans la terre. Le beau-père de sa sœur aînée, Pierre Fichou (1755-1834), de Kernizan, premier maire de Saint-Thégonnec (1790-91)¹⁵, aussi riche que les Pouliquen du Fers avant la Révolution¹⁶, venait de terminer son existence dans une position plutôt modeste : en 1832, il était imposé 62 F quand l'oncle Jean Marie, de Limbahu, en payait quatre fois plus (238 F ; 381 F en 1820).

En 1837, lui-même ne versait que 68 F, son beau-père 152 F, le cousin Jean-Baptiste Caroff, son mentor et son modèle, 163 F. C'était décidé, comme bien

d'autres, il placerait son argent en opérant des investissements fonciers. Le curé lui-même montrait l'exemple¹⁷, alors pourquoi se l'interdire ? D'autant que l'emploi d'une domesticité nombreuse, peu payée, permettait de faire de substantiels bénéfices à réinvestir.

Cette manière d'agir se répandit, particulièrement à Saint-Thégonnec, mais également à Sizun.

Enfin, tout ceci se fit insensiblement, sans penser à mal. Les filles, élevées dans les couvents, se vouaient à Dieu, remerciant l'Être suprême des bienfaits accordés à leur famille.

Une mentalité particulière se développa chez certains, au fil des années, là encore de manière assez naturelle, sans que nul ne s'en aperçoive. Ces hommes, fiers de leur réussite, entendaient le montrer. On commença alors à les appeler du nom de *juloded* et, comme naguère, en d'autres lieux, les sans-culottes, ils adoptèrent ce

sobriquet comme une sorte de distinction.

Tous ne manifestèrent pas avec arrogance leur vanité mais il suffit généralement de quelques-uns pour qu'une marque de mépris associée à un défaut devienne aussi l'apanage de ceux qui leur ressemblent.

En 1837, en quittant le Fers, Jean-Baptiste Caroff ne s'éloigna guère de ses cousins. La ferme de Lannivinon était située à moins de cinq cents mètres, tout près de la chapelle Sainte-Brigitte.

La sœur aînée de Louis et son mari, François Le Mer (1793-1839), le remplacèrent. Jusque là, ceux-ci avaient habité Goashuon, à trois kilomètres, plus près du bourg. Il est intéressant d'observer que, partant d'une situation à peu près équivalente, les deux ménages, Le Mer et Pouliquen, ne prospérèrent pas de la même manière. Pas d'atavisme familial, simplement des volontés individuelles divergentes.



Goas Huon, où habitait le couple Marie Jeanne Pouliquen et François Le Mer (respectivement face Sud, avec des ouvertures modernisées, et face Nord)

¹⁵ LE LIEN n° 122, Pierre Nicolas Terver, *Elections et élus municipaux à Saint-Thégonnec pendant la Révolution*.

¹⁶ 52 livres et 8 domestiques pour le premier en 1788, 54 livres et 9 domestiques pour Marie Péron veuve Pouliquen à la même date, les plaçant respectivement aux 5e et 3e places parmi les contribuables de la paroisse.

¹⁷ Louis Tanguy (1762-1847), originaire de Taulé, curé de Saint-Thégonnec pendant près de trente ans (de 1819 à sa mort), payait 34 F d'impôts en 1837, 98 F six ans plus tard.

Lorsque l'on naît dans une famille aisée, il est naturel de penser qu'elle l'a toujours été.

Lorsqu'un qualificatif vous est décerné depuis votre naissance, qu'avant vous, il a aussi été attribué à vos parents, celui-ci paraît dès lors exister de toute antiquité, même lorsque ce n'est pas le cas.

Et c'est en tentant d'apporter des réponses à certaines interrogations, que de simples suppositions prennent suffisamment de force et font naître des mythes.

Ces propriétaires ruraux, vivant de leurs rentes, donnant des ordres et ne travaillant pas de leurs mains, réussirent, au fil du temps, à se convaincre, et plus

encore peut-être les observateurs étrangers, qu'ils appartenaient à une caste particulière ayant plusieurs siècles d'existence, descendant de personnes notables ayant exercé une profession devenue, elle aussi, mythique, depuis sa disparition, pratiquée, selon eux et d'après ceux qui forgèrent la légende, par quelques élus seulement.

6 – Louis **POULIQUEN** 1803-1861 x 1833 Catherine **DANTEC** (1811-1886)

Huit enfants nés au Fers, dont deux se marièrent et trois furent religieuses :

1. Jean-François Pouliquen (°22.05.1835) x 1872 Commana Marguerite Geneviève Kervern (1850-), fille de Jean Kervern (1814-1870) et de Marie Anne Pouliquen ; cultivateur à Pentreff (Commana), **dont :** (nés à Commana)

* **Jeanne Yvonne Pouliquen** (°27.02.1873-1887) (14 ans)

* **François Louis Pouliquen** (°02.06.1874-1941) (67 ans) x 1904 Guimiliau Marie Françoise PICART, de Rulan (Guimiliau)

* **Yves Marie Pouliquen** (°28.09.1877-1919) (42 ans), décédé à l'hôpital militaire de Langres.

* **Jean Marie Pouliquen** (°12.12.1879-1904) (25 ans), missionnaire à Pondichéry

* **Aline Thaïs Marie Pouliquen** (°10.04.1882-)

* **Jean Pierre Pouliquen** (°14.09.1884-)

* **François Pouliquen** (°11.12.1886-)



Linteau à Pentreff, gravé en 1827, au nom de Pouliquen Iolus (sic...pour Louis)

2. Marguerite Angèle Pouliquen (°25.04.1837, +18.12.1901 à Morlaix), religieuse à Morlaix (Sœur Saint-Benoît, ursuline, d'après le roman)

3. Jean-Marie Pouliquen (°03.05.1839, +09.04.1906) (67 ans) x 25.04.1881 Saint-Thégonnec Marie Françoise Bernardine Breton (1856-1915), *-qui suivent-* native du Petit Herlan (Saint-Thégonnec), fille de François Louis Breton (1829-1893) et de Catherine Le Bras (1831-1873).

4. Marie Françoise Pouliquen (°22.09.1841, +28.01.1896) (55ans, célibataire) (le roman la dit fluette et la fait mourir beaucoup plus tôt, vers 1872)

5. Marie Aloysia Pouliquen (15.12.1844, +13.03.1885 à Morlaix), religieuse à Morlaix (Sœur Marie-Thaïs, ursuline, d'après le roman)

6. Louis Pouliquen (°20.01.1849, +16.08.1921), ("Tonton Louis", célibataire, qui fit la guerre de 1870 et en fut marqué)

7. Jean-Pierre Pouliquen (°03.05.1852-+14.03.1866)

8. Marie-Jeanne Pouliquen (°12.05.1854, +1933), (Sœur Saint-Jean de la Croix, carmélite à Morlaix, d'après le roman)

	1831	1832	1837	1838	1839	1840	1841	1842	1843	1844	1845	1846
Louis POULIQUEN (1803-1861), du Fers	30	37	68	80	98	107	121	124	148	123	124	171
Louis POULIQUEN (1803-1861), pour son bien à Sizun, x 1833									73	72	46	54



*A gauche : Pentreff en Commana (où vécut Jean François Pouliquen)
A droite : Herlan en St-Thégonnec (ou naquit Marie Françoise Breton, épouse de Jean Marie Pouliquen)*

Existait-il de petits fabricants de toile? Non, c'est impossible, dira-t-on un jour. Et pourtant, quand on les passe en revue, ceux qui pratiquaient l'activité à petite échelle sont légion. Idem pour les tanneurs de Lampaul, mais ce n'est pas ici le sujet.

Derrien Herry (ca 1795-1867), l'un des derniers fabricants de Saint-Sauveur, maire de sa commune de 1844 à 1860, ne payait que 5 F d'impôt en 1831 !

Thomas Le Maguet (1798-1837), marchand de lin, maire de Guimiliau,

n'était guère mieux loti : 19 F la même année.

Les *Juloded*, tout comme auparavant les principaux fabricants de toile, ne se mariaient qu'entre eux.

Pareille observation peut sembler juste à première vue, il s'agit là néanmoins d'une affirmation à nuancer. Jusqu'à une époque récente, les alliances se formaient entre familles possédant des fortunes équivalentes et appartenant au même milieu. Les plus

riches étant proportionnellement moins nombreuses, il est naturel de relever entre elles de fréquents renchaînements d'alliances, les liant plus étroitement.

Cela dit, les unions entre parents proches étaient rares.

Aussi, lorsque nous voyons Jean Marie Pouliquen (quarante-deux ans) épouser Françoise Breton (vingt-cinq ans), fille de sa cousine germaine, il s'agit d'un événement exceptionnel, dont les motivations mériteraient un éclairage particulier.

7 – Jean-Marie **POULIQUEN** (1839-1906) x 1881 Françoise **BRETON** (1856-1915)

Six enfants nés au Fers, dont trois se sont mariés et un est mort pour la France :

1. Marie Françoise Pouliquen (°13.02.1882, +1945) (63 ans) x 22.05.1908 Saint-Thégonnec Jean-Marie ABHERVE-GUEGUEN (1878-), de Landivisiau, fils de Joseph Marie Abhervé-Guéguen et de Marie Gabrielle Joncour, **dont :**

- * **Joseph Abhervé-Gueguen** (1909-1938) (29 ans)
- * **Louis Abhervé-Gueguen** (1911-1930) (19 ans)
- * **Jean Abhervé-Gueguen** (1914-) x Marguerite Eleouet

2. François-Louis Joseph Marie Pouliquen (°19.03.1883, +11.08.1967), x 27.04.1919 à Guiclan avec Aline Yvonne Queindec (1895-1982), *-qui suivent-* native de Kersaintgilly (Guiclan), fille de Jean Louis Marie Queindec (1853-), arrière-petit-fils du conventionnel, et de Marie Angèle Martin (1867-)

3. Jean Pierre Louis Marie Pouliquen (°21.06.1885, +29.07.1885)

4. Jean Louis Marie Pouliquen (°22.08.1886, +13.11.1916), tué à l'ennemi au combat de Transloy (Pas-de-Calais), le 13 novembre 1916 (il envisageait de devenir ingénieur, d'après le roman).

5. Yves Marie Pouliquen (°24.04.1892, +28.03.1899)

6. Jean Pierre Joseph Marie Pouliquen (°15.03.1894, +20.07.1969), x 01.05.1921 à Saint-Thégonnec avec Euphrasie Le Bras (1900-1988), fille de François Christophe Le Bras (1861-1904), négociant, maire de Saint-Thégonnec de 1900 à 1903, **dont :**

- * **Jean Pouliquen** (1922-26)
- * **Marie Thérèse Pouliquen** (1926) x Yves Guilcher
- * **René Pouliquen** (1930-1937)
- * **Geneviève Pouliquen** (1931) x Général Michel Blesbois (1928)
- * **Anne Marie Pouliquen** (1938) x Guy Fournis

Dans son roman, Louis Pouliquen évoque un personnage que la construction de la voie ferrée et surtout la vente de ses terres, au Marquès, semble avoir enrichi.

Il le nomme Auguste ; il s'agit en réalité de son arrière-grand-père Allain Martin (1822-1904) qui perpétua la politique de placement foncier initiée avant lui par son père, lequel ne descendait

pas de fabricants de toile aisés.

Le tableau suivant fournit le montant des contributions réglées par ce dernier, à l'époque où il habitait Coslen (Saint-Thégonnec).

	1831	1832	1837	1838	1839	1840	1841	1842	1843	1844	1845	1846
Allain MARTIN (1789-1861), de Coslen	65	78	70	80	100	113	125	127	120	88		



Coslen en Saint-Thegonnec,
où habita Allain Martin



Allain Martin fils (1822-1904) et Annette Françoise Goarnisson (1823-1896) eurent sept enfants :

l'aînée épousa un Joncour de Bodéniry (256 F d'impôts en 1846),

le second, Allain (1850-1905), demeura célibataire au Marquès.

Il y eut également un prêtre et une religieuse et, outre une petite décédée à l'âge de dix ans, deux enfants mariés à

des Queindec :

le docteur Louis Martin, de Landivisiau, et Marie Angèle Martin, grand-mère maternelle de Louis Pouliquen.

8 – François Louis POULIQUEN (1883-1967) x 1919 Aline QUEINNEC (1895-1982)

Cinq enfants nés au Fers :

1. Marie Pouliquen (1920), enseignante

2. Angèle Pouliquen (1922)

3. Jean Pouliquen (1926-1937), noyé accidentellement à Saint-Efflam, en Plestin, en même temps que son cousin René.

4. Brigitte Pouliquen (1929), religieuse

5. Louis Pouliquen (1933), médecin à Paris, romancier x Annick Vanhems

Les archives départementales ont mis en ligne les recensements de population (de 1836 à 1911) de l'ensemble des communes du Finistère. Leur examen nous livre parfois des informations utiles.

En ce qui concerne le Fers, nous y apprenons que jusqu'aux environs de 1875, il n'y eut jamais moins de vingt personnes à y vivre. Les domestiques y furent toujours nombreux, moins cepen-

dant qu'en d'autres endroits.

A partir des années 1870, le Fers ne compta plus qu'un seul ménage. Cela dura environ vingt ans.

Puis le *Ty Coz* fut loué à une famille de fermiers originaires de Plouescat, dont la fille eut un enfant naturel en 1897.

Dans son roman, Louis Pouliquen attribue à sa grand-mère Breton un caractère assez difficile. Cela n'a sans doute pas toujours été : au début de son

mariage deux domestiques demeurèrent au moins quatre ans à son service, dont une servante.

On peut voir que c'est entre 1851 et 1856, sous le second Empire, que le terme de propriétaire vint supplanter celui de cultivateur.

Notons que c'est à peu près à la même époque que semble être apparu le terme de *julod*, mentionné pour la première fois en 1865.

Recensements de 1836 à 1911

Recensement de 1836 (p 78) : 21 personnes

- . Baptiste Caroff (40)¹⁸, cultivateur, x Marie Jacqueline Le Loutre (42) dont Jean François Marie Caroff (12)
+ 8 domestiques : 4 H (26, 21, 19, 17) et 4 F (56, 20, 22, 16)
- . Louis Pouliquen (32), cultivateur, x Catherine Dantec (24) dont François Marie Pouliquen (1)
+ sœur : Marie Anne Pouliquen (36)
+ 6 domestiques : 4 H (35, 28, 22, 19) et 2 F (26, 16)

¹⁸ Les chiffres entre parenthèses, qui suivent les noms, sont les âges des individus cités

Recensement de 1841 (p 49) : 20 personnes

- . Louis Pouliquen, cultivateur, x Catherine Dantec
4 enfants : François Marie, Jean Marie, Angèle et Anne Pouliquen
+ 5 domestiques : 3 H (dont Joseph Mazé qui travaillait pour JB Caroff en 1836) et 2 F
 - . Marie Jeanne Pouliquen (elle est dite mariée : ce doit être une erreur, son mari étant décédé en 1839)
8 enfants : Allain, Jean, Louis, Jean Louis, Jean Marie, Marie Perrine, Marie Angèle et Marie Jeanne Mer
+ 5 domestiques : 3 H et 2 F
- Lannivon : Jean Baptiste Caroff, cultivateur, x Jacquette Le Loutre, dont Jean François Caroff
+ 9 domestiques : 4 H (26, 21, 19, 17) et 4 F (56, 20, 22, 16)

Recensement de 1846 (p 25) : 22 personnes

- . Louis Pouliquen (44), cultivateur, x Catherine Dantec
5 enfants : François (11), Jean Marie (6), Angèle (8), Françoise (4) et Aloïzia Pouliquen (10 mois)
+ 5 domestiques : 4 H (35, 28, 26, 18) et 1 F (19)
- . Marie Jeanne Pouliquen (52), cultivatrice
6 enfants : Allain (28), François Louis (24), Jean Louis (21), Perrine (17), Jean Marie (15), Jeanne Louise Mer (13)
+ 1 domestique : 1 H (24)

Recensement de 1851 (p 105) : 20 personnes

- . Louis Pouliquen (47), cultivateur, x Catherine Dantec (40)
6 enfants : François (16), Angèle (14), Jean Marie (12), Françoise (9), Aloïsia (6) et Louis Pouliquen (2)
+ sœur : Marie Anne Pouliquen (51), célibataire
+ 5 domestiques : 4 H (30, 27, 25, 23) et 1 F (29)
- . Marie Jeanne Pouliquen (58) veuve Mer, cultivatrice
4 enfants : Jean Louis (25), Jean Marie (20), Jeanne Mer (18), ainsi que Louis Mer (28) x Marie Lahai (25)

Recensement de 1856 (p 47) : 24 personnes

- . Louis Pouliquen (53), propriétaire cultivateur, x Catherine Dantec (45)
8 enfants : Jean François (21), Angèle (19), Jean Marie (17), Françoise (15), Aloïsia (11), Louis (7), Jean Pierre (4) et Marie Jeanne Pouliquen (2)
+ sœur : Marie Anne Pouliquen (57), célibataire
+ 4 domestiques : 3 H (34, 32, 27) (dont René Coat déjà présent en 1851) et 1 F (24)
- . François Louis Le Mer (33), propriétaire cultivateur, x Jeanne Lahaye (30)
4 enfants : Jean Marie (4), Catherine (3), Jeanne Yvonne (2) et François Marie (2 mois)
+ frères : Jean Louis (29) et Jean Marie Mer (25)
+ une servante (18)

Recensement de 1861 (p 42) : 25 personnes

- . Catherine Dantec (50) veuve Pouliquen, propriétaire
8 enfants : Jean François Marie (26), Marguerite Angèle (24), Jean Marie (22), Marie Françoise (19), Marie Aloïsia (16), Louis (12), Jean Pierre (9) et Marie Jeanne Pouliquen (7)
+ belle-sœur : Marie Anne Pouliquen (62), célibataire
+ 5 domestiques : 4 H (30, 28, 18, 18) et 1 F (23)
- . François Louis Mer (38), propriétaire, x Jeanne Lahaye (36)
5 enfants : Jean Marie (9), Marie Catherine (8), Jeanne Yvonne (7), François Marie (5) et Angèle Mer (3)
+ sœur : Jeanne Louise Mer (27)
+ 2 domestiques : 1 H (25, militaire) et 1 F (20)

Recensement de 1866 (p 59) : 25 personnes

- . Catherine Dantec (55) veuve Pouliquen, propriétaire
6 enfants : François (31), Jean Marie (27), Françoise (24), Aloïsia (21), Louis (17), Marie Pouliquen (12)
+ belle-sœur : Marie Anne Pouliquen (66), célibataire

- + 5 domestiques : 5 H (24, 23, 23, 15, 15)
- . Louis Mer (45), propriétaire cultivateur, x Jeanne Lahaye (44)
 - 7 enfants : Jean Marie (14), Catherine (13), Jeanne Yvonne (12), François (10), Angèle (8), Jean Louis (4) et Gabriel Mer (1)
 - + 3 domestiques : 2 H (... et 22) et 1 F (25)

Recensement de 1872 (p 31) : 21 personnes

- . Catherine Dantec (61 ° Sizun) veuve Pouliquen, propriétaire
 - 4 enfants : Jean Marie (33), Françoise (30), Louis (23), Marie Jeanne Pouliquen (18)
 - + 5 domestiques : 4 H (37, 28, 23, 14) et 1 F (24)
- . Louis Mer (50), propriétaire cultivateur, x Jeanne Lahaye (46)
 - 9 enfants : Jean Marie (20), Catherine (19), Jeanne Yvonne (18), François (16), Angèle (13), Jean Louis (10), Gabriel (9), Marie (5) et Jean Pierre Mer (2)
 - Plus de domestique

Recensement de 1876 (p 24) : 11 personnes

- . Catherine Dantec (65 °Sizun), veuve Pouliquen, propriétaire cultivatrice
 - 4 enfants : Jean Marie (37), François (35), Louis (26) et Marie Jeanne Pouliquen (22)
 - + 6 domestiques : 5 H (30, 28, 22, 20, 15) et 1 F (26)

Recensement de 1882 (p 35) : 8 personnes

- JM Pouliquen (42), propriétaire, x Fse Breton (25)
 - + frère : Louis Pouliquen (31)
 - + 5 domestiques : 4 H (30, 25, 19, 16) et 1 F (24)

Recensement de 1886 (p 32) : 8 personnes

- JM Pouliquen (47), propriétaire, x Fse Breton (30)
 - 2 enfants : Marie (5) et François Louis Pouliquen (3)
 - + frère : Louis Pouliquen (36), cultivateur
 - + 3 domestiques : 2 H (30, 24) et 1 F (29)
 - (Les patrons devaient être appréciés : Jean Marie Pothée et Philomène Coat travaillaient déjà pour eux en janvier 1882)

Recensement de 1891 (p 35) : 12 personnes

- JM Pouliquen (52), propriétaire, x Fse Breton (34)
 - 3 enfants : Marie (10), François Louis (7) et Jean Pouliquen (5)
 - + frère : Louis Pouliquen (41), cultivateur
 - + 6 domestiques : 4 H (40, 26, 21, 15) et 2 F (29, 15)

Recensement de 1896 (p 42) : 15 personnes

- . Yves Jolivet (60), cultivateur, x Marie Larvor (52) dont Ollivier (24) et François Jolivet (16)
 - + Belle-mère : Marie Meudec (79)
- . JM Pouliquen (56), cultivateur, x Fse Breton (37) dont Yves Marie (4) et Joseph Pouliquen (2)
 - + frère : Louis Pouliquen (46), cultivateur
 - + 6 domestiques : 4 H (24, 24, 21, 14) et 2 F (19, 19)

Recensement de 1901 (p 40) : 14 personnes

- . Yves Jolivet (63), cultivateur, x Marie Larvor (52) dont Jeanne (23) et Yvonne Jolivet (22)
- . JM Pouliquen (61), propriétaire cultivateur, x Fse Breton (44)
 - 3 enfants : Marie (19), François Louis (18, cultivateur) et Joseph Pouliquen (7)
 - + frère : Louis Pouliquen (52), cultivateur
 - + 4 domestiques : 3 H (27, 19, 14) et 1 F (20)

Recensement de 1906 (p 43) : 14 personnes

- . Yves Jolivet (° 1834 Plouescat), cultivateur, x Marie Larvor (° 1839 Plouescat)
2 enfants : François (° 1880 Plouescat, cultivateur) et Jeanne Jolivet (° 1876 Plouescat)
Petite-fille (naturelle) : Marie Jolivet (° 1896 Saint-Thégonnec)
- . JM Pouliquen (° 1838), cultivateur, x Fse Breton (° 1856)
2 enfants : Marie (° 1882) et Jean Pouliquen (° 1886)
+ frère : Louis Pouliquen (° 1849)
+ 4 domestiques : 3 H (° 1880, 90 et 92) et 1 F (° 1885)

Recensement de 1911 (p 43) : 14 personnes

- . Yves Jolivet (° 1836 Plouescat), cultivateur, x Marie Arvor (° 1837 Plouescat)
2 enfants : François (° 1881 Plouescat, cultivateur)
- . Jeanne Jolivet (° 1875 Plouescat) x Alain Marie Cochard (° 1865 Guiclan), cultivateur, dont deux enfants : Marie Cochard (° 1892 Saint-Thégonnec) et Marie Claudine Cochard (°1909 Saint-Thégonnec)
- . Louis Pouliquen (° 1849), cultivateur
Neveux : François Louis (° 1883) et Jean Pouliquen (° 1886), cultivateurs
Belle-sœur : Françoise Breton (° 1856)
+ 3 domestiques : 2 H (° 1875 et 88) et 1 F (° 1890)

(NB : Jeanne Jolivet eut une enfant naturelle, Yvonne Marie, au Fers, en 1897, et épousa Alain Cochard en 1908)



C'est dans une presse à lin comme celle-ci (visible au château de Kerjean en Saint-Vougay) que les fabricants de toile stockaient le fil ou la toile

**Photos illustrant l'article :
Jean François Pellan.**

Compléments à l'article sur Les Le Gall, presseurs, mareyeurs, conserveurs : une histoire cornouaillaise (1811-2011),

par Marie-Françoise BASTIT-LESOURD, CGF n° 4402

A la page 9 du *LIEN* n° 126, le nom *CLAIRIN* est en fait *CLAIRIAN* (parfois écrit *Clérian* ou *Clérian*).

Eugène Clairian est né le 20 avril 1808 à la Chartre-sur-le-Loir (72). Il est fils d'épicier et de marchand cirier de cette ville. Il est le frère de Claire Clairian dite Clarisse, épouse du journaliste socialiste Nicéphore Charles Sauvestre. Le couple est en lien avec plusieurs fouriéristes¹ originaires de la région de Douarnenez, Chevé et Belléguic. De plus Clarisse Clairian-Sauvestre fait partie des mêmes cercles féminins préoccupés des questions de l'instruction des filles que Nanine Papot-Sauvestre, l'épouse d'Emile Sauvestre, écrivain morlaisien.

Dans les années 1830, Eugène Clairian s'installe à Nantes où il est épiciier, place de l'ancien Sanitat, derrière le quai de la Fosse, en association avec un certain Huard². En tant qu'épicier, il est confronté au problème de la conservation des aliments et en particulier des sardines qui, dans la saumure, perdent beaucoup et dont la durée de conservation est limitée à environ un mois. Il ne peut qu'être au courant des améliorations techniques qui se font sur la place de Nantes.

Le 24 août 1835, il épouse³ à Sablé (Sarthe), la jeune Antoinette Caroline Pierrot. Eugène est noté sur l'acte comme résidant à Nantes, où il exerce la profession de négociant. Les témoins sont Morisseau, docteur médecin, 29 ans, et René Joseph Jouanne, secrétaire de mairie de Sablé, amis de l'époux, et Félix Anjubault, pharmacien, beau-

frère de l'épouse tout comme l'autre témoin, Pierre Charles, notaire, 37 ans.

Vers 1843, Eugène quitte Nantes et devient responsable d'une conserverie de sardines à Douarnenez-Tréboul⁴.

D'après les recensements de 1851 à Poullan, le couple Clairian-Pierrot a un premier fils prénommé Eugène, né vers 1842 (à cette époque le lieu de naissance n'est pas mentionné). Il n'est pas né à Nantes, ni dans la Sarthe. A Paris, il y a bien un Charles Eugène Clairian le 14 avril 1842 dans l'ancien 6^e arrondissement. Comme ce ne sont que des fiches, les parents ne sont pas indiqués, et il n'est donc pas sûr que ce soit le bon.

Le 19 juin 1844, est enregistrée la naissance à Treboul d'un petit Césaire Jules Clairian, mort le même jour ; Eugène a alors trente-sept ans et il est dit domicilié à Tréboul.

Le troisième fils, Jules Félix, naît à Sablé, rue de Lille, le 14 mars 1846, au domicile de sa grand-mère maternelle, Madame veuve Pierrot. Son père, Eugène, 38 ans est domicilié à Douarnenez. Les témoins sont Félix Enjubault, 44 ans, pharmacien, et Auguste Pierrot, 26 ans, propriétaire, tous deux oncles de l'enfant.

Le 26 décembre 1847, son neveu Charles Léon Stephen Sauvestre voit le jour à Bonnétable dans la Sarthe. Il deviendra l'architecte de la tour connue sous le nom de "Tour Eiffel".

Conseiller municipal de Douarnenez, Eugène Clairian est un républicain convaincu et il refuse de prêter serment à l'Empereur en

1852. Il n'apparaît plus ensuite au conseil municipal.

Le 30 juin 1853, Eugène achète à Jean Guillaume Béléguic une maison dotée d'une presse à sardines située à Tréboul. Celui-ci est juge de Paix. En 1836, il possédait avec son frère Charles un chantier de construction de navires à Quimper⁵.

C'est l'époque des sociétés "en commandite"⁶ et la sienne apparaît sous la dénomination : "Clairian, Drouet et Pillet".

En mai 1850⁷, Eugène Clairian dépose une demande de brevet pour une durée de quinze ans pour un procédé de conservation des sardines dans des boîtes en bois collé, entourées de papier. Il a donc raté le coche de la modernisation alors qu'il semblait être précurseur au début lorsque, venant de Nantes, il connaissait les procédés modernes de conservation.

En février 1853, il dépose un brevet d'appât pour la pêche à la sardine paru au Bulletin des lois de 1854. Cela ne redresse pas sa situation financière, et l'année suivante il quitte la Bretagne après la mise en faillite de sa société.

Le 24 décembre 1855, Chancerelle et Robert rachètent les maisons et conserveries. Clairian se replie dans la famille de son épouse, puis fait le choix de s'expatrier. En 1856, il embarque sur le navire *Le Cid* et débarque à Montevideo en Uruguay, où il fait souche. Le dossier des migrants conservés aux Archives diplomatiques de Nantes⁸ donne ses coordonnées, mais la page comportant sa description physique est manquante et nous prive de ces renseignements.

Bibliographie :

- * Aimone (L.), Olmo (C.). *Les Expositions universelles, 1851-1900*. Paris, Belin, 1993, p. 9.
- * Gavrilova Rayna, "Ex Occidente Lux", dans *Histoires et identités alimentaires en Europe*, Bruegel et Laurieux dir. Paris, Hachette, 2002, p. 104.
- * AD Finistère, 8 M 61, Exposition universelle de Paris 1855.
- * *Annuaire du Commerce*, Firmin Didot, 1855. Cité dans Marie d'Avigneau, op. cit, *L'industrie des conserves*.
- * Jean-Christophe Fichou. *Histoire du mangeur de sardines à l'huile*. XVII^e congrès de l'AISLF. Tours juillet 2004. CR 17 Sociologie et anthropologie de l'alimentation. Lemangeur-ocha.com, mise en ligne juin 2005.
- * Jean-Michel Le Boulanger, dans *Douarnenez de 1800 à nos jours*, PUR, 2000. pages 80-88, parle d'Eugène Clairian comme d'un Nantais. 2000. pages 80-88, parle d'Eugène Clairian comme d'un Nantais.

¹ Fouriériste : qui prône les théories sociales de Fourier (1772-1837), philosophe français, selon lesquelles les hommes doivent s'associer harmonieusement en groupements (phalanstères)

² *Les Etrennes de Nantes*, 1836

³ AD 72, état-civil de Sablé, mariages 1833-1842, 5MI 282-19 vue 59.

⁴ Mention d'Eugène Clairian, négociant-manufacturier venant de Nantes, qui monte une conserverie de sardines à Douarnenez, par Anne Denez Martin de l'université de Bordeaux dans son ouvrage *Les ouvrières de la mer, les sardinières*, L'Harmattan 1994.

⁵ *Ar Men*, n°149, nov-déc 2005.

⁶ Société contractée entre, d'une part, un ou plusieurs associés responsables solidairement des dettes de celle-ci et, d'autre part, un ou plusieurs associés, simples bailleurs de fonds, que l'on nomme commanditaires responsables uniquement à hauteur de leur apport. Quant le capital social n'est pas divisé en actions, la société se nomme commandite simple ; quant il est divisé en actions, elle se nomme, commandite par actions.

⁷ Récemment le site INPI a mis en ligne les brevets d'inventions du 19^e siècle. Les dossiers d'E.Clairian sont les n° 1BB9870 pour les boîtes et 1BB15660 pour la rogue artificielle.

⁸ Nantes, Archives diplomatiques, 2 MI 3308, n° 2590, Eugène Clairian.

Faits divers, faits d'hier

par Carl RAULT, CGF n° 5165

Procédures criminelles conservées aux Archives départementales du Finistère, Amirauté de Cornouaille, Série B 4332.

25 JUIN 1757

Beuzec Conq

Ce jour 25^e juin 1757, receu au greffe une lettre y déposée de la part du Sr Chapeau, recteur de Beuzec Conq qui apprend que le nommé Bertrand Raoult, garçon tailleur, eut le malheur en se baignant de se noyer dans la rivière de Moreau.

Nous, Jean Hyacinthe Le Corbet, ancien avocat faisant pour le procureur du roy absent, veu la ditte lettre et le fait communiqué, je conclue pour le roy à ce qu'il soit permis d'inhumer le cadavre dont est cas.

Fait à Quimper le 25 juin 1757.

25 JUILLET 1757

Dinéault

Du 25^e juillet 1757, receu au greffe une lettre adressée à M. Rannou de la part du Sieur Moal, recteur de Dinéault, qui apprend que dix personnes qui passaient pour aller à un pardon de la paroisse de Saint Ségal ont esté jeté à la mer et ont eut le malheur de se noyer.

Nous Jean Hyacinthe Le Corbet, avocat faisant pour le procureur du roy absent, veu la ditte lettre et le fait communiqué, je conclue pour le roy à ce qu'il soit permis d'inhumer les dix cadavres retirés de la mer dont est cas.

Fait à Quimper le 25 juillet 1757.

26 JUILLET 1757

Audierne

Ce jour 26^e juillet 1757 receu au greffe une lettre adressée à Mr Rannou conseiller du roy et lieutenant particulier de l'amirauté de Quimper de la part du sieur Lanvarzin Porlodec commis aux Classes à Audierne qui apprend que le nommé Henry Naour de la paroisse d'Esquibien âgé de 15 ans et mousse sur la barque La Duchesse a eu le malheur de se noyer en se baignant dans le port d'Audierne.

Nous avons permis au sieur recteur et curé de la paroisse d'Esquibien d'inhumer en terre benitte le cadavre dudit Henry Naour qui a eu le malheur de se noyer en se baignant.

Fait à Quimper ce jour 26 juillet 1757.

3 NOVEMBRE 1757

Goulien

Ce jour 3^e novembre 1757, devant nous René Rannou Conseiller du roy et lieutenant particulier de l'amirauté de Quimper ayant avec nous pour le rapport le soussigné greffier, a comparu Hervé Louarn du lieu de Porlodec en Goulien lequel, après avoir levé la main, a fait serment de dire vérité et déclare estre venu exprès en ceste poster une lettre écrite par le Sr Le Guillou son recteur en date du jour d'hyer pour donner avis que Marie Salaun femme d'Alain Chalon du lieu de Penharn en Cléden Cap Sizun qui le 31 du mois dernier cherchant un paturage le long de la coste pour ses bestiaux eut le malheur de tomber à la mer et de se noyer et que son cadavre que le déposant a vu et reconnu pour celui de la dite Marie Salaun est à la coste dudit Goulien où elle a tombée d'elle même et par malheur ayant trouvé son fer d'herbes sur le bord sur le bord de la grève où elle a tombé.

Telle est sa déclaration dont lecture luy faite en françois par nostre greffier, a dit qu'elle contenait vérité y persiste et a signé.

Nous Jean Hyacinthe Le Corbet, ainsy faisant pour le procureur du roy absent depuis midy. Veu la lettre dont est cas et la déclaration cy dessus communiquée, je conclue pour le roy à ce qu'il soit permis d'inhumer le cadavre dont est cas.

A Quimper le 3 novembre 1757.

13 DÉCEMBRE 1757

Saint Ségal

Ce jour 13^e décembre 1757 a esté apporté au greffe par François Le Guedès du lieu de Cosquamec paroisse de Saint Ségal une lettre en date du 12 de ce mois par le sieur H. Favé prestre curé de Saint Ségal lequel apprend que le nommé Yves Guedès du lieu de Logadec de la dite paroisse a eu le malheur de tomber à la mer la nuit du quatre de ce mois et de se noyer et le dit François Guedès, après avoir levé la main a fait serment de dire vérité et

déclaré qu'il est frère du deffunct et que c'est par un pur malheur que son frère passant le pont du Belon [?] la nuit du quatre de ce mois, eu le malheur de tomber à la mer et qu'il n'attribue sa mort à personne. Requerant qu'il luy soit permis de le faire inhumer et a déclaré ne savoir signer de ce interpellé.

Veue la lettre cy-dessus mentionné, la déclaration de François Guedès frère du deffunct et le fait communiqué nous Jean Haycinthe Le Corbet avocat faisant pour le procureur du roy absent concluons à ce qu'il soit permis d'inhumer le cadavre dont est cas.

A Quimper, le 13 décembre 1757.

12 JANVIER 1758

Saint David

Ce jour 12^e janvier 1758, receu au greffe une lettre y adressé de la part du Sr Guyomar curé de Saint David, dedans lequel apprend que le nommé Pierre Malard domestique au moulin de la ville de Quimperlé, eu le malheur de tombé à la mer la nuit de la feste de St André dernière et de se noyer.

Veue la dicte lettre et le fait communiqué nous Jean Haycinthe Corbet avocat faisant pour le procureur du roy absent concluons à ce qu'il soit permis d'inhumer le cadavre dont est cas.

4 AVRIL 1758

Loperhet

Ce jour quatre avril 1758, receu au greffe une lettre adressée au sieur Rannou lieutenant de l'amirauté de Quimper de la part du sieur Bocher recteur de Loperhet, par laquelle on apprend qu'un petit bateau chargé de treize personnes chavira dans la rivière de Daoulas au passage de Loperhet à Logonna et tous périrent à deux près ; sur quoy l'on demande un permis d'enterrer les onze cadavres qui sont exposés sur le rivage. Rapporté par le soussigné, faisant pour le greffe.

Vu la dite lettre et le fait communiqué, nous, escuyer Noël Jean Baptiste Goueznou, Sieur de Kerval avocat, faisant pour le procureur du roy audit siège absent, concluons à ce qu'il soit permis

d'inhumér les onze cadavres dont est cas.
A Quimper le quatre avril 1758.

31 OCTOBRE 1758 Fouesnant (Les Glénan)

Ce jour 31 octobre 1758, reçu au greffe une lettre adressée à M. le procureur du roy de la part du Sr Perrot, recteur de Fouesnant, en datte du jour d'hier, qui apprend qu'on a trouvé à la coste de Moustrelain le cadavre d'un homme que l'on croist provenir du chasse marée la Sainte Anne péry aux Glénans.

Veu la dite lettre et le fait communiqué au procureur du roy, nous Jean Hyacinthe Corbet advocat, faisant pour le procureur du roy absent, concluons à ce qu'il soit permis d'inhumér le cadavre dont est cas.

A Quimper le 31 octobre 1758.

10 DÉCEMBRE 1758 Ploaré

Ce jour 10 décembre 1758, reçu au greffe une lettre adressée à M. Clemansin, greffier de l'amirauté, de la part du sieur Le Brun, prestre curé d'office de Ploaré en date du 9 de ce mois y inclus une déclaration faite au bureau de Douarnenez par Henry Madezeau qui apprend que Jean Dizarbeau matelot audit Douarnenez a tombé à la mer et s'est noyé. La dicte déclaration dudit Madezeau certifiée par les gentz de son équipage estant en date du 9 de ce mois, signé au dellivré Dumarnay de luy dument certifié.

Vu la dite lettre et l'extrait de déclaration et le fait communiqué au substitut du procureur du roy, Jean Hyacinthe Corbet advocat, faisant pour le procureur du roy audit siège absent, concluons à ce qu'il soit permis d'inhumér Jean Dizarbeau matelot dont est cas.

A Quimper le 10 décembre 1758.

3 AVRIL 1759 Logonna Quimerch

Ce jour 3^e avril 1759, reçu au greffe une lettre adressée à Mrs les officiers de l'amirauté de la part du Sr G.F. Jacq, curé de Dinéault, par laquelle il écrit après qu'un homme de la trêve de Logonna paroisse de Quimerch eut le malheur le deuxième de ce mois de tomber d'un bateau à la mer et de se noyer. La dite lettre apportée par Michel Gourmelon du lieu de Gorrequer en Quimerch, lequel a déclaré que l'homme noyé par pur acci-

dent se nomme Jean Rolland du lieu de Kerchroc trêve de Logonna. Et a déclaré ne savoir signer.

Veu la lettre et le fait communiqué au procureur du roy, nous Mtre Jean Hyacinthe Le Corbet advocat, faisant pour le procureur du roy absent, concluons pour le roy à ce qu'il soit permis d'inhumér le cadavre dont est cas.

A Quimper le 3 avril 1759.

21 JUIN 1759 Moëlan

Ce jour 21^e juin 1759, reçu au greffe une lettre du sieur Decombras, procureur fiscal de Pondaven qui apprend que le nommé Yves Jaouen fils de Jean de la paroisse de Moëlan a eu le malheur de se noyer en la rivière de Pondaven en se baignant.

Veu la lettre au dessus mentionné et le fait à nous communiqué, nous Mr Jean Hyacinthe Le Corbet advocat, faisant pour le procureur du roy absent, concluons pour le roy à ce qu'il soit permis d'inhumér le cadavre dont est cas.

A Quimper le 21 juin 1759.

9 OCTOBRE 1759 Quimper (Locmaria)

Ce jour 9^e octobre 1759, devant nous René Rannou conseiller du roy et lieutenant particulier de l'amirauté de Quimper en présence de Mtre Jean Hyacinthe Corbet advocat, substituant le procureur du roy absent, et ayant pour adjoint le soussigné greffier

A comparu Marie Jeanne Le Croissec âgée de trente trois ans, femme de Julien Le Bellec, maître de chaloupe de la paroisse de Locmaria, laquelle, après avoir levé la main, a fait serment de dire vérité et déclaré que jedy dernier le sr Julien Bellec son mary estant à la pesche de puis le mardy, estant venu à terre près de Toulean eut le malheur de se noyer en retournant à son bateau et son cadavre a esté trouvé ce jour et l'a fait transporté au bourg de Locmaria et, comme c'est pur accident, estant d'ailleurs assuré qu'il n'a eut ny bruit ny querelle avec personne, ny reçu aucun mauvais traitement, la cadavre n'estant d'ailleurs ny corrompu, ny défiguré, elle requière qu'ils nous plaise permettre de le faire inhumer incessamment, et a déclaré ne savoir signer de ce interpellé. Sur lesquelles déclarations et réquisitions le dit sieur substitut y consentant, nous avons per-

mis à la ditte Croissec de faire inhumer le cadavre de son mary.

9 DÉCEMBRE 1759 Quimper

Ce jour 9^e décembre 1759, devant nous Mtre Vincent H. Marigo, Sr de Keramel, conseiller du roy et lieutenant général de l'amirauté, présent Me F.J.M de Quernafflen de Quergos procureur du roy audit siège, ayant pour adjoint le soussigné greffier

A comparu Anne Kerninon, âgée d'environ cinquante six ans, femme de Michel Moullec, ancien maître de barque, laquelle, après avoir levé la main, a fait serment de dire vérité et déclaré que son deffunct mary estant il y a quelques temps maître de la gabarre La Marie Julienne de ce port et revenant le cinq de ce mois de Concarneau où il avait pris sa cargaison de vin pour messieurs les fermiers des devoirs de cette ville, il eut le malheur de tomber à la mer entre Lanniron et Poulguinan et de se noyer. Et comme c'est par pur accident, estant d'ailleurs assurer qu'il n'a jamais eu aucun différent avec François Derrien son matelot et que son cadavre a esté trouvé sur les joncs près de Lanniron, elle requière qu'ils nous plaise permettre de le faire inhumer incessamment, et a déclaré ne savoir signer de ce interpellé. Sur lesquelles déclarations et réquisitions le dit sieur procureur du roy y consentant, nous avons permis à la ditte Kerninon de faire inhumer le cadavre de son dit mary.

5 MARS 1760 Primelin

Ce jour cinq mars 1760, reçu au greffe une lettre y adressée de la part du sieur Legendre recteur à Primelin par laquelle il apprend que le trois de ce mois environ les cinq heures et demy on a trouvé à la grève de la paroisse le corps d'une femme nommée Marie Thomas très pauvre ne vivant que d'aumone, noyée.

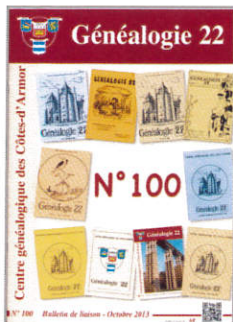
Vû la ditte lettre et le fait communiqué, je conclue pour le roy à ce que ladite Marie Thomas soit inhumée. Conclue à Quimper le 5 mars 1760. Signé Corbet en l'absence du procureur du roy.

Nous avons permis au sieur recteur et au curé de Primelin d'inhumér le cadavre de la dite Thomas que la mer à jetté à la cote de la ditte paroisse en terre benitte.

Fait à Quimper le 5^e mars 1760.

Les Cercles Généalogiques membres de l'UGBH et leurs derniers bulletins

Centre Généalogique des Côtes d'Armor
3 rue du Bel-Orient, 22000 ST BRIEUC



Généalogie 22, n° 100

- Présentation des figures marquantes du CG22 depuis sa création et pot-pourri d'anciens articles sous forme de résumé.

Chef d'Armor

108 boulevard de la Corniche, 22700 PERROS-GUIREC

Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine

Permanences et courrier :
18 bis rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES



Racines 35, n° 107

- Sculpteur au pays de la Roche aux Fées, avec l'ascendance d'Eugène Aulnette, par Ginette Grossetête-Foutel, 4p.
- Bonnet rouge pour Mathurin, par Claude Leforestier et Ginette Grossetête-Foutel, 6p.
- Les orgues en Ille-et-Vilaine, 5p.
- Loups en France, suite, par Monique Bonnefoy-Delarue, 1p.
- Les craquelins, par Ginette Grossetête-Foutel, 2p.

Centre Généalogique de la Loire Atlantique

1 Rue Darbefeuille – 44100 NANTES

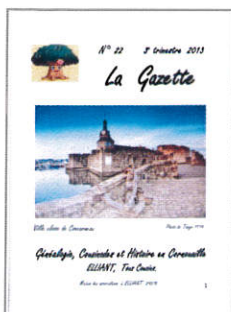


CGLA n° 155

- Les expéditions négrières, par Anne Grandjouan, 4p.
- Le voyage du "Mars" vers la Guyane en 1791, ou la vie dure d'un négrier nantais, par Michel Roynard, 4p.
- Nantes lance le jazz en France, par Michel Roynard, 1p.
- Il était un petit navire nantais, par Marie-Madeleine Suire, 1p.
- "La Mélasse", généalogie d'une entreprise nantaise, par Louis Le Bail, 4p.
- Histoire des descendants de Roselyne Legendre (épouse Thoret), en pays d'Ancenis (2ème partie), par Claude Thoret, 18p.
- Le décor para-héraldique des sceaux de Gilles de Rays, par Yves Airiau, 13p.
- Faire l'histoire d'un commerce ou d'une entreprise, avec les archives du tribunal de commerce, 2p.

Généalogie, cousinades et histoire en Cornouaille (GCHC)

Maison des Associations, 29370 ELLIANT



La Gazette n° 22

- François Gabriel Hyppolite, par Geneviève Hyppolite, 2p.
- Les marais salants de la côte atlantique, 3p.
- Morts pour la France (suite de la Gazette n° 21), par Thérèse Blanc-Caugant, 2p.
- 1863-2013 : La gare de Rosporden à 150 ans.

Centre Généalogique du Morbihan
12 rue Colbert, 56100 LORIENT

- Seigneurs et seigneuries du Morbihan – Plouray, par Job Jaffré, 6p.
- Les Romieux, tonnelier à vin dans l'Herault, puis tonnelier à sardines en Bretagne, par Alain Terras, 8p.
- Joachim Tanguy, le notable pluneretais qui refusa de devenir maire de sa commune, par Marc Kermorvant, 3p.
- Kervignac, T'sien Tsin – Hiroshima (1), par Jean Le Leuxhe, 12p.
- Mes ancêtres majorquins (5e partie) Les Majorquins à Lorient, par Pierre Mayol, 11p.
- La Compagnie des Indes (1720-1770), par Jean-Paul Even, 6p.

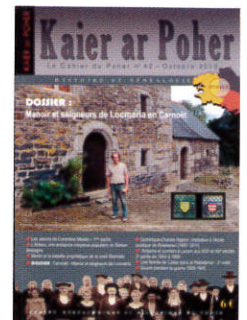


La Chaloupe n° 107

Centre Généalogique du Poher

Boulevard de la République, 29720 CARHAIX

- Les visions de Corentine Merlen, 1^è partie, Introduction et présentation générale par Pierre-Yves Quémener, 13p.
- L'Ankou, une ancienne croyance populaire en Basse-Bretagne, par Marie Guezennec, 3p.
- Merlin et la bataille prophétique de La Croix Marhalla, par Goulven Péron, 6p.
- Carnoët – Manoirs et seigneurs de Locmaria, par Olivier Thomas, Gilles Le Penglaou et Jérôme Caouën, 12p.
- Dominique-Charles Bigeon, instituteur à l'école primaire de Rostrenen (1807-1811), par Pierre Branthôme, 8p.
- Artisans et ouvriers à Locarn aux XIX^e et XX^e siècles – 2^è partie : de 1954 à 1999, par Daniel Collet, 9p.
- Une famille de Callac dans la Résistance – Second volet, par Micheline Eskenazy-Burlot, 8p.
- Gourin pendant la guerre 1939-1945, par Guy Lidec, 15p.



Kaier ar Poher n° 42

Mémoire Vivante de Fégréac

Mairie, 44 FEGREAC

memoirevivante.fegreac@voila.fr

CEGENCEB

Siège : Mairie de Mauron, 56430 MAURON

- Broons, d'après le dictionnaire de Bretagne, Ogée, 4p.
- La drôle de machine à remonter le temps, par Yannick Lenouvel, 6p.
- Ah les vaches, par Hubert Guillemot et Mickaël Lelandais, 4p.
- La famille Sébillot, 2ème partie, par Michel Drocourt, 7p.



Souche n° 43

Centre Généalogique du Finistère

(voir page 2 de couverture)

Retrouvez le CGF à Paris
dans le cahier bleu



Brest



Morlaix



Quimper



Carte des paroisses et trèves du Finistère avant 1789



Crozon



Le Relecq-Kerhuon



Moëlan sur Mer

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère



sommaire

Nos joies, nos peines	p. I	Le CGF tient salon	p. VIII à X
Nouvelles des Antennes	p. II	Assemblées générales des antennes et du CGF	p. A à D
Nouveaux adhérents	p. III à V	Agenda	p. XI
Le CGF à Paris	p. V	Questions des adhérents / Entraide	p. XII à XIII
Consignes de rédaction / Appel à articles	p. VI	Mise à jour dans RECIF-NET (novembre 2013)	p. XIV à XV
Communiqué FFG	p. VII	Elections 2014 au CGF	p. XVI

nos joies, nos peines

Naissances :

Marie Renée et Georges LEVENEZ (CGF5311B et CGF5096B) sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite-fille Malia, née le 17 octobre à Brest au foyer de leur fille Maïwenn et David MORIN.

Monsieur Dominique PODEUR (CGF 6060 B) est heureux d'annoncer la naissance de son petit-fils Riwal, né le 10 août à Chambéry au foyer de son fils Nicolas PODEUR et Bénédicte Moulut.

*Nos félicitations aux parents et grands-parents,
et nos vœux de longue et heureuse vie aux bébés.*

Décès :

Monsieur Robert SPAGNOL (CGF 9270M) époux de Danièle SPAGNOL (CGF 9271M) est décédé en mai 2013.

Monsieur Paul LORQUET (CGF 5427 M) est décédé le 24 juillet 2013 à Versailles (78).

Madame Yvonne LOUBOUTIN épouse LE BRUN, mère de Madeleine Fougeray (CGF 11240 Q) est décédée le 14 juillet 2013 à l'âge de 100 ans à Quimper.

Monsieur Francis LE DEZ (CGF 2458 Q) est décédé le 6 août 2013. Monsieur Jean-Claude CAROFF (CGF 13545M) a été inhumé le 05.09.2013 à Ploujean.

Monsieur Nicolas POËNS fils d'Hervé POËNS (CGF 5369 M) a été inhumé le 19.09.2013.

Madame Agnès ROUDAUT-INIZAN mère de Pierre ROUDAUT (CGF 2885 M) membre du Comité de gestion de Morlaix et du Conseil d'Administration du CGF a été enterrée le 21.10.2013 à Plougourvest.

Monsieur Alain LARVOR (CGF 758 M) a été inhumé le 21.10.2013 à Plounévez-Lochrist. Il avait écrit pour le LIEN.

*A leurs familles dans la peine,
nous présentons nos bien sincères condoléances.*

Pensez à renouveler votre cotisation avant le :

16 Février 2014

nouvelles des antennes

antenne de Brest

L'assemblée générale de l'antenne se tiendra le samedi 1^{er} février 2014 à 14h 00, dans la salle de conférence de la mairie de l'Europe au 31 rue Saint-Jacques à Brest. L'assemblée générale du CGF, organisée par l'antenne de Quimper, se tiendra le samedi 22 février 2014 à 09h 30 au manoir des Indes. Venez nombreux nous retrouver à ces deux assemblées, moments privilégiés d'information et d'échange.

Comme chaque année, l'antenne organise des ateliers de formation couvrant différents domaines de la pratique généalogique les mercredis après midi, sauf vacances scolaires, à partir du 11 décembre. Le programme détaillé est consultable sur le site de l'antenne.

Nous faisons appel, comme toujours, à la bonne volonté de nos adhérents qui ont du temps libre à consacrer au développement de notre bibliothèque de relevés et de notre base informatique. Il reste encore beaucoup à faire. Nous recherchons actuellement des volontaires pour effectuer des relevés de l'état civil des communes de Bourg Blanc (en mairie), Guipavas (archives en ligne ou en mairie), Saint Eloy (en mairie). Merci de bien vouloir répondre à cet appel.

Le conseil de gestion vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année.

André LE GOFF, Président

antenne de morlaix

Les membres du conseil de gestion, les adhérents assurant les permanences et tous ceux attelés aux relevés d'actes ou à la transcription des photos prises dans les mairies, constituent les forces vives au travail à l'antenne de Morlaix, comme de chacune des antennes.

Serge Hameury a souhaité, ces dernières semaines, prendre du recul. J'ai accepté d'assurer l'intérim de la responsabilité du comité de gestion, à partager avec les autres membres, ceci jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Je remercie Serge, au nom de tous, pour ses déjà longues années d'engagement, d'investissement en temps et de responsabilité au sein du CGF. Il continue à être membre actif dans l'association.

Nous sommes toujours à la recherche de bonnes volontés pour aider l'antenne dans sa tâche.

Les journées « Portes ouvertes » vont être le moment du lancement de la collecte de photos de tous ceux qui ont vécu

la guerre 14-18. Le devoir de mémoire concerne autant ceux qui, après ces longues années d'éloignement et de souffrance, sont rentrés chez eux, que ceux dont le nom est inscrit sur les monuments.

La collecte se poursuivra afin que notre base Horsec se complète et se personnalise, devenant ainsi une contribution supplémentaire à la connaissance de nos ancêtres.

Pour le premier trimestre 2014, nous continuerons à ouvrir les deuxième et quatrième samedis soit les 11 et 25 janvier, 8 février, 8 et 22 mars. Le 22 février étant le jour de l'Assemblée générale du CGF à Quimper, le local sera fermé.

Nous souhaitons à chacun de bonnes fêtes de Noël et vous présentons nos meilleurs vœux pour une bonne année 2014.

Jean CAROFF, Président

antenne de quimper

Déjà 2014 arrive, bonne année à tous !

N'oubliez pas notre assemblée générale d'antenne qui se déroulera le samedi 1^{er} février 2014 comme d'habitude désormais à la Maison des Associations, 53 impasse de l'Odét à Quimper.

Toujours à Quimper, mais au Manoir des Indes, le 22 février 2014 à 9h30, nous accueillerons l'ensemble du CGF pour son assemblée générale suivie d'un déjeuner. Nous aurons plaisir à vous accueillir très nombreux.

Dans le cadre de notre cycle de conférences, à noter sur vos tablettes la date du samedi 22 mars 2014 à 14h, à la mai-

son des associations à Quimper, moment où Annick Le Douget nous évoquera La violence au village. La société finistérienne face à la justice (1815-1914) et son nouvel ouvrage sur ce thème extrait de sa thèse de doctorat.

Plus tard, à une date non encore fixée, c'est Christian de La Hubaudière, auteur bien connu, qui viendra évoquer ses ancêtres autour de la faïence quimpéroise.

Christian BOLZER, Président

nouveaux adhérents

Numéro	Nom	Adresse	Patronymes étudiés
14577 B	NORMANT Yves	25 boulevard de l'océan 29280 LOCMARIA PLOUZANE	NORMANT, LASBLEIS, CHARLES (Plogoff) / LOUARN (Clédén Cap Sizun)
14578 B	CALVARIN Sylvestre	2 route de Bésières 31180 SAINT GENIES BELLEVUE	CALVARIN (Lambézellec) / MEUR (LE) (Bohars)
14579 M	GUESNAY Marie France	8 rue des Jonquilles 61000 SAINT GERMAIN DU CORBEIS	GUEGUEN (Plougonven, Scrignac) / GESTIN (Plourin-lès-Morlaix) / LE GOULM (Botsorhel, Plougonven) / TREAL (Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt)
14580 Q	DELABELLE Thierry	165 avenue Jean Jaures 75019 PARIS	SALAUN (Huelgoat)
14581 Q	BARBATO Brigitte	Kerapaou 29140 MELGVEN	BEC (Concarneau) / BOURBIGOT (Melgven) / NOC (Nizon, Pont Aven) / RANNOU (Rosporden)
14582 B	LECOMTE Marie Pierre	18 rue Victor Hugo 29200 BREST	LE PAGNE, BUREL (Plouhinec) / GLOAGUEN (Esquibien) / YVEN (Plogoff)
14583 B	KEROUANTON Marie Louise	5 rue de Keranou 29260 PLOUDANIEL	COLLIC (Plouvien, Plouguerneau) / KERLEROUX (Ploudaniel) / PREDOUR (Saint Thonan) / KEROUANTON (Saint Derrien)
14584 Q	MARREC Marie Héléne	30 hent Menez Land 29170 FOUESNANT	MARREC (Concarneau, Nevez) / FEON, KERUZORE, JAMET, SALAUN (Saint Goazec, Plonevez, Châteauneuf, Lothey)
14585 Q	SENSE Alain	26 rue Constant Guillou 44210 PORNIC	DURAND, TABORE, HELIAS (Fouesnant, Gouesnach, Quimper) / BILGOT, MILIN, MAUGUEN (Cast)
14586 Q	QUEDEVILLE Danielle	27 résidence de la Mare Griseau 78750 MAREIL MARLY	FLOT, FLAO, SOYER, GALL (Coray)
14587 Q	BETY Jack	8 rue Charlie Chaplin 44340 BOUGUENAIS	BETY, SIMON, HERVE, ROUSSELOT, LE MENTEC, LEGAULT, MAZILLE, BUSSON, BERTHET, BRETESCHE, HUCHET, BONDU-RAND, GUICHARD, JACQUET, JAGOUREL (Nantes, La Montagne, Indre, Goueron, Orvault, Dreffeac, La Chapelle, Launay, Meslan, Caudan, Plouay, Saint Meme Le Tenu, Machecoul)
14588 M	TANGUY Martine	73 rue Victor Faguet 01000 BOURG EN BRESSE	TANGUY (Saint Thégonnec) / MOAL (Saint Jean du Doigt)
14589 Q	MARTINA Thérèse	Les Fousseaux 24120 CHAVAGNAC	STER, QUINIOU, NEDELEC, BERRE, CLOAREC, CHARETOUR, BOU-RHIS, COATMEN, GOAER (Pays Fouesnant, Ergué Gaberic, Plomelin)
14590 Q	LE SCAO Louise	6 allée Izella 29500 ERGUE GABERIC	QUELEVER (Saint Thoïs) / CAVELLAT (Saint Thoïs)
14591 Q	D'AGOSTINO Marguerite	Kerbrizel 29770 GOULIEN	LE BRAS / BONIS (Goulien) / LE BERRE (Esquibien)
14592 Q	LANCIEN Pierre	86 rue des Murlins 45000 ORLEANS	LANCIEN / LE NAOUR (Quimperlé) / MAYET / CAMUS
14593 M	DEFAIX Jérôme	4 rue du Grand Village 17100 SAINTES	TANGUY, HAMON, LE BRIGANT (canton de Plouigneau)
14594 B	LAURENT Pierre	29 ter rue Roger Salengro 37000 TOURS	GOURVES (Guipavas), KEROUANTON (Le Relecq Kerhuon)
14595 Q	LE GUILLOU Jean Claude	2 rue de Turenne 75004 PARIS	GUILLOU (Trégarvan, Plomodiern)
14596 Q	WOHLFARTH Monique	Carn Hir 29390 LEUHAN	
14597 B	JESTIN Yvon	6 rue du 30 aout 95440 ECOUEN	JESTIN (Guipavas, La Forest Landerneau, Kersaint Plabennec) / LE ROUX (La Forest Landerneau) / QUIEC (Tréfléz, Goulven), BERNARD (Saint Méen, Plouider)
14598 B	TROMELIN Jocelyne	4 Allée Copernic 38130 ECHIROLLES	TROMELIN, TRAOUMLIN (Lesneven, Ploudaniel) / TRAONMILIN, FRANCES (Ploudaniel, Trémaouézan), PULHUEN
14599 Q	LE PAGE Michel	2 rue Ty Nevez Pradare 29170 PLEUVEN	
14600 Q	QUENEUDEC Françoise	23 rue Jules Mansard 44600 SAINT NAZAIRE	QUENEUDEC, PERON (Quimper)
14601 Q	DAVODEAU Gisèle	La petite Lande 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE	QUENEUDEC, PERON (Quimper)
14602 Q	BALBOT Jean Claude	Kergombou 29190 SAINT RIVOAL	
14603 Q	COPPENRATH Marie Thérèse	33 rue Massena 45240 LA FERTE ST AUBIN	LE GRAND / BOZEC / GALIOT (Plogonnec) / TRELLU (Quemeneven)
14604 M	TOURMEN Pierre	5 rue Crébillon 44000 NANTES	TOURMEN (Plourin-lès-Morlaix, Morlaix) / GUILLOUS (Mortaux) / LEON (Plourin-lès-Morlaix)
14605 B	MORVAN Pierre	2 place Tanguy Malmanche 29860 LE DRENNEC	MORVAN (Plabennec) / CROGUENNOC (Ploumoguier)
14606 B	POTARD Paul	30 rue Pierre Allio 56400 BRECH	ABGRALL (Lampaul Guimiliau) / LE MENN (Lampaul Guimiliau, Sizun) / POTARD (Sizun, Landivisiau)
14607 Q	GOUBIN Michel	BP 10082 98711 PAEA POLYNESIE FRANCAISE	GOUBIN, MEINGAN, KERDILES, SAVIN
14608 Q	LE GRAND Pascal	67 Avenue Philippe Auguste 75011 PARIS	LE GRAND
14609 Q	VAYSSE Annie	40 Grand Rue 26700 PIERRELATTE	FURIC, SALOMON, JEANNES (Lanriec, Trégunc, Saint Yvi)
14610 M	SIMON Christian	19 rue Pierre Beregovoy 92110 CLICHY	PERVEZ, HERRY (Plabennec, Ploudaniel) / LAGADEC, QUEOU-RON, LE BEC (Plouvien, Milizac)
14611 Q	LEYS Michèle	Georges Cadoudal Penhoet 56550 LOCOAL MENDON	GUILLOU, QUERNEC, LOUSSOUARN, LECUYER (Saint Yvi, Trégunc, Melgven, Beuzec)
14612 B	LE TUTOUR Armelle	1 rue Xavier Bichat 29200 BREST	KERHAROU (Guerlesquin) / TANGUY, LE DOZE (Clohars Carnoët) / PRAT (Baye)

14613 B	LE GALL Marie Thérèse	21 rue Pors An Eis Vinis 29840 LANILDUT	CARN (Ploudalmézeau) / KERJAN, DENIEL (Porspoder, Landunvez)
14614 B	GONON Françoise	43 Square Jacques Lapeyne 73000 CHAMBERY	PETON, LEBEC (Brest et environs)
14615 B	DUMETZ Yvon	12 rue Clos de Tregana 29280 LOCMARIA PLOUZANE	COAT (Plounévez Lochrist, Brest) / GLORIA, THEPAUT, QUEMENEUR
14616 Q	GOARANT Sophie	Stang Linguennec 29140 SAINT YVI	
14617 Q	KERAUDREN Yann	49 rue Marcel Cachin 56600 LANESTER	KERAUDREN / LE BIHAN / GUEGUINO / LE BOT (presqu'île de Crozon)
14618 Q	MAHE Paul	16 bis rue Kerglien 29350 MOELAN SUR MER	PENDELIOU / LE DOZE (Moëlan) / BISQUAY (Riec)
14619 M	LOIZEAU Pascale	1155 chemin du Paradis 30150 ROQUEMAURE	LE GALL, TANGUY (Saint-Thégonnec, Pleyber-Christ)
14620 M	DALLEST Albin	7 Square Jean Bouin 13009 MARSEILLE	COUZIGOUX, LORENT, LE DUC, RAGUENEZ (Carhaix)
14621 Q	BONIN Jean Paul	10 rue Sainte Odile 71250 CLUNY	LE BARS / QUEMENEUR / QUEFELEC (Audiern, Brest)
14622 B	MORIOT Josiane	7 rue Max Fauchon 29200 BREST	MORIOT (Rumengol) / JONNY (Quimerch) / GUEDES (Irvillac)
14623 Q	PERAN Eugène Maurice	SERPOST Avenida El Sol casilla postal n° 414 CUSCO PEROU	PERAN, OLLIVIER, JEZEQUEL, MEAR (Saint Pol de Leon)
14624 M	CADIOU Geneviève	Kervafou 29600 PLOURIN LES MORLAIX	POULIQUEN, KERMARC, BECHU, ABGRALL (Saint-Thégonnec)
14625 B	PROVOST Annie	19 rue de stade 29280 LOCMARIA PLOUZANE	LOAEC (Locmaria Plouzané) / MAO (Plouzané)
14626 B	SELLIN Aurélie	14 rue Amiral Vallon 29200 BREST	LOLLICHON (Moëlan Sur Mer), SELLIN (Nevez) / CARNOT (Kernével)
14627 B	DELGOVE Jean Louis	6 rue de Normandie 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	MAZE, FOREST (Plourin Ploudalmézeau) / POUILLAOUEC (Plougonvelin) / LEOST (Plouzané)
14628 Q	HOROWITZ Françoise	7 ruelle des Prés le Saint Louis 06000 NICE	
14629 B	MARIE Danielle	La Ruauté 72220 MARGINE LAILLE	BUISSON, GOURLAY, GUYADER, QUERET (Douarnenez)
14630 B	BEN CHEIKH AHMED Nouredine	23 allée de la Jonchère 94310 ORLY	SALOMON (Saint Renan, Lambézellec) / GALL (Mespaul) GUIZIOU, SALOU (Ploudalmézeau)
14631 B	CLOAREC Annie	Le Bot 29460 IRVILLAC	
14632 Q	DANZE Patricia	Kermerien 56520 GUIDEL	BEC, DOUGUET, GALLOU, LANNUZEL
14633 Q	GUEGUINIAT Marie Françoise	431 route de Concarneau 29000 QUIMPER	
14634 Q	KERIBIN Daniel	2 allée du Mithraem Square Saint Louis 49000 ANGERS	KERIBIN, STOURM (Guengat, Niort)
14635 B	MONOT Isabelle	Paralia Avlidas 34100 CHALKIDA EVOLA GRECE	MONOT, CARN (Guipavas) / THERENE (Saint Pol De Léon) / GODEC (Crozon)
14636 Q	PUGET Jacques	86 rue de Fontcouverte 34070 MONTPELLIER	CLOAREC, FERNANDEZ, BELHOMMEL (Landerneau)
14637 Q	CHAUVEL Anne	La Grande Thumine 605 rue du Piemont 13090 AIX EN PROVENCE	TOCQUET (Nevez, Clohars) / GUERROUE, LE MAOUT (Clohars) / GLOANEC (Pont Aven, Le Pouldu)
14638 Q	FRIANT Raymond	18 rue de la Liberte 92140 CLAMART	FRIANT, KERGOAT (Clohars Fouesnant)
14639 Q	ROUDOT Michel	12 rue de la Gate Bourse 17200 ROYAN	ROUDOT (Pays Pagan, Concarneau) / BUREL (Nevez, Melgven, Nizon) / BIDAN (Scaer) / LE GOFF (Pays Pagan)
14640 Q	CONSTANTIN Claude	16 clos de Verrières 91370 VERRIERES LE BUISSON	KERVIEL (Pont-l'Abbé, Plomelin, Combrit) / CORCUFF (Quimper, Penhars, Tréméoc)
14641 M	LE JEUNE Patrick	8 rue Pors ar Bayec 29600 MORLAIX	LE JEUNE (Plouigneau, Plougonven, Plourin) / ROHOU (Lannéanou)
14642 M	CHAUVIN Frédéric	69 rue Georges Boussinesq 51100 REIMS	CHAUVIN (Morlaix) / CARO (Plounéour-Menez)
14643 Q	MALLERON Maurice	6 rue des Blessangis 18000 ASNIERES LES BOURGES	SELLIN, LE BRUCHEC (Nevez, Trégunc)
14644 Q	RIOU Yves	19 rue D'Assas 37000 TOURS	RIOU (Quimperlé, Guiscriff) / LE NAOUR (Bannalec)
14645 Q	GOASGUEN Jean Louis	6 rue des Tulipes 35400 SAINT MALO	GOASGUEN, GUEDES (Hanvec)
14646 Q	RINVIER Valérie	60 Arson 06300 NICE	RINVIER, FLECHER, BALGOR (Quimperlé) / RINVIER (Melgven) / DUPONT (Leuhan)
14647 M	DA SILVA Annie	26 square Hector Berlioz 49070 BEAUCOUZE	BOHIC (Plouéan, Plouvorn) / CONGAR (Plouéan, Cléder)
14648 Q	LE BRAS Jean Pierre	22 rue de la Treille 60460 PRECY SUR OISE	LE BRAS, KERDONCUFF, CANN, DISHOUC, PRIGENT (Le Trehou, Landeda, Irvillac, Sizun, Saint Thonan)
14649 B	DUPLAN François Luc	22 rue Charles Bertheau 75013 PARIS	DEBERUE (Brest) / BEAU (Morlaix)
14650 M	CHRISTIN Annie	260 Le Petit Bordeaux 44521 OUDON	GRALL (La Feuillée) / LE JEUNE (Scrignac)
14651 M	POULIQUEN Jean Marie	162 boulevard Docteur Cunéo 83000 TOULON	POULIQUEN (Saint-Thégonnec, Landerneau, Plouédern) / SAOUT, DARCHEN (Pont-Croix)
14652 Q	GUYOT Armelle	17 rue Morère 75014 PARIS	ANSQUER (Douarnenez) / HIGNARD (Saint Pol de Léon) / GALL, HIGNARD, ANSQUER (Brest)
14653 M	DE BLIGNIERES Patrice	10 rue de l'Hermitage 78000 VERSAILLES	RONARC'H, MALTRET, KERRIEN, MERRER
14654 Q	LE DOZE Florence	79 rue des Grands Sables Le Pouldu 29360 CLOHARS CARNOET	LE DOZE, LE LU (Clohars Carnët) / KEROURIOU, CAPITAINE (Moëlan)

14655 B	BERVAS Claudie	Kerlan 29860 PLABENNEC	BERVAS (Guisseny) / BRANELLEC (Plougastel) / SALOU (Brest) / APPERY
14656 Q	RIVAT PERAN Liliane	342 rue du Bourg 76160 PREAUX	PERAN (Ile de Batz, Roscoff, Saint Pol de Léon)
14657 Q	RESMON Dominique	7 rue du Ponchou 29590 LOPEREC	KERVABON / KERMABON, LE DU, KERDAVID (Scaër)
14658 Q	WATON Jean	14 avenue du Bois d'Isis 29100 DOUARNENEZ	GUEPIN, ROGER, CEILLIER (Guingamp, Quimper, Locronan) / MARTIN, DUREST, LE BRIS (Auray, Douarnenez)
14659 B	CONAN Pierre	18 rue Maleyssie 29200 BREST	FLOCH, NEDELEC (Plouzané) / JESTIN (Tréouergat) / LE VEN (Brest)
14660 B	BOUGARAN Rémi	67 impasse des Sises 74270 SALLENOVES	
14661 B	FRACKOWIAK Stéphanie	107 Peterscourt Porchester Road W2 5DS LONDRES ROYAUME UNI	THEPOT, PASSERAT (Brest)
14662 Q	LE HIR Alain	47 ter rue Graveran 29160 CROZON	HIR, HASOET, SIJOU (Brest) / PERFEZOU (Crozon)
14663 B	PRAT Catherine	7 bis rue de la page 33970 LEGE CAP FERRET	DELAUNAY (Brest)
14664 B	ABERNOT Denis	Kelerdut 29880 PLOUGUERNEAU	ABERNOT, LE BORGNE, BERGOT, BOUCHER (Plouguerneau)
14665 Q	FERRIE Pierre Louis	1 rue du Vieux Four 81380 LESCURE D'ALBIGEOIS	LE ROUX, QUEMERE (Ergué Gabéric)
14666 B	LE GENTIL Gérard	11 rue du Commandant De Mersuay 98800 NOUMEA NOUVELLE CALEDONIE	LE GENTIL (Landunvez) / LE GOFF (Moëlan Sur Mer)
14667 Q	BURON Eric	3 allée des Sangliers 78390 BOIS D'ARCY	PENCREC'H (Bannalec)
14668 B	FAZILLEAU Monique	128 rue des vignes 69480 POMMIERS	CARBONNIER (Brest, Roscanvel) / GUEVEL (Finistère) / OGOR (Plouvien)
14669 B	MORVAN Brigitte	51 rue du Commandant BOENNEC 29490 GUIPAVAS	LARREUR (Plabennec) / LAGADEC (Plounéour Trez) / CADIOU (Le Drennec) / LE CANN (Hanvec) / LE MENN (Plouider)
14670 B	LE ROUX Alain	42 Chemin de Kerhuelon 56370 SARZEAU	LE ROUX, FLOCH (Brest, Roscanvel) / LE BIHAN (Commana) / MORIZUR (Le Relecq Kerhuon)
14671 B	LE ROUX Yvette	42 chemin de Kerhuelon 56370 SARZEAU	LE ROUX, LE BIHAN, MORIZUR, FLOCH
14672 Q	GOASDOUE Hélène	13 rue Primo Lévi 75013 PARIS	GOASDOUE, BATHANY, ELY, TOURAINE, KERAUDREN
14673 B	MEMPIOT Sophie	1 impasse Massard 76100 ROUEN	

Le CGF à PARIS

Les réunions parisiennes en 2014 se tiendront :

les samedis 8 février, 5 avril et 21 juin 2014 à partir de 14 h 30

**à la Maison des Bretons
(Ty ar Vretoned - Mission Bretonne)
22, rue Delambre à Paris XIVe (rez-de-chaussée au fond de la cour).
Métro : Montparnasse, Edgar Quinet ou Vavin.**

**Pour tout renseignement, contacter Pierre-Nicolas Terver
tél: 06 23 38 08 41
courriel: nicolas.terver@voila.fr**

CONSIGNES POUR REDIGER VOS QUESTIONS OU APPORTER VOS REPONSES

Afin de faciliter le travail des personnes qui saisissent vos questions et vos réponses, merci de suivre les consignes suivantes :

- écrire **lisiblement**
- indiquer votre nom et votre numéro d'adhérent
- ne pas envoyer pas plus de quatre questions par revue
- utiliser les symboles généalogiques classiques (° pour la naissance, X pour mariage et + pour décès)
- utiliser des points pour séparer les divers éléments d'une date (écrire 01.01.2010 et non 01/01/2010)
- écrire les patronymes en majuscule
- écrire les noms de lieu en majuscule
- toujours mentionner une date, même approximative.

Pour les réponses :

- indiquer impérativement le numéro de la question à laquelle vous répondez
- faire une réponse rédigée (et ne pas envoyer simplement un tableau généalogique en pièce jointe)

la Rédaction

APPEL A ARTICLES

Vous appréciez notre revue.

Vous appréciez les articles qui vous sont proposés.

Pour enrichir le contenu du LIEN, la rédaction souhaite avoir des articles d'avance et fait donc appel à ses lecteurs pour qu'ils lui en remettent.

Si vous connaissez des personnes dans vos cercles de connaissance, capables d'en fournir, n'hésitez pas à les inciter à nous en transmettre également.



POUR NOËL

OFFREZ UN CADEAU ORIGINAL !

UNE ADHÉSION AU CGF



Communiqué de la Fédération

Vous voulez de l'aide dans vos recherches ?

Et, vous ...

Aidez-vous les autres généalogistes amateurs ?

- Vous connaissez des sources utiles pour les généalogistes d'intérêt départemental, régional, national ou international, accessibles via internet... ?

Participez à leur recensement sur *Géné@ressources*, la base de la Fédération Française de Généalogie.

<http://genefede.eu/recherches/Genearessources.html>

- Vous avez rencontré lors de vos recherches *des actes concernant des personnes nées, mariées ou décédées à Paris avant 1860 ...*

Participez à la reconstitution des millions d'actes détruits de Paris, lors des événements de la Commune, à partir des informations que l'on peut collecter dans les actes en Province, en alimentant la base R.I.N.G. Paris.

<http://genefede.eu/recherches/bases-de-donnees/ring.html>

Adresser vos informations par courriel à : ffg@genefede.org

Fédération Française de Généalogie

Tour ESSOR 93

14 rue Scandicci

93508 Pantin Cedex Tél : +33 (0)1 57 42 90 82

REGARDS sur MENEZ KERVEYEN Traon Ar Menez Gwechall war maez



Association du Patrimoine de Plogastel St Germain

"REGARDS SUR MÈNEZ KERVEYEN"

La "collection" Plogastel au fil du temps s'est enrichi d'un nouvel ouvrage. Après un recueil de témoignages sur l'histoire de la commune, paru en 2000, une recherche sur l'origine des noms de lieux à Plogastel parue en 2004, "Sauvetage en terre" sur la restauration de la chapelle de St Honoré paru en 2009, une équipe de l'association "Le Patrimoine de Plogastel" a fait ressurgir tout un pan de notre histoire locale, en l'occurrence celle de la communauté villageoise vivant à l'ombre du Menez Kerveyen".

Marie-Aline Vigouroux, Yves Rohou, Jean-Marie Le Hénaff, Pierre Cochou, Hervé Le Hénaff, Jean-Pierre Briant, quêteurs de mémoire, ont voyagé dans le passé grâce aux témoignages des habitants, grâce aux documents exhumés des archives familiales, grâce aux recherches généalogiques.

C'est, racontée au travers de 150 pages, l'histoire de nos ancêtres, d'une société rurale en marche vers la "rurbanisation" en l'espace de à peine un demi siècle.

L'ouvrage est disponible sur commande auprès de Jean-Pierre Briant, Président de l'association et membre du CGF :

au 02 98 54 55 29

ou jp-mg.briant@wanadoo.fr

Le cgf tient salon

Rencontre Généalogique des cercles bretons à Franconville (26 octobre 2013)



Michel Donot, adhérent du CGF, l'un des organisateurs du salon, vient de remettre au président Pellan, un livre sur l'histoire de Franconville au nom du Sénateur-Maire de la ville.



ASSEMBLEE GENERALE DU CGF

Vous êtes invités à prendre part à l'Assemblée Générale de l'association qui se tiendra le :

Samedi 22 Février 2014 à 9h 30
au Manoir des Indes, 1, Allée de Prad ar C'hras 29000 Quimper

Si vous ne pouvez vous déplacer pour cette occasion, veuillez remplir le bulletin de procuration que vous trouverez en page C.

Pour faciliter le travail des secrétaires d'antennes chargés de la gestion de ces procurations, nous vous remercions de respecter les consignes pour les remplir. Ce pouvoir devra parvenir à votre antenne de rattachement au plus tard pour le **15 FEVRIER 2014**, le cachet de la poste faisant foi. Au delà de cette date, il ne sera pas pris en compte.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

- . Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale de 2012
- . Rapport moral et d'activité pour l'année 2013
- . Rapport financier pour 2013
- . Présentation du budget prévisionnel de 2014
- . Discussion et votes pour l'approbation des rapports et du budget prévisionnel
- . Proposition pour demander la déclaration d'utilité publique du CGF

REPAS AU MANOIR DES INDES

Si vous souhaitez prendre part au repas qui suivra l'assemblée générale, il faut impérativement vous inscrire. Vous trouverez un bulletin d'inscription au repas en page C.

Il est à renvoyer à l'antenne de QUIMPER avant le 15 février 2014, accompagné du règlement.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'Antenne de QUIMPER du CGF.

Menu

Assiette de saumon à trois façons
Suprême de pintadeau roulé aux cèpes
Café Gourmand

Prix du repas :

30 €
par personne



Itinéraire pour se rendre au Manoir des Indes :

- en venant de Brest et Morlaix par la voie express N 165) :

- prendre la sortie D 100
- sortir ZAC de Kernevez
- prendre le Chemin du moulin Roux
- prendre bifurcation sur la gauche

- en venant de Quimper sud express N 165) :

ASSEMBLEE GENERALE D'ANTENNE

Nos trois antennes tiendront leurs assemblées générales comme tous les ans en début d'année. Ces réunions sont l'occasion de faire le bilan des activités menées pendant l'année écoulée, d'envisager les actions à conduire pour celle à venir, et enfin pour chacun de ses adhérents de s'exprimer sur sa gestion, son fonctionnement et, le cas échéant d'apporter de nouvelles idées pour l'amélioration de ses services.

Aussi, êtes vous invités à participer nombreux à l'assemblée générale de votre antenne de rattachement, qui se tiendra à la date ci dessous :

- . Antenne de Quimper, Maison des Associations, 53 impasse de l'Odet 29000 QUIMPER, le **1er février 2014 à 14h 00.**
- . Antenne de Brest, salle des Conférences de la Mairie de l'Europe, 31 rue Saint-Jacques, 29200 BREST, le **1er février 2014 à 14h 00.**
- . Antenne de Morlaix, Salle socio-culturelle, au bourg de Ploujean, le **15 février 2014 à 14h 00.**

Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour cette occasion, veuillez remplir un bulletin de procuration que vous ferez parvenir au plus tard **le samedi précédant la tenue de l'assemblée générale de l'antenne**, soit au secrétariat de votre antenne de rattachement, soit directement à la personne à laquelle vous confiez le soin de vous représenter, à charge pour celle-ci de faire connaître au dit secrétariat le nombre de procuration(s) en sa possession, avant le mercredi précédant la tenue de la dite assemblée générale.

! Pour éviter que votre procuration ne soit invalidée, veillez à respecter les consignes mentionnées ci-dessous !

Conseil pour remplir sa procuration :

En remplissant une procuration, vous vous faites représenter à l'Assemblée Générale pour l'approbation ou la désapprobation des décisions qui y sont prises.

Comme le prévoient les statuts, Titre II, article VI, « *les membres empêchés peuvent se faire représenter par un autre membre porteur d'un pouvoir écrit. Le nombre de mandats pour une personne est limité à dix* ».

Chaque année, beaucoup de procurations sont données à la même personne. Or, celle-ci ne peut en détenir que dix. De même, des pouvoirs sont au nom de personnes absentes à l'assemblée, ce qui aboutit à la non prise en compte d'un certain nombre d'entre eux.

Aussi :

- soit vous laissez en blanc le mandataire, et votre pouvoir sera alors remis à un adhérent présent,
- soit vous inscrivez le nom d'un membre du CGF, après vous être assuré du nombre de pouvoirs qu'il détient.

Veillez remettre votre procuration à une personne appartenant à votre antenne, pour faciliter le lourd travail des secrétaires.

Les personnes ayant des pouvoirs en leur possession sont priées de se faire connaître auprès du secrétaire de leur antenne.

Les procurations devront nous parvenir :

- ***avant le samedi précédant la tenue de l'assemblée d'antenne pour les Assemblées Générales d'Antenne***
- ***avant le samedi 15 février 2014 pour l'Assemblée Générale du CGF***

MERCI DE BIEN RESPECTER CES CONSIGNES.

INSCRIPTION AU REPAS QUI SUIVRA L'ASSEMBLEE GENERALE

Coupon à découper et à renvoyer à l'antenne de Quimper après l'avoir complété
avant le 15 février 2014

accompagné du chèque de règlement d'un montant de **30 €** par personne libellé à l'ordre de l'antenne de Quimper du CGF.

Mme / Melle / M :

Adhérent(e) n° du CGF, participera au déjeuner qui sera servi à l'issue de l'Assemblée Générale, le samedi 22 février 2014, au prix de **30 euros**.

Nombre de participants :

Ci-joint, mon règlement par chèque de €, en date du à l'ordre de l'Antenne de Quimper du CGF.

Fait à, le

Signature

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU CGF

Coupon à découper et à renvoyer à votre antenne de rattachement après l'avoir complété
avant le 15 février 2014

Je soussigné(e), membre n° du CGF, rattaché(e) à l'antenne de :
donne tout pouvoir à M , membre n° du CGF, pour me représenter lors de
l'Assemblée Générale du CGF, le 22 février 2014 au manoir des Indes à Quimper.

Fait à, le

(recopier la mention "Bon pour pouvoir")

(signature)

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU CGF

(pour la deuxième personne dans le cas d'une inscription en couple)

à renvoyer à votre antenne de rattachement après l'avoir complété **avant le 15 février 2014**

Je soussigné(e), membre n° du CGF, rattaché(e) à l'antenne de :
Donne tout pouvoir à M , membre n° du CGF, pour me représenter lors de
l'Assemblée Générale du CGF, le 22 février 2014 au manoir des Indes à Quimper.

Fait à, le

(recopier la mention "Bon pour pouvoir")

(signature)

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE D'ANTENNE

Coupon à découper et à renvoyer à votre antenne de rattachement après l'avoir complété
avant le samedi précédant la tenue de l'Assemblée Générale de votre antenne de rattachement.

Je soussigné(e), membre n° du CGF, rattaché(e) à l'antenne de :
Donne tout pouvoir à M....., membre n° du CGF, pour me représenter lors de
l'Assemblée Générale de mon antenne de rattachement.

Fait à, le

(recopier la mention "Bon pour pouvoir")

(signature)

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE D'ANTENNE

(pour la deuxième personne dans le cas d'une inscription en couple)

Coupon à renvoyer à votre antenne de rattachement après l'avoir complété

avant le samedi précédant la tenue de l'Assemblée Générale de votre antenne de rattachement.

Je soussigné(e), membre n° du CGF, rattaché(e) à l'antenne de :
Donne tout pouvoir à M....., membre n° du CGF, pour me représenter lors de
l'Assemblée Générale de mon antenne de rattachement.

Fait à, le

(recopier la mention "Bon pour pouvoir")

(signature)

Rencontres Généalogiques de Dinard (28 et 29 septembre 2013)



Dixièmes rencontres de Créhen (16 novembre 2013)



AGENDA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANTENNE DE QUIMPER : Samedi 1er février 2014

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANTENNE DE BREST : Samedi 1er février 2014

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANTENNE DE MORLAIX : Samedi 15 février 2014

DATE LIMITE DE RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS : Samedi 15 février 2014

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CGF : Samedi 22 février 2014

MISE À JOUR DES COMPTES GENEABANK POUR LE 1^{ER} TRIMESTRE : Jeudi 27 mars 2014

SALON GÉNÉALOGIQUE DE L'UGBH À PLOËRMEL (56) : 17 ET 18 mai 2014

RENCONTRES GÉNÉALOGIQUES AGENA À TRELAZE (49) : 4 ET 5 OCTOBRE 2014

CONFÉRENCE

Samedi 22 mars 2014 à 14 heures 30,
maison des associations,
53 impasse de l'Odet (derrière la gare de Quimper)

**«Violence au village. La société rurale finistérienne face à la justice au 19^e siècle»
par Annick Le Douget**

Existe-t-il une violence propre au monde rural finistérien au 19e siècle ? C'est une vaste question et, en nous appuyant sur une importante documentation d'archives judiciaires que l'on mettra en perspective avec les éléments observés dans d'autres campagnes françaises, nous tenterons d'y répondre. Puis nous chercherons à mesurer le niveau de tolérance des Finistériens à l'égard de la violence, avant de nous demander à qui reviennent son contrôle et sa répression. Cette approche particulière devrait alors rendre visible l'action de l'État et de ses magistrats pour imposer progressivement dans les villages la justice « officielle » et la culture judiciaire. L'analyse des violences commises dans les familles et dans le groupe villageois est donc une manière de pénétrer au cœur de la société rurale finistérienne du 19e siècle afin de lui rendre tout son relief, et l'occasion de proposer une réflexion sur l'évolution de la justice en Bretagne.

Spécialiste de la justice criminelle en Bretagne, Annick Le Douget présentera au public pour la première fois une synthèse de ses recherches effectuées dans le cadre d'une thèse de doctorat soutenue en 2012, qui doit donner lieu à une prochaine publication aux Presses universitaires de Rennes sous le titre de Violence au village. La société rurale finistérienne face à la justice (1815-1914).



**Dernier délai pour transmettre à la rédaction du LIEN
vos demandes d'insertion dans le n° 129 :**

15 Février 2014

questions

128- 1 : Michel LARNICOL et Catherine DURAND

Recherche ascendance Michel LARNICOL, ° 1777, X le 14.11.1757 à PLOMEUR à Catherine DURAND, et + le 20.11.1812 à LOCTUDY.

128- 2 : Tanguy Le CLEACH et Jeanne LARSUL

Recherche ascendance du couple Tanguy LE CLEACH (° 1665 et +1709) X avec Jeanne LARSUL (°1671 +1712) en pays bigouden.

Joseph LE CORRE CGF 9348 Q
josephlecorre@sfr.fr

128- 3 : Catherine THOMAS

Recherche, probablement à LANDÉVENNEC (ou environs), naissance ca 1696 et ascendance maternelle de Catherine THOMAS, X le 26.10.1723 à LANDÉVENNEC avec Pierre BARON, dont Jeanne (° le 24.10.1738 à LANDÉVENNEC).

128- 4 : Mathurin BARON et Jeanne PERFÉZOU

Recherche, probablement à ARGOL (ou environs), ascendance de Mathurin BARON et la naissance de son épouse Jeanne PERFÉZOU (°ca 1666) X le 09.10.1695 à ARGOL, dont Marguerite (° 16.01.1702 à ARGOL).

128- 5 : Jean COQUIL et Catherine QUÉMÉNER

Recherche, probablement dans les environs de CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU, LANDELEAU ou LE MOUSTOIR (22), naissance de Jean COQUIL (° ca 1648) et l'ascendances du couple Jean COQUIL et Catherine QUÉMÉNER, X le 26.08.1686 à CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU, dont Anne (° 10.08.1697 à LANDELEAU).

128- 6 : Anselme (Anxeau) le BAUT et Françoise LABOUS

Recherche, probablement à BRASPARTS (ou environs), naissance, union, décès et ascendance du couple Anselme ou Anxeau LE BAUT et Françoise LABOUS dont Marie (o le 28.07.1680 à BRASPARTS).

André LANNUZEL, CGF 5576 Q
19, rue Gabriel Péri, 93430 VILLETANEUSE
an.lannuzel@voilà.fr

128- 7 : Marguerite RIOU

Recherche naissance et décès de Marguerite RIOU, mariée le 30.04.1722 à SIZUN à François CORRE et décédée le 23.11.1740 à SIZUN.

128- 8 : Jeanne KERBRAT

Recherche naissance et décès de Jeanne KERBRAT, mariée le 26.07.1701 à SIZUN avec Jean KERAMBLOCH (°05.09.1662 à SIZUN).

128- 9 : Alain LE MOIGN et Catherine CRENN

Recherche décès du couple Alain LE MOIGN (° 26.01.1681 SIZUN), X le 12.02.1703 à SIZUN avec Catherine CRENN (° 19.02.1684 SIZUN) ainsi que des renseignements sur leurs ascendants mutuels.

128- 10 : Pierre KERAMBLOCH et Jeanne LE BERRE

Recherche tous renseignements sur le couple Pierre KERAMBLOCH et Jeanne LE BERRE dont un fils, Jean, né le 05.09.1662 à SIZUN.

Paulette SAUZEAU, CGF 3030 M
sauzeau.michel@orange.fr

128- 11 : Jean NIVINIC et Marie BERTHOU

Recherche naissance et ascendants de Jean NIVINIC X à Marie BERTHOU (° 06.02.1752) probablement originaire de RIEC SUR BELON,

128- 12 : Joseph NIVINIC et Marie Jeanne LE NIVAIGNE

Recherche parents de Joseph NIVINIC (° 1765 et + 1.3.1809 à RIEC SUR BELO, mendiant) X le 20.01.1787 à RIEC SUR BELON à Marie Jeanne LE NIVAIGNE (° 05.07.1768 à RIEC SUR BELON et + le 22.02.1814, remariée le 21.01.1810 à René CAUDAN.

128- 13 : Elodie Clémence CORNEC

Recherche le décès de Elodie Clémence CORNEC (°23.08.1880 à CAMARET).

Lucienne BALDELLI CGF 13804 Q
lucienne.baldelli@orange.fr

entraide

. Je recherche depuis des années la date de décès de mon arrière grand-mère Clémentine Perrine TEXIER, épouse CORNEC, née le 07.08.1863 à PONT AVEN ainsi qu'une de ces filles Elodie CORNEC, née le 23.08.1880 à CAMARET. Clémentine est présente sur le recensement de 1896 tandis qu'Elodie n'y est pas. Clémentine n'est plus sur le recensement de 1901. Comme elle est vivante au mariage de sa fille Perrine CORNEC, j'ai consulté les registres de la mairie entre 1897 et 1914 mais je n'ai rien trouvé, ni sur généabank. Je sais qu'en 1896 elle était domestique chez un médecin, rue Mathias. Je remercie d'avance les personnes qui pourront m'apporter de l'aide dans ma recherche.

Lucienne BALDELLI CGF 13804 Q
lucienne.baldelli@orange.fr

. Je recherche des photos de Marie-Louise GUENNEAU, demoiselle d'honneur de Marie LE BARS, Reine de Cornouaille en 1926. Marie-Louise GUENNEAU, soeur de ma grand-mère, était Reine de L'Odet.

D'autre part, le patronyme LE YEUC'H (LE JUCH) que je rencontre dans ma généalogie a-t-il un lien avec la baronnie du JUCH ?
Nadine MELENEC CGF06175 Q
nadine.melenec@wanadoo.fr

. Les notaires de l'Ancien Régime tenaient leur accréditation du pouvoir (roi ou seigneur) mais, en plus de leurs études, les postulants devaient être majeurs (25 ans), enfants légitimes, bons chrétiens et satisfaire à une enquête de bonne vie & mœurs.

Les justificatifs correspondants à ces enquêtes de moralité sont-ils consultables librement aux Archives Départementales comme les minutes des actes notariés ? Sous quelle forme ? Dans quelle série ? Sur Internet ou uniquement sur place ?

Je suis intéressé par les le BAUT de PLEYBEN, les SAVINA, RIOU et BRUNET de TELGRUC, les DANIEL d'ARGOL, les KÉRINEC et MAZÉAS de LANDÉVENNEC, les GOACOLOU de CARHAIX et les GUÉGUEN de PLONÉVEZ-DU-FAOU.

Merci à tous ceux qui pourront me renseigner.

André LANNUZEL CGF n° 5576 Q
19, rue Gabriel Péri 93430 VILLETANEUSE
an.lannuzel@voila.fr

. J'ai créé un blog consacré au nom Queffelec :

- l'utilisation de ce nom comme patronyme ou toponyme
- les artistes (peintres, musiciens, danseurs, ...), scientifiques, écrivains, inventeurs, entrepreneurs
- histoire, géographie
- les familles...

L'objectif est de collecter et partager des informations, photographies dispersées et indubitablement vouées à disparaître avec le temps.

Yves Queffelec CGF 3016Q
yves.lequeffelec@cegetel.net

. Les meubles racontent aussi l'histoire de nos familles, contrairement aux bâtiments ils peuvent bouger. 250 années se sont écoulées depuis la réalisation de l'armoire du bas-Léon photographiée ci-dessous qui constitue la dot donnée par les parents à une jeune mariée que je suppose dans mon ascendance directe ou collatérale. Le décor de ce meuble de style Louis XIII, orné de galettes tournées, est typique du répertoire décoratif de la première moitié du XVII^e siècle avec la pointe de diamant, le tas de sable etc... Ce modèle d'armoire a été fort répandu aux XVII, XVIII et XIX^e siècles dans de nombreux terroirs de Bretagne et d'ailleurs. D'une facture de qualité, cette armoire en chêne, en bon état, est composée d'une mouluration à double grand cadre qui s'épanouit à la fin du XVII^e siècle. Les coupes sont à l'onglet. La dédicace ou signature marquée *F. P. E. R.* qui se trouve sur le montant du battant gauche de la traverse, en dessous de la galette du haut, doit signifier : «*Fait par*» ou «*Fait pour*», suivent les initiales du personnage concerné.

Le dernier propriétaire connu de ce meuble était mon grand-oncle maternel, Joseph BRIANT (°08.02.1857 à Saint-Pabu, X 18.01.1888 à Lannilis avec Philomène ABARNOU (° 29.04.1852 à Lannilis) qui était peut-être la propriétaire de l'armoire. Elle était la fille de Jean Marie ABARNOU (° 03.12.1818 à Lannilis) et de Marie TILLENON (°17.08.1824 à Landéda), mariés à Lannilis le 16.01.1845.

Jean Marie était le fils de Guillaume ABARNOU et de Marie Françoise LE VAILLANT, mariés le 02.11.1809 à Lannilis.

Guillaume était le fils de Corentin ABARNOU (° à Lannilis, fils de Gabriel et Gabrielle CORRE) et de Françoise CROGUENEC (° à Ploudalmézeau, fille de Yves et Françoise JAOUEN, et veuve en premières noces de Olivier KERRENEUR), mariés le 30.01.1781 à Saint-Pabu.

Je recherche le premier ou la première propriétaire du meuble ? Les foyers où ce meuble s'est déplacé ? Le menuisier qui l'a fabriqué et qui y a gravé ses initiales : *E. R.* ? Dans quelle commune a été fabriquée cette armoire et de quelle manière ? Et enfin, comment vivaient les menuisiers ruraux du bas Léon à cette époque ?

Fernand TANGUY CGF 14561 Q
36 Allée de Kernisy
29000 QUIMPER
fernand.tanguy@orange.fr



Base Recif :

Nouveautés de la mise à jour de novembre 2013

(Résumé des évolutions de ma base RECIF-NET depuis la mise à jour de mai 2013)

- Audierne [Naissances] Ajout 1700-1701
Audierne [Décès] Ajout et révision 1629-1792 + 1827-1830 + 1863-1884
- Bannalec [Naissances] Ajout 1632 + 1818-1821 + 1853-1857
Bannalec [Décès] Ajout 1793-An04
Beuzec Conq [Mariages] Ajout 1904-1933
Bodilis [Mariages] Ajout 1895-1926
Bodilis [Décès] Ajout 1841 + 1883-1893
Brest [Mariages] Ajout 1832-1833
Brest les Sept Saints [Naissances] Ajout 1708-1709
Brest les Sept Saints [Mariages] Ajout 1708-1709
Brest les Sept Saints [Décès] Ajout 1708-1709
Brest Recouvrance [Mariages] Ajout 1793-An02
Brest Recouvrance [Décès] Révision 1793-An05
- Carantec [Décès] Ajout 1892-1902
Châteauneuf du Faou [Naissances] Ajout 1844-1850
Cléden Cap Sizun [Décès] Révision 1674-1675 + 1693-1726
Cléder [Mariages] Révision 1913
Clohars Carnoët [Décès] Ajout 1936-1937
Conquet (le) [Naissances] Ajout 1908-1912 + 1923-1928
Conquet (le) [Mariages] Ajout 1893-1902
Conquet (le) [Décès] Ajout 1898-1904
Crozon [Mariages] Révision 1840-1849
- Daoulas [Mariages] Ajout 1937
Dirinon [Décès] Ajout 1868-1869
Douarnenez [Décès] Ajout 1898-1902
- Elliant [Naissances] Ajout 1813-1842
Elliant [Mariages] Révision 1893-1932
Ergué Armel [Mariages] Ajout 1918-1919
- Fouesnant [Décès] Ajout 1891-1900
- Gouesnou [Naissances] Ajout 1831-1849 + 1906-1934
Gouesnou [Mariages] Ajout 1920-1934
Gouesnou [Décès] Ajout 1807-1808 + 1837-1838 + 1906-1942
Goulien [Naissances] Ajout 1733-1734
Goulien [Décès] Ajout et révision 1702-1704 + 1706-1728 + 1730-1770 + 1838-1885
Goulven [Naissances] Ajout 1900-1914
Goulven [Mariages] Ajout 1910-1929
Goulven [Décès] Ajout 1920-1929
Guiler [Mariages] Ajout 1936-1937
Guiler [Décès] Ajout 1936-1977
Guilvinec (le) [Mariages] Ajout 1931-1932
Guilvinec (le) [Décès] Ajout 1924-1925
Guipavas [Décès] Ajout 1884-1877 + 1892
- Ile de Sein [Naissances] Ajout An08 + An13-1806
Irvillac [Naissances] Ajout 1793-An14 + 1821-1823 + 1850-1858
- Kerlouan [Naissances] Révision 1896-1898 + 1901-1905
Kernével [Décès] Ajout 1870-1922
- Lambézellec [Naissances] Ajout 1642-48 + 1828 + 1833-36 + 1838-42 + 1844-49 + 1853 + 1892-97
Lambézellec [Décès] Ajout 1807-1809
Lampaul Guimiliau [Naissances] Ajout 1876-1882
Landéda [Mariages] Ajout 1809
Landerneau [Naissances] Ajout An10-An12 + 1807-1832 + 1839-1846
Landerneau [Mariages] Ajout 1912
Landerneau [Décès] Ajout 1833-1835 + 1895-1897
Landerneau Saint Houardon [Mariages] Révision 1678-1720 + 1741-1746
- Landerneau Saint Houardon [Décès] Révision 1703-1746
Landerneau Saint Julien [Naissances] Révision 1669-1750
Landerneau Saint Julien [Mariages] Révision 1669-1791
Landerneau Saint Julien [Décès] Révision 1669-1791
Landunvez [Naissances] Ajout 1937
Lanhouarneau [Naissances] Ajout 1883-1914
Lanhouarneau [Décès] Ajout 1914-1925
Lanriec [Naissances] Révision 1666-1731
Lanriec [Mariages] Révision 1668-1731
Lanriec [Décès] Révision 1668-1731
Loc Eguiner Ploudiry [Naissances] Ajout 1830-1912
Loc Eguiner Ploudiry [Mariages] Ajout 1893-1922
Loc Eguiner Ploudiry [Décès] Ajout 1844 + 1866-1962
Locmélar [Naissances] Ajout 1880-1884
Logonna Daoulas [Mariages] Ajout 1908-1918
Lothey [Décès] Ajout 1839-1845
- Meilars [Mariages] Révision 1743
Meilars [Décès] Révision 1648-1649 + 1688-1694 + 1696-1740 + 1743-1845
Melgven [Naissances] Ajout 1883-1904
Melgven [Décès] Ajout 1856-1904
Mellac [Décès] Ajout An11-An12
Moëlan [Mariages] Révision 1882
Moëlan [Décès] Ajout 1910 + 1917-1919
Morlaix [Naissances] Ajout 1856 + 1858 + 1911
Morlaix [Décès] Ajout An11
Morlaix Saint Mathieu [Naissances] Ajout 1634-43 + 1650-62 + 1694-1716 + 1733-41 + 1758-63 + 1778-92
Morlaix Saint Mathieu [Décès] Ajout 1725-1730
Morlaix Saint Melaine [Naissances] Ajout 1749-1780
Motreff [Mariages] Ajout 1900-1908
- Ouessant [Naissances] Révision 1734-1792
Ouessant [Mariages] Ajout 1913-1919
- Penmarch [Décès] Ajout 1881-1890
Peumerit [Naissances] Ajout 1904-1912
Peumerit [Décès] Ajout 1883-1910
Plabennec [Naissances] Ajout 1916-1933
Plabennec [Décès] Ajout 1907-1916
Pleyben [Naissances] Ajout 1873-1881
Pleyben [Décès] Ajout 1818-1841
Ploaré [Naissances] Ajout 1843 + 1873-1879
Plogoff [Naissances] Ajout 1827-1831 + 1891-1909
Plogoff [Décès] Ajout et révision 1669-74 + 1702-1808 + 1827-67 + 1893-1901
Plogonnec [Naissances] Ajout 1671 + 1922-1937
Plonévez Porzay [Mariages] Révision 1739 + 1742 + 1745-1746
Ploudaniel [Mariages] Ajout 1900-1921
Plouédern [Naissances] Ajout 1921-1937
Plouédern [Mariages] Ajout 1931-1937
Plouédern [Décès] Ajout 1981-1987
Plouescat [Naissances] Ajout 1875
Plouescat [Mariages] Ajout 1888-1909
Plougar [Naissances] Ajout 1826 + 1846
Plougasnou [Mariages] Ajout 1808
Plougastel Daoulas [Mariages] Ajout 1910
Plougonvelin [Décès] Ajout 1683 + 1685
Plougonven [Mariages] Révision 1793-1889
Plougoulm [Décès] Ajout 1904-1909
Plouguerneau [Naissances] Ajout 1890-1899
Plouguerneau [Décès] Ajout 1847 + 1874-1876 + 1880-1897
Plouhinec [Naissances] Ajout et révision 1756 + 1807 + 1880
Plouhinec [Mariages] Révision 1669-1672 + 1680-1688 + 1691-1692 + 1694-1695 + 1697-1738 + 1759

Plouhinec [Décès] Ajout et révision 1671-72 + 1680 + 1682-88 +1691-92 + 1694-95 + 1697-1759 + 1793-1889	Roche Maurice (la) [Décès] Ajout et révision 1716-1719 + 1867-1902
Plouider [Décès] Ajout 1750 + 1906-1913	Saint Divy [Naissances] Ajout 1638-1653 + 1899-1902
Plouigneau [Décès] Ajout 1849-1869	Saint Evarzec [Mariages] Ajout 1887-1912
Plounévez Lochrist [Décès] Ajout 1819-1828	Saint Pierre Quilbignon [Décès] Ajout 1853-1854
Plouvien [Naissances] Révision 1650-1679 + 1693-1724	Saint Pol de Léon [Mariages] Révision 1793-1819
Plouvien [Mariages] Révision 1650-1679 + 1693-1724	Saint Renan [Naissances] Ajout 1910-1915
Plouvien [Décès] Révision 1669-1679 + 1693-1724	Saint Renan [Décès] Ajout 1910-1918
Plouyé [Décès] Ajout An04-An07	Saint Sauveur [Naissances] Ajout An09-1806
Plouzané [Décès] Ajout 1898-1932	Saint Sauveur [Décès] Ajout 1892-1898
Plouzévédé [Naissances] Ajout 1906-1912	Saint Thégonnec [Naissances] Ajout 1908-1912
Plovan [Décès] Ajout 1943-1962	Saint Tugen [Naissances] Ajout 1654-1674
Plozévet [Naissances] Ajout 1880-1881	Saint Tugen [Mariages] Ajout 1669-1674
Plozévet [Mariages] Ajout 1890-1898	Saint Tugen [Décès] Ajout 1669-1674
Pluguffan [Décès] Ajout 1913-1932	Saint Vougay [Naissances] Ajout 1890-1893
Pont Croix [Mariages] Ajout 1738-1742	Saint Vougay [Mariages] Révision 1827-1835 + 1911-1937
Pont Croix [Décès] Ajout et révision 1669-1689 + 1691-1765 +1767- An07	Saint Vougay [Décès] Ajout 1832-1859
Pont L'Abbé [Naissances] Ajout 1913-1915	Scrignac [Décès] Ajout 1848-1862
Pouldergat [Décès] Ajout 1870-1938	Sibiril [Décès] Ajout 1905-1910
Poullaouen [Mariages] Ajout 1894-1920	Sizun [Naissances] Ajout 1789-1792
Primelin [Décès] Révision 1659-1748 + 1750-1751 + 1753-1827	
Quéran [Décès] Ajout 1748-1749	Treffiat [Naissances] Ajout 1906-1917
Quimper [Naissances] Ajout 1814-1817 + 1851-1854	Treffiat [Décès] Ajout 1906-1926
	Tréglonou [Décès] Ajout 1873-1936
Relecq Kerhuon (le) [Mariages] Ajout 1900-1902	Tréhou (le) [Naissances] Ajout 1823-1875
Roche Maurice (la) [Naissances] Ajout et révision 1716-1719 +1820-1902	Tréhou (le) [Décès] Ajout 1793-1809
Roche Maurice (la) [Mariages] Ajout et révision 1716-1719 + 1893-1902	Trémaouézan [Naissances] Ajout 1793-An07 + An09-1880
	Trémaouézan [Décès] Ajout 1793-An07 + An09-1839
	Trézilidé [Mariages] Ajout 1867-1895

Au 4 novembre 2013 la base RECIF comporte :

- * Naissances : 4 060 602 actes
- * Mariages : 1 112 262 actes
- * Décès : 3 020 287 actes

Soit un total de 8 193 151 actes
(en augmentation de 136 447 actes depuis avril dernier)

***Nous avons franchi ce semestre le cap des 4 millions de naissances
et le cap des 3 millions de décès !!***

***Un grand merci à tous ceux et celles qui ont contribué à cette mise à jour par leurs relevés, leurs
saisies ou leurs photographies !***

Important :

***Les naissances 1913-1937, quand elles existent, ne sont pas mises en ligne : elles peuvent néan-
moins être consultées dans les antennes***

Désormais, avec les archives du Finistère en ligne, vous pouvez tous participer à l'enrichissement de la base. N'hésitez pas à contacter les antennes du CGF pour proposer vos services. Vous ne proposez pas votre aide car vous avez des difficultés à lire les actes anciens ? Pourquoi, dans ce cas, ne pas relever les actes récents de votre commune ? Entre 1900 et 1937 les actes sont communicables, bien rédigés, faciles à lire.

N'hésitez pas à contacter les antennes du CGF pour proposer vos services.

**Dernier délai pour transmettre à la rédaction du LIEN vos
demandes d'insertion dans le n° 129 :**

16 février 2014

elections 2014 au cgf

CANDIDATURES POUR LE RENOUELEMENT DES TIERS SORTANTS DANS LES CONSEILS DE GESTION DES TROIS ANTENNES ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

CANDIDATS		
ANTENNE	CONSEIL DE GESTION (nombre de postes à pourvoir)	CONSEIL D'ADMINISTRATION (nombre de postes à pourvoir)
BREST	(3) GOAOC Thierry GUENEGUES Véronique POTIN Joseph THORAVAL Daniel	(2) KERVAREC André MARTIN Thierry
MORLAIX	(4) CAROFF Jean FLOCH Louis GIVARCH Yves MAZE Daniel ROUDAUT Pierre TANGUY Jacques	(1) MAZE Daniel ROUDAUT Pierre
QUIMPER	(5) BOLZER Christian LE BOT Hervé LOPES CURVAL Maryvonne TOULHOAT Jean TYMEN Maryvonne	(3) SCOARNEC Maryvonne TANGUY Danièle TOULHOAT Jean